276 1946-1947 4

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Edmond Faral, Les chansons de toile ou chansons d'histoire..... 433
R. Loriot, *Réderie*, toponyme picard et la famille étymologique de *rêver*..... 463
— Additions..... 554
Louise W. Stone, Jean de Howden, poète anglo-normand du XIII[e] s. 496

MÉLANGES

J. Schwartz, La laisse CLXXXVII de la *Chanson de Roland*..... 520
Arthur Långfors, Un poème latin sur l'origine des fleurs de lis..... 525
F. Lecoy, Le *Dit de l'espervier*..... 528
Mario Roques, L'ancien français *enaines* et le v. 1678 du *Tristan* de Béroul..... 534

DISCUSSIONS

R. Vallois, *Ogive* < *algibe* ?..... 541

COMPTES RENDUS

Ronald N. Walpole, Charlemagne and Roland (J. Monfrin)..... 548
Martin de Riquer, Obras completas del trovador Cerveri de Girona (A. Jeanroy)..... 550

CHRONIQUE..... 551

INDEX DES MOTS..... 555

TABLE DES MATIÈRES..... 569

Les prochains fascicules contiendront :

L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
F. Lecoy, Fr. *freux*, « sorte de corbeau ».
M. Lieberman, Chronologie gersonienne.
F. Lot, Girart de Roussillon.
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
A. Pézard, Du *Policraticus* à la *Divine Comédie*.
B. Pottier, Notes de lexicologie espagnole.
L. Spitzer, *Tervagant*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LES CHANSONS DE TOILE OU CHANSONS D'HISTOIRE

Les chansons de toile ou chansons d'histoire forment, parmi les poèmes lyriques du moyen âge français, un groupe peu nombreux, mais intéressant à bien des égards. Gaston Paris, en 1893, en a écrit ceci [1] : « Ce nom de « chansons de toile » ou « chansons d'histoire » a donné lieu de penser que ces petites pièces d'un caractère si particulier, qui mettent toujours des femmes au premier plan, et dont plusieurs débutent en nous les montrant à leur travail, étaient essentiellement des chansons de femmes, et que leur destination propre était d'accompagner les travaux de femmes. » Voilà donc une thèse posée en termes clairs et précis. Gaston Paris l'a faite sienne, et elle a été généralement adoptée : disons tout de suite qu'elle nous paraît difficile à défendre. Si nous avons jugé à propos d'en dire ici les raisons, c'est que le problème est attachant par sa nature même. Le point n'est pas seulement de situer un genre parmi d'autres genres, mais de le définir en son esprit. Il s'agit, entrant dans le jeu de ceux qui les ont créés, de bien comprendre ces menus poèmes d'une invention beaucoup plus subtile que ne le laisserait croire, de prime abord, leur apparente simplicité. Le problème d'histoire littéraire se double d'un problème d'interprétation.

Recensement des pièces.

Les pièces en question, complètes ou fragmentaires, sont une vingtaine en tout, dont sept nous sont parvenues comme

1. P. XCII-XCIII de sa notice sur les chansons du *Roman de la Rose* (= *Guillaume de Dole*), écrite pour compléter l'Introduction de G. Servois au texte de ce poème (Société des Anciens Textes français).

éléments de certains romans, où elles ont été insérées, et treize autres à l'état libre, si l'on peut dire, copiées en divers manuscrits. Toutes ont été déjà publiées : on en trouve commodément le texte dans la première partie des *Romances et pastourelles françaises des XII^e^ et XIII^e^ siècles* de Karl Bartsch (1870). En voici la liste, telle que nous l'avons arrêtée, en adoptant, à la différence de Bartsch, un ordre fondé uniquement sur les données de la tradition manuscrite.

A. — *Pièces insérées dans le roman de* Guillaume de Dole (*début du XIII^e^ siècle*).

I (= Bartsch, XIV)[1]. — *Fille et la mere se sieent a l'orfrois...* (Guil. de Dole, v. 1158 ss.).

II (= Bartsch, XII). — *Siet soi bele Aye as piez sa male maistre...* (*ibid.*, v. 1182 ss.).

III (= Bartsch, XV). — *La bele Doe siet au vent...* (*ibid.*, v. 1201 ss.).

IV (= Bartsch, II). — *Bele Aiglentine en roial chamberine...* (*ibid.*, v. 2225 ss.).

V (= Bartsch, XIII). — *Or vienent Pasques les beles en avril...* (*ibid.*, v. 5174 ss.).

B. — *Pièce insérée dans le* Roman de la Violete (*an. 1227-1229*).

VI (= Bartsch, XVI). — *Siet soit bele Euriaus, seule est enclose...* (*Violete*, v. 2303 ss.).

C. — *Pièce insérée dans le* Lai d'Aristote [2].

VII (= Bartsch, IX). — *En un vergier, les une fontenele* (*Lai*, v. 384 ss.).

D. — *Pièces contenues, séparément, en divers manuscrits.*

VIII (= Bartsch, VII). — *Bele Yolanz en ses chambres seoit...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 64 v°).

---

1. Bartsch a employé des chiffres arabes. Il nous a semblé commode de les transposer en romains.

2. La *Bataille des Sept Arts*, du même auteur, est postérieure à l'année 1236.

IX (= Bartsch, X). — *Oriolanz en haut solier...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 65) [1].

X (= Bartsch, III). — *Bele Doete as fenestres se siet...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 66).

XI (= Bartsch, LIX). — *Au novel tens pascor, quant florist l'aubespine...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 66 v°) [2].

XII (= Bartsch, I). — *Quant vient en mai, que l'on dit as lons jors...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 69 v°).

XIII (= Bartsch, VI). — *Bele Yolanz en chambre koie...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 70) [3].

XIV (= Bartsch, IV). — *En halte tor se siet bele Ysabel...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 145 v°).

XV (= Bartsch, V). — *Lou samedi a soir, fat la semaine...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 146).

XVI (= Bartsch, LVIII). — *En chambre a or se siet la bele Beatris...* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 146 v°) [4].

XVII (= Bartsch, VIII). — *Bele Amelot seule en chambre feloit* (Bibl. nat., fr. 20050, f° 147 v°) [5].

XVIII (= Bartsch, LVI). — *Belle Ysabiaus, pucele bien aprise...* (Bibl. nat., fr. 844, f° 148) [6].

XIX (= Bartsch, LVIII). — *Bele Ydoine se siet desous la verte olive...* (Bibl. nat., fr. 844, f° 148 v°) [7].

XX (= Bartsch, LX). — *Bele Emmelos es prés desous l'arbroie...* (Bibl. nat., fr. 844, f° 151 v°) [8].

---

1. Dans le même manuscrit vient, immédiatement après (f° 65 v°), la chanson VII, que nous avons déjà indiquée comme insérée dans le *Lai d'Aristote*.

2. Cette chanson se trouve aussi (avec des lacunes) dans les mss de Paris, Bibl. nat., fr. 844, f° 150, et de Berne 389, f° 69 v°.

Dans le ms. 20050, les pièces VIII, IX, VII, X et XI se font immédiatement suite.

3. Dans le ms. 20050, les pièces XII-XIII se font immédiatement suite.

4. Cette chanson se trouve aussi dans les mss de Paris, Bibl. nat., fr. 844, f° 149 v°, et 12615, f° 58 v°, et dans le ms. de Berne 389, f° 16 v°.

5. Dans le ms. 20050, les pièces XIV, XV, XVI et XVII se font immédiatement suite.

6. Cette chanson se trouve aussi dans les mss de Paris, Bibl. nat., fr. 12615, f° 57, et de Berne 389, f° 33 (incomplet).

7. Cette chanson se trouve aussi dans le ms. de Paris, Bibl. nat., fr. 12615, f° 57 v°.

8. Nous avons éliminé de la présente liste les pièces qui, dans le recueil

Les témoignages anciens.

Telles sont les pièces à examiner. Elles constituent un genre, sur le nom, sur la nature duquel les contemporains nous ont laissé trois témoignages qu'il faut d'abord recueillir.

Dans son roman de *Guillaume de Dole*, composé au tout début du XIII^e^ siècle [1], Jean Renart, poète francien, dépeint une scène d'intérieur dans un modeste château. Guillaume de Dole, jeune et brillant chevalier, reçoit chez lui un messager que lui a envoyé l'empereur Conrad. Il lui fait les honneurs de son logis. Pour lui présenter sa mère et sa sœur, il l'introduit dans la chambre où toutes deux travaillent à l'aiguille. On admire l'habileté de la mère, occupée à « ouvrer en une estole » ; et aussi celle de la fille. Guillaume dit :

1133 « Fanons, garnemenz de moustier,
Chasubles et aubes parees
Ont amdeus maintes foiz ouvrees. »

A quoi la mère répond modestement que ce travail est pour elle « aumosne et deduis » ; qu'elle le fait pour les églises mal pourvues ; et qu'elle prie constamment Dieu de lui en savoir gré pour son salut et celui de ses enfants. Puis Guillaume, sans transition, s'adressant à elle :

1143 « Dame, fet il, une chançon
Car nos dites, si ferez bien. »

Elle chantait, remarque le poète, mieux que personne et elle « le faisoit tres volentiers ». Pourtant, elle répond d'abord à son fils, en manière d'excuse :

---

de Bartsch, portent les numéros XI (*Floires revient seus de Montoire...*, ms. 20050, f° 40 v°) et LXI (*A l'ombre d'un vergier...*, par Audefroi le Bâtard, ms. de la Bibl. nat., fr. 844, f° 151). Elles ne remplissent pas toutes les conditions du genre, puisqu'elles se composent, non pas de couplets à rime ou assonance unique, mais de strophes à rimes combinées selon les usages de la chanson courtoise.

1. Selon G. Servois (édit. citée, 1893, p. LXXXVI), entre le mois d'octobre 1199 et le mois de mai 1201 ; mais, selon M^me^ Rita Lejeune (édit. du même texte, 1936, p. XII-XIV), vers les années 1212-1213.

« Biaus filz, ce fu ça en arriers
Que les dames et les roïnes
Soloient fere lor cortines
Et chanter les chançons d'istoire. »

Mais Guillaume insiste :

« Ha ! ma [tres] douce dame, voire.
Dites nos en, se vos volez,
Par cele foi que me devez. »

Elle cède alors [1], et chante notre chanson n° I (*Fille et la mere se sieent à l'orfrois...*).

Dans son *Roman de la Violette*, composé entre 1227 et 1229 [2], et dédié à Marie, comtesse de Ponthieu, Gerbert de Montreuil-sur-Mer, poète picard, mais familier avec la littérature de l'Ile-de-France, imagine une scène, où une jeune fille de famille bourgeoise chante notre chanson n° V (*Siet soi bele Eurïaus...*). Et voici comment il l'introduit. La jeune fille

Un jor sist es chambres son pere ;
Une estole et un amit pere
De soie et d'or molt soutilment ;
Si i fait ententevement
Mainte croisete et mainte estoile ;
Et dist ceste chanchon a toile [3],
Que par chant forment s'alose.

Suit la chanson.

Dans son *Lai d'Aristote*, composé probablement dans le second quart du XIII[e] siècle, Henri d'Andeli, poète normand, fait chanter à une jeune femme, dans un jardin,

---

1. Elle répond, selon le texte de l'édition Servois :

« Ja ceste foiz n'ier parjuree... »

C'est un faux sens. Le ms. porte *iert* (et non pas *ier*) : *foiz* n'est pas le mot *fois* (*vices*), mais le mot *foi* (*fides*). La mère reprend le terme employé par son fils au v. 1153. Il y a une erreur d'une autre sorte dans la façon dont Mme Lejeune a compris l'ensemble des vers 1153-1157.

2. Voir l'édition Buffum (Société des Anciens Textes français), p. XXVII-XXVIII.

3. *a toile* : leçon, sauf erreur de l'éditeur, des quatre manuscrits où se trouve le roman.

381 Un vers d'une chanson de toile[1].

Et c'est notre chanson n° VII (*En un vergier, lez une fontenele...*).

Ainsi, les auteurs du XIII[e] siècle reconnaissaient en nos chansons un genre particulier ; et ils leur donnaient tantôt le nom de « chansons de toile » (ou « chansons à toile »)[2], tantôt celui de « chansons d'histoire ».

Définition du genre.

Pourquoi la première appellation ? Apparemment parce que ces chansons passaient pour être chantées ou pour avoir été chantées par des femmes travaillant à leur toile. Nous nous contenterons provisoirement de cette explication, sans rechercher pour l'instant à quelle réalité elle pouvait correspondre.

Quant à la seconde dénomination, « chansons d'histoire »,

---

1. *de toile* : leçon de deux mss (Bibl. nat., fr. 837 et 19192) sur quatre. Un troisième (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1104) donne *a toile*. Le quatrième (Bibl. nat., fr. 1593) a modifié la rédaction et porte : « Un vers d'une chançon descuevre ».

2. De cette hésitation des contemporains entre les deux formes de l'expression il serait trop imprudent de vouloir trop tirer : anciennement déjà les prépositions *à* et *de* se sont employées en des sens qui parfois se recouvraient, — par exemple, *à*, pour marquer l'appartenance, et *de* pour marquer la destination. Sans doute peut-on remarquer que les auteurs du moyen âge disent toujours *chanson de geste*, où *de* signifie « au sujet de », et qu'il faut entendre de même quand Jean Renart écrit *chanson d'histoire* (comme nous avons dit, depuis, « chanson de croisade »), tandis que Gerbert de Montreuil, dans la *Violette* (v. 202), a écrit *cançonnete a karole* (variante du ms. *D* : *chançon a la karole*), avec l'idée de marquer la destination. Mais, si ceux qui disaient *chanson a toile* entendaient « chanson pour accompagner le travail de la toile », les autres, disant *chanson de toile*, n'entendaient peut-être pas très différemment, et il n'est pas nécessaire de supposer qu'ils aient voulu dire « chanson sur celles qui travaillent la toile ». — Au reste l'expression, sous l'une ou l'autre de ses formes, n'a peut-être pas été très répandue : ainsi s'expliquerait la leçon particulière du ms. 1593 au vers 381 du *Lai d'Aristote*.

Pour rester nous-même dans l'usage établi par les critiques modernes, nous dirons « chanson de toile », mais en réservant notre opinion sur la propriété du terme et sur la nature véritable du genre.

qui est la plus ancienne (du moins dans les textes), que signifiait-elle ? A première vue, le mot d' « histoire » pourrait s'interpréter au sens tout nu de « récit » ; et, en effet, nos chansons comportent toutes une action en raccourci ; elles contiennent toutes un élément narratif. Mais, dans l'ancienne langue, l'acception du terme « histoire » est plus restreinte, plus précise que celle de notre terme « récit ». Le mot s'accompagne d'une notion d'ancienneté, de noble ancienneté [1]. Il va avec ceux de « geste » de « geste ancienne ». Il se colore des prestiges du vieux temps et de la considération qui s'attache aux héros d'un rang distingué.

Il semble donc qu'on puisse admettre comme caractéristiques générales du genre, aux yeux même des contemporains, le choix, comme cadre, des chambres où les femmes cousaient ou brodaient, — la mise en scène de personnages d'une condition relevée, — enfin l'évocation des choses d'une époque ancienne.

Mais nos chansons doivent aussi leur aspect particulier à la formule métrique qui y a été appliquée et qui les distingue des autres formes lyriques, à savoir : la construction de chaque pièce par couplets de nombre très variable ; la construction de chaque couplet sur une même assonance ou sur une même rime ; l'indépendance de chaque couplet pour la rime ou l'assonance ; l'égalité du nombre des syllabes dans tous les vers d'une même pièce ; la présence d'un refrain, répété après chaque couplet.

Critique des faits.

Des chansons anciennes ; des chansons de dames travaillant à l'aiguille : c'est le dire de la mère de Guillaume de Dole. Mais qu'en est-il au vrai ?

---

1. Voir, par exemple, la suite des deux vers de Wace qui servent d'épigraphe à la présente revue :

Pur remembrer des ancessurs
Les diz et les fez et les murs
Deit l'en les livres et les gestes
Et les estoires lire as festes...

On y peut ajouter de très nombreux textes.

1. — *Des chansons anciennes ?*

L'âge d'abord.

Cinq chansons (celles qui portent les nos XI, XVI, XVIII, XIX et XX) sont d'un auteur connu : Audefroi le Bâtard [1]. On n'en est pas beaucoup plus avancé pour les situer chronologiquement. M. Alfred Jeanroy estimait, en 1889 [2], qu'elles avaient « dû être écrites en Artois un peu avant le milieu du XIIIe siècle ». M. Arthur Cullmann, en 1914 [3], a conclu, après une étude minutieuse, mais dont les bases sont fragiles, qu'Audefroi était probablement né dans les dernières années du XIIe siècle et mort vers le milieu du XIIIe siècle. Il n'y a qu'un fait certain, c'est qu'une des chansons d'amour de ce poète (Raynaud 77) est citée dans le *Roman de la Violette* (v. 3236) : elle est donc antérieure aux années 1227-1229.

Mais, quelque date qu'il faille assigner aux poèmes d'Audefroi le Bâtard, les cinq pièces qui nous occupent ici apparaissent comme d'un type plus récent que les autres chansons du même groupe : M. Alfred Jeanroy l'a clairement montré [4], et M. Arthur Cullmann n'y a point contredit [5]. Pour ne pas mettre des avantages de notre côté, nous exclurons ces pièces de notre étude, au moins en principe.

Pour la même raison, nous en exclurons aussi la pièce XVII, que M. Jeanroy a attribuée à Audefroi [6], mais où M. Cullmann n'a pas reconnu la main de cet auteur, sans contester toutefois qu'il s'agit d'une production tardive [7].

Nous en exclurons encore, toujours pour la même raison, la pièce VII (celle qui figure dans le *Lai d'Aristote*) et que Bartsch a donnée comme d'Audefroi [8] : Bartsch n'a pas dit pourquoi ;

---

1. Les manuscrits les lui attribuent expressément.
2. *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, p. 222.
3. *Die Lieder und Romanzen des Audefroi le Bastard*, krit. Ausgabe, Halle, p. 5.
4. Ouvr. cité, p. 222-223.
5. Ouvr. cité, p. 7-19.
6. Ouvr. cité, p. 217, note.
7. Ouvr. cité, p. 5.
8. Recueil cité, p. VIII.

mais cette pièce, picarde, rimée, et bâtie sur le thème de la mal mariée, répond assez bien (malgré sa brièveté) à la manière du poète.

Les treize pièces restantes, complètes ou fragmentaires, sont anonymes. De leur âge on ne peut dire avec certitude que ceci :

— que les pièces I, II, III, IV et V sont antérieures aux années 1212-1213 [1], date où Jean Renart les a citées dans son *Guillaume de Dole*;

— que la pièce VI est antérieure aux années 1227-1229, date où Gerbert de Montreuil l'a citée dans son *Roman de la Violette* ;

— que les pièces VIII, IX, X, XII, XIII, XIV et XV sont antérieures à l'année 1250, la partie du manuscrit 20050 qui les contient ayant été écrite dans la première moitié du XIII[e] siècle.

Ainsi, il est acquis, à tout le moins, que des chansons de toile, ou chansons d'histoire, ont existé antérieurement aux années 1212-1213.

*
* *

Y a-t-il un indice qu'il en ait existé beaucoup plus anciennement ?

C'est l'opinion reçue. M. Alfred Jeanroy [2] écrivait en 1889 que quelques-unes de celles que nous possédons « appartenaient à la première moitié du XII[e] siècle ». Son avis, fondé sur une connaissance très étendue et très sûre de toute notre poésie lyrique, a pris force de doctrine. Il ne pouvait guère en être autrement dès l'instant qu'on croyait reconnaître, dans la langue et la versification de ces pièces, des traits assurément archaïques. L'on n'a guère précisé, pour conclure en ce sens, les faits de langue dont on s'autorisait ; mais l'on s'est appuyé fermement sur l'étude des assonances et sur le calcul du nombre des finales de vers masculines, comparé à celui des finales féminines.

A ces raisons ajoutons-en d'autres, de notre chef. Il se dégage de nos chansons comme un parfum d'épopée. Elles rappellent

1. Ou aux années 1191-1201, si l'on s'en tenait à l'avis de G. Servois.
2. Ouvr. cité p. 217.

les chansons de geste par la forme de leurs couplets, construits chacun sur une même assonance ou sur une même rime, comme une laisse, — avec adoption largement prédominante du décasyllabe [1] et emploi fréquent de la coupe dite épique.

Elles les rappellent aussi par certaines particularités de style, tel que le procédé du recommencement, plus ou moins accusé en plusieurs chansons [2].

Elles les rappellent encore par la recherche d'un effet de noblesse, résultant de la qualité des personnages, de la nature du cadre, et de celle de l'expression. Ces jeunes filles, ces jeunes femmes amoureuses sont toutes de haut rang : elles sont dites filles de roi (VII, 11, 12), filles d'empereur (XII, 16 ; XIV, 12). Leurs amants ne sont pas de moindre condition : ils sont comtes pour le moins (IV, V, VII, XII, XIII); ils font service à la cour (IX, XII). Les scènes se situent dans le décor des habitations seigneuriales, indiquées par des termes divers : « royal chamberine (IV), « château » (V), « haut solier » (IX), « tour » (XII, XIV). On se trouve ainsi introduit dans un monde relevé, et qui évoque en général celui des épopées plutôt que celui des romans courtois.

* *

Mais, une fois faites ces constatations, qui reporteraient vers

1. En dix chansons sur treize (celles d'Audefroi et les pièces VII et XIV n'entrant pas en ligne de compte).

2. Voir les pièces X (le couplet 3 est repris par les couplets 4 et 5) ; — XII (deux premiers et deux derniers couplets) ; — XIV (deux derniers couplets).

Remarquer aussi des vers de ton et de tour épiques comme :

IV, 21 Li preu Henris, qui tant fet a proisier...
46 Il fet monter chevaliers trusqu'a vint...
IX, 6 Uns escuiers as degrés de la sale
Est descenduz...
8 Bele Doete les degrés en avale...
XII, 20 A cent puceles sor sainz vos jurerai,
A trente dames que avueç moi menrai...
25 Li cuens Raynauz en monta lo degré,
Gros par espaules, greles par lo baudré...

Sur ce dernier vers, voir ci-après, p. 449 ss.

une époque ancienne, on se heurte à des faits qui concordent mal avec les précédents.

Si le couplet sur assonance unique semble avoir été la formule primitive du genre, et impliquer par conséquent l'ancienneté de ce genre, il reste que la comparaison avec la laisse épique ne doit pas être poussée trop loin, puisque le couplet se compose d'un nombre de vers fixe pour chaque pièce [1].

La prédominance des finales de vers masculines, signe admis d'ancienneté, ne s'observe pas toujours dans celles de nos chansons qui, par ailleurs, s'annoncent en effet comme les plus anciennes. Des cinq pièces authentiquement composées par Audefroi le Bâtard, poète récent, quatre (XI, XVIII, XIX, XX) ont bien des terminaisons féminines ; mais les seize strophes de la cinquième (XVI) ont toutes une terminaison masculine ; et cette chanson n'en est pas, pour autant, antérieure aux autres. Des huit pièces anonymes que nous avons en entier (les seules qui se prêtent à l'observation), il n'en est que quatre (VIII, IX, XII, XIV) dont tous les vers aient une finale masculine ; en deux autres (IV et XIII), ces finales ne sont qu'en majorité ; en une autre (XV), les finales féminines l'emportent ; en une autre (XV), les deux sortes de finales sont à égalité [2].

Beaucoup d'éléments enfin, intéressant soit le fond, soit la langue, soit le style, indiquent une époque relativement récente.

Ces remarques contredisent celles que nous avons faites en commençant, et la contradiction veut qu'on l'explique.

Dira-t-on que le mélange d'indices à significations divergentes provient de l'évolution du genre et qu'il est bien naturel que des chansons composées à des époques diverses ne puissent pas toutes répondre également à un même type ? Sans doute, mais la coexistence de signes contradictoires se constate, non seulement dans le genre considéré en son ensemble, mais aussi à l'intérieur de chaque pièce considérée séparément. C'est ce qu'il faut voir d'un peu près.

---

1. Sauf pour les pièces III (fragmentaire), I (couplet 5), XIV (couplet 2), où il peut ne s'agir que d'un accident dans la transmission, et pour la pièce V, qui est pourtant récente.

2. Parmi les pièces fragmentaires, trois (I, III, V) ont des terminaisons masculines ; trois (II, VI), des terminaisons féminines.

Laissons de côté les pièces incomplètes (I, II, III, V et VI), qui se soustraient à l'examen.

Encore pourrait-on retenir le cas des deux couplets de la pièce V, laquelle est antérieure aux années 1212-1213. Si l'on applique à ces couplets les critères d'ancienneté, on constate qu'ils ne sont pas de même longueur (ils comptent respectivement 7 et 9 vers), qu'ils sont assonancés, et que les assonances, changeant d'un couplet à l'autre, présentent un cas d'*i* assonant avec *i* nasal (v. 5) : la pièce serait donc ancienne. — Pourtant, par le fond, aucune ne répond moins au type du genre : elle a plutôt le caractère d'une « reverdie » [1]. Elle commence par une célébration du printemps, où s'insère un distique qui a bien l'air d'un refrain de chanson de danse, adapté aux besoins du mètre décasyllabique, qui est celui de la pièce :

5 Qui amors a, nes doit metre en oubli ;
Sovent i doit et aler et venir.

Vient ensuite la description de caroles sur le pré, entre gens du beau monde, où belle Aigline apparaît en son « bliaut de cendel »,

17 Qui granz deus aunes traïnoit par les prez.

Mode vestimentaire qui ne remonte pas au delà du XIII^e^ siècle.

Mais venons-en à la série des pièces complètes, et prenons celles-ci une à une [2].

La pièce IV (antérieure aux années 1212-1213) a été donnée pour ancienne [3] : assonances masculines (sauf au premier couplet) et différentes pour chaque couplet. Ajoutons : décor royal, héros de haut rang, traits de caractère épique [4]. — Mais M. Jeanroy [5] a pourtant fait remarquer que l'assonance *Henri : lit* (v. 34-35) « prouvait que la pièce n'était pas de la première moitié du XII^e^ siècle ». Sans compter que

1. Le participe « raverdi » se trouve au vers 2.
2. Les pièces d'Audefroi et les pièces VII et XVII étant toujours exceptées.
3. Jeanroy, ouvr. cité, p. 217, note.
4. Césures dites épiques. Pour l'invention et le style (v. 21 et 46), cf. ci-dessus, p. 442, note 2.
5. *Ibid.*

le changement introduit dans le refrain du couplet final [1] indique l'influence de la lyrique courtoise, qui fait d'une chanson un tout équilibré.

Les pièces VIII et IX portent des marques apparentes d'ancienneté : dans la pièce VIII, finales masculines, trois cas d'assonance, cadre traditionnel ; dans la pièce IX, finales masculines, deux cas d'assonance. — Mais, dans les deux pièces, l'assonance n'est en somme qu'une exception : c'est l'emploi de la rime qui prévaut. En outre, la pièce VIII contient un exemple de coupe lyrique (v. 19); et la pièce IX est écrite en décassyllabes. Enfin, les deux pièces, qui se ressemblent par plusieurs aspects [2], procèdent l'une et l'autre d'une inspiration bien différente de la gravité habituelle du genre. Yolant (VIII) se jette au cou de son ami :

27 Quant vos plaira, si me porrez baisier ;
Entre voz braz me voil aler couchier.

Et l'ami ne se le fait pas dire deux fois :

34 A tor françois en mi lo lit l'estent.

Oriolant (IX) est peut-être moins provoquante qu'Yolant : n'empêche qu'après qu'entre les bras de son amant

47 Assez i ot jué et ris,

c'est elle qui, parlant des « losengeors », lance cette bravade :

53 « Or parleront a lor devis,
Et nos ferons toz nos plaisirs. »

Si l'on ajoute ce qu'elle a déjà dit précédemment (v. 5) des « felons et losengeors », et de ses rêves amoureux pendant la nuit (v. 21-26), il faut bien convenir qu'on est loin des types archaïques.

1. Comme dans la pièce XII, et comme dans les pièces XVII et XVIII, tenues pour plus récentes que les autres.

2. Dans le ms. 20050, qui les a conservées, elles se font immédiatement suite. Comparer : pour l'expression, VIII, 22 et IX, 45 ; pour les attitudes, VIII, 15 et IX, 43. D'autre part, Théodore Gerold (*La musique au moyen âge*, p. 126 et 193) a relevé entre les deux pièces des analogies dans la structure musicale qui s'ajoutent aux ressemblances littéraires (et qu'il considère d'ailleurs, p. 195, comme répondant à une formule récente).

La pièce X [1] est l'une de celles qui appellent le plus directement la comparaison avec les chansons de geste.

Qu'on relise, dans le *Roland*, la mort de la belle Aude. Charles est de retour à Aix-la-Chapelle :

As li Alde venue, une bele damisele.
Co dist al rei : « O est Rollant le catanie,
Ki me jurat cume sa per a prendre ? »
Carles en ad e dulor e pesance,
Pluret des oilz, tiret sa barbe blance :
« Soer, cher' amie, d'hume mort me demandes.
Jo t'en durai mult esforcet eschange :
Co est Loewis, mielz ne sai a parler ;
Il est mes filz et si tendrat mes marches. »
Alde respunt : « Cest mot mei est estrange.
Ne place Deu ne ses seinz ne ses angles
Après Rollant que je vive remaigne ! »
Pert la culor, chet as piez Carlemagne,
Sempres est morte.

Aude est ensuite ensevelie près d'un autel, dans un « muster de nuneins ».

Dans la chanson X, belle Doette attend Doon, son ami, qui est allé au tournoi. Un écuyer survient. Elle se précipite vers lui :

Bele Doette tantost li demanda :
« Ou est mes sires que ne vi tel pieça ? »
Cil ot tel duel, que de pitié plora.
Bele Doette maintenant se pasma.
E or en ai dol.

Bele Doette s'est en estant drecie ;
Voit l'escuier, vers lui s'est adrecie ;
En son cuer est dolante et correcie
Por son seignor dont ele ne voie mie.
E or en ai dol.

Bele Doette li prist a demander :
« Ou est mes sires cui je doi tant amer ? »
— « En nom Deu, dame, nel vos quier mais celer :
Morz est mes sires, ocis fu au joster. »
E or en ai dol.

1. Cf. ci-dessus, p. 442, note 2.

Ainsi, thème analogue à celui du *Roland*. De plus, procédé du recommencement épique ; coupes épiques, et, quant à la phonétique, confusion de *e* pur et de *e* nasal (v. 1-4, *siet : tient : resovient : tornoier*) : alors que, dans *Raoul de Cambrai*, sur dix-sept laisses en *-ié*, dont quelques-unes sont fort longues, on n'observe que huit cas de pareille assonance [1]. — Mais qui croirait pourtant que cette chanson soit ancienne ? Les finales de vers féminines y sont à égalité avec les finales masculines. Elle est, à l'exception du seul vers 31, rimée et non pas assonancée ; et elle présente, précisément en ce vers 31, un féminin *tele*, muni déjà de l'*e* analogique. Quant au fond, Doon n'est pas allé à la guerre, mais à un tournoi ; et Doette, cette demoiselle qui ne coud pas, mais qui « lit un livre » (v. 2), ne mourra pas : elle fera bâtir, pour s'y retirer, un monastère pour les vrais amants, qui « por amor sevent peine et mal traire » (v. 41). S'il n'y a pas là une parodie du *Roland*, l'idée procède du moins d'une préciosité qui n'est pas de la vieille époque. La musique enfin, comme l'a noté Th. Gerold [2], n'est pas non plus de type ancien.

La pièce XII a été placée par Bartsch en tête de son recueil, comme étant, à son idée, le spécimen le plus archaïque du genre. Nous la laissons de côté pour l'instant : nous y reviendrons spécialement plus loin.

La pièce XIII se compose de cinq couplets, chacun d'eux étant construit sur une rime ou assonance différente, et quatre d'entre eux étant formés de vers à terminaison masculine [3] : signe d'ancienneté, dit-on. — Mais on remarque pourtant ceci : que la pièce est faite d'octosyllabes (et non plus de décasyllabes) ; que les assonances y sont rares ; que le refrain final introduit, comme dans la pièce IV, une modification à effet calculé dans le refrain des autres couplets ; que l'héroïne n'est plus une jeune fille, mais une jeune femme ; que la pièce enfin s'apparente, par le sujet, aux chansons de « mal mariées ».

1. Cette dernière remarque est de M. Jeanroy, ouvr. cité, p. 217, note.
2. Ouvr. cité, p. 125.
3. Traits relevés par M. Jeanroy, ouvr. cité, p. 217, note.

La pièce XIV est composée en entier de couplets masculins, avec changement d'assonances pour quatre sur six de ces couplets. On y relève un exemple de répétition épique (couplets 5 et 6), plusieurs autres de coupe dite épique. L'héroïne est « fille d'empereor » ; elle réside en une haute tour (v. 1). La chanson pourrait donc passer pour ancienne. — Cependant, le refrain, dirigé contre les médisants, et le thème de la « mal mariée », toute prête à se venger, empêchent de la considérer comme d'un type primitif.

La pièce XV, enfin, l'une des plus jolies, présente bien quelques traits d'apparence ancienne : une vague ressemblance, ici ou là, avec le style des chansons de geste (v. 1 : *Lou samedi a soir fa[u]t la semaine* [1] ; v. 6 : *L'anfes Gerairs revient de la cuitainne* ; et ce terme l'*anfes Gerairs* encore repris aux vers 23 et 26). Mais le thème est bien différent de celui des autres chansons. Peu d'assonances ; les finales féminines prédominent. Et la coupe très rare du décasyllabe en 6 + 4 (comme dans le fragment VI) témoigne d'une recherche qui n'est pas de la première époque.

Pour expliquer cette présence simultanée, en chaque poème, d'éléments appartenant à des époques différentes, les moyens ne sont pas nombreux. Du moment que, dans une même pièce, apparaissent les signes non douteux d'un âge plus récent, il faut bien attribuer les éléments de caractère plus ancien qui s'y rencontrent à une initiative plus ou moins délibérée, à une intention plus ou moins claire de l'écrivain. Quelle peut être cette intention ? Un poète, composant un poème et l'imaginant selon la formule d'un genre déjà existant, doit se conformer, naturellement, aux lois de ce genre. Celui qui écrivait une chanson de toile avait, en vertu de cette règle, et en principe, à respecter certaines convenances, touchant tout à la fois, quant à l'invention, le cadre de l'action, la condition et les sentiments des personnages, et, quant à la forme, la langue, le style et la métrique. L'ensemble de ces convenances, c'est ce qu'on peut

1. Comparer, par exemple, *Berte au grant pié* :

Ce fu par un lundi, au chief de la semainne.

appeler la convention du genre. Le mot suffit à indiquer ce que, dès lors, il entrera d'artifice dans le travail de l'auteur ; et dès lors aussi, l'analyse de ce travail devient très délicate. Car comment faire la part de l'ingénuité et celle du raffinement littéraire ? Tous ces éléments communs à toutes les chansons de toile, qui présentent une couleur d'ancienneté et qui se trouvent pourtant dans des chansons relativement récentes, représentent-ils réellement une sorte d'héritage imposé, l'observation de formules traditionnelles ? Sont-ils dus à l'imitation de chansons antérieures, plus anciennes, elles-mêmes dérivées de chansons encore plus anciennes ? Ou bien, puisque nous n'avons pas de spécimen de ces chansons plus anciennes, ne faut-il pas faire au moins l'hypothèse que la convention serait ici un fait primitif, c'est-à-dire que l'emploi de la couleur ancienne aurait répondu dès l'origine à une idée poétique, parfaitement arbitraire, conçue un beau jour par un homme d'esprit ?

Cette hypothèse, fragile à première vue, perd de son air aventureux si l'on remarque que l'aspect des chansons de toile, reconnu archaïque, l'est parfois à un point surprenant. L'excès éveille la suspicion. L'excès, et aussi telle singularité qui semblerait bien dénoncer le jeu littéraire.

Reprenons la chanson XII, cette chanson-type, qui, en effet, donne au premier coup d'œil une impression de haute ancienneté. Belle Erembour aime Raynaud. Raynaud, défilant sous sa fenêtre au premier rang d'une troupe guerrière qui revient du service, ne daigne pas lever les yeux vers elle. Il croit qu'elle l'a oublié, qu'elle en a aimé un autre. Elle se justifie. Ils se réconcilient. Voilà le thème ; voici le texte :

Quant vient en mai, que l'on dit as lons jors,
Que Franc de France repairent de roi cort,
Reynauz repaire devant el premier front.
Si s'en passa lez lo meis Arembor,
Ainz n'en dengna le chief drecier a mont.
E Raynaut amis !

Bele Erembors a la fenestre au jor
Sor ses genolz tient paile de color ;
Voit Frans de France qui repairent de cort,
Et voit Raynaut devant el premier front ;

En haut parole, si a dit sa raison.
E R[aynauz] amis !

« Amis R[aynauz], j'ai ja veü cel jor,
Se passisoiz selon mon pere tor,
Dolanz fussiez se ne parlasse a vos. »
— « Jal mesfeïstes [1], fille d'empereor :
Autrui amastes, si obliastes nos. »
E R[aynauz] amis !

— « Sire R[aynauz], je m'en escondirai :
A cent puceles sor sainz vos jurerai,
A trente dames que avuec moi menrai.
C'onques nul home fors vostre cors n'amai.
Prennez l'emmende et je vos baiserai. »
E R[aynauz] amis !

Li cuens R[aynauz] en monta lo degré,
Gros par espaules, greles par lo baudré ;
Blond [2] ot le poil, menu recercelé :
En nule terre n'ot si biau bacheler.
Voi l'Erembors, si comence a plorer.
E R[aynauz] amis !

Li cuens R[aynauz] est montez en la tor,
Si s'est assis en un lit point a flors.
Dejuste lui se siet bele Erembors.
Lors recomencent lor premieres amors [3].
E R[aynauz] amis !

Une « fille d'empereur » (v. 16), le « comte » Raynaud (v. 25, 31), la tour où réside Erembour (v. 14, 31) : ce qu'il faut selon le style de l'épopée. Et en effet, plus d'un trait en ce petit poème rappelle les chansons de geste : l'emploi du décasyllabe, la coupe épique, l'assonance par couplets complets, le procédé du recommencement (v. 2-3 et 9-10 ; v. 25 et 31), la solennité d'un serment fait en appareil seigneurial (v. 20-

1. Le manuscrit porte : *iel mesfaites*. La correction *jal* est de Tobler. Remarquer qu'on ne cite pas d'exemple de l'expression « le mesfaire ».

2. Le manuscrit porte : *blonde*.

3. Un vers manque à ce dernier couplet. H. Suchier (*Gesch. der franz. Literatur*, p. 9), s'inspirant des formules épiques, a proposé de lire après le vers 31 :

Plorant la vit, dont l'en prist grant tendror.

21). Mieux : des vers entiers sortis du répertoire. Le vers 26 se lit tel quel ailleurs, par exemple, dans *Ogier le Danois* [1] :

2556 Les bras ot lons e les poins ben quarrés,
Gros par espaules, grailles par le baldré...
2562 Dist l'uns a l'autre : « Vesci bel baceler [2]...

Le vers 27 se lit, par exemple, dans *Girart de Vienne* :

3389 *Blont ot le poil, menu recercelé.*

Mais voici qui déjà nous arrête. Ce dernier vers, dans *Girart de Vienne* [3], est appliqué à une femme, à la « belle Aude », et non pas à un homme : et cela en accord avec les poncifs du temps. Serait-ce que l'auteur de notre chanson, voulant pasticher, aurait mis un peu de légèreté dans le choix de ses centons ? Ne l'aurait-il pas fait aussi en parlant (v. 2 et 9) des « Francs de France » ? Dans le *Roland*, où le poète s'exprime ainsi à trois reprises (v. 177, 804, 808), c'est chaque fois en une intention particulière : aux Francs de l'empire, Charlemagne oppose les Francs de France, c'est-à-dire ceux d'un pays plus étroitement délimité, et auxquels il accordait le meilleur de sa confiance. Ici, dans notre chanson, quel besoin de spécifier ? L'expression sent l'emprunt.

C'est que sans doute l'auteur a voulu évoquer le climat épique, les prestiges du « tens ancienor ». Il en a recherché les moyens, non seulement dans l'application d'une certaine technique formelle, mais aussi dans la figuration d'un personnel archaïquement poétique, dans l'emploi de lieux communs et de formules de style en usage dans l'épopée.

Il y a dans ce petit poème plusieurs traits singuliers.

Il s'agit, aux vers 2 et 9, d'un service à la cour du roi d'où l'on revient au mois de mai [4]. Faut-il supposer un souvenir des assemblées de mai, qui ferait remonter aux temps de l'empire des Francs ?

---

1. Par Raimbert de Paris, fin du XII[e] siècle. Ou encore dans les *Lorrains*, éd. P. Paris, I, XXVI.
2. Ce dernier mot à la rime, comme au vers 28 de notre chanson.
3. Par Bertrand de Bar-sur-Aube, premier quart du XIII[e] siècle.
4. Dans la chanson IX, v. 37, Helier revient aussi « de cort » :

Heliers est de cort departiz,
Vient chevalchant par un lairiz...

L'auteur fait assoner les mots *cort*, *front*, *Arembor*, *mont* (v. 2-5), comme s'il ignorait la nasalisation de l'*o* : or M. Jeanroy a fait remarquer que ce genre d'assonance était « rare dès le XII^e^ siècle, où, dans le *Roland* même, *o* nasal ne rime guère qu'avec lui-même » [1]. En faudra-il conclure que la chanson est plus vieille que le *Roland* ?

L'auteur dit, en style simple, « lez lo meis Arembor » (v. 4). Il écrit aussi « selon mon pere tor » (v. 14) : construction (le déterminé sans article quand le déterminant en a un) dont il y a plus d'un exemple. Mais il dit encore : « repairent de roi cort » (v. 2 et 9) ; et Adolf Tobler [2] a étudié comme une curiosité ce cas isolé d'une double omission de l'article à la fois devant le déterminé et devant le déterminant [3]. Ce tour, d'allure archaïque, a-t-il existé, exactement le même, à une époque ancienne ? A-t-il existé ailleurs que dans notre poème ?

Faudra-t-il aussi considérer comme un trait de langue authentiquement ancien l'absence de l'article, aux vers 2 et 9, devant le nom *Franc*, au vers 8, devant le mot *paile* ?

La réponse à ces questions, à ces doutes, se trouve peut-être dans le vers 35 :

Lors recomencent lor premieres amors,

où le pluriel *lor premieres amors* dénonce l'écrivain moderne. La conséquence s'ensuit : ces archaïsmes sont des archaïsmes voulus comme tels, affectés, en partie de faux archaïsmes.

Il est dommage que nous n'ayons pas la musique de toutes ces chansons. Elle ne nous a été conservée que pour quatre d'entre elles : les pièces VII, VIII, IX et X. Or, M. Th. Gerold [4] a remarqué qu'elle était « passablement chargée de mélismes

---

1. Ouvrage cité, p. 217, note.

2. *Mélanges de grammaire française*, trad. Kuttner et Sudre, p. 89.

3. Comparer, pour la différence comme pour la ressemblance, les chansons :

VII, 21 Car il fu ja de son pere maisnie.
XVI, 31 Qu'en mon pere vergier l'atendrai...
46 ...elle m'atendra en son pere vergier.
XIX, 2 En son pere vergier....

4. Ouvr. cité, p. 125 ss. et 193 ss.

et d'ornements » ; pour la pièce X tout particulièrement. Il n'y a rien reconnu qui puisse rappeler un art populaire. Et s'il est une des chansons dont la mélodie se rapproche de celle des chansons épiques, c'est la pièce VII, l'une de celles précisément qui, au point de vue littéraire, s'écarte le plus du style primitif.

Ainsi toutes les chansons de toile portent les signes, plus ou moins marqués, d'une époque récente. Les traits archaïques qui s'y rencontrent pourraient passer pour des survivances ; mais rien ne prouve qu'il en soit ainsi, et il y a des indices que ces éléments y ont été introduits artificiellement, artificieusement.

2. — *Des chansons de femmes ?*

Les petits drames que sont nos chansons ont pour héroïnes des jeunes filles ou des jeunes femmes, qu'ils nous montrent le plus souvent occupées à des travaux de couture ou de broderie :

Chanson I

Fille et la mere se sieent a l'orfrois :
A un fil d'or i font orieuls croiz...
— « Aprenez, fille, a coudre et a filer
Et en l'orfrois les oriex crois lever... [1] »

---

1. Constatant qu'*orieuls/oriex* est trissylabique au vers 2 et dissyllabique au vers 6, et que, d'autre part, ce mot, qui rendrait le latin *aureolus*, devrait donc porter, devant *croiz*, l'*e* final caractéristique du féminin pour les adjectifs de la seconde déclinaison latine, Gaston Paris (notice citée, p. XCIII, n. 1) a corrigé en écrivant *ories* et en ajoutant au vers 2, par analogie avec le vers 6, l'article *les* devant *ories*, soit :

A un fil d'or i font les ories croiz.

Ories étant une une forme archaïque de *oire* (<*aureus*), ce serait, dans notre chanson, le signe d'une origine ancienne.

La correction de G. Paris a été adoptée sans discussion par Mme Rita Lejeune dans son édition de *Guillaume de Dole* (en omettant toutefois de la faire au v. 6).

Elle comporte pourtant examen. Sans doute l'inconséquence qui résulte du fait qu'*orieuls/orieus* est trissyllabique au vers 2 et dissyllabique au vers 6 prouve-t-elle que le texte est altéré et qu'il convient de le corriger. Mais ce

Chanson X

7 Bele Erembors a la fenestre au jor
Sur ses genolz tient paille de color...

Chanson XIII

6 Bele Yolanz en chambre koie
Sor ses genous paile desploie ;
Cost un fil d'or, l'autre de soie...

Sa mère la réprimande ; elle répond :

11 « Mere, de coi me chastoiez ?
Est ceu de coudre ou de taillier
Ou de filer ou de broissier...? »
16 — « Ne de coudre ne de tailler
Ne de filer ne de broissier... »

Chanson VIII

1 Belle Yolanz en ses chambres seoit,
D'un boen samis une robe cosoit...

Chanson XVII

1 Bele Amelot soule en chambre feloit...

Chanson II

1 Siet soi bele Aye as piez sa male maistre,
Sor ses genouls un paile d'Engleterre.
A un fil file, i fet coustures beles.

Chanson IV

1 Bele Aiglentine en roial chamberine
Devant sa dame cousoit une chemise...

---

n'est pas nécessairement comme l'a fait Gaston Paris. On lit en effet dans *Blancandin* :

2389 Vestent aubers laciés a claus,
Lacent elmes a oriaus,

où *oriaus* signifie « ornements dorés en relief ». Le mot peut avoir été formé tardivement de la racine française *ori-* et du suffixe latin *-alis*, lequel aurait été prononcé en français tantôt *-al*, tantôt *-el* (comme il est arrivé pour *mortal/mortel*, etc., et pour le mot *claus/cleus* [< *clavus*] lui-même, avec lequel, dans *Blancandin*, rime le mot *oriaus*). Il n'est donc pas interdit de maintenir dans notre chanson les leçons *orieuls*, *oriex* (à prendre comme trissyllabes comme dans *Blancandin*), sauf à supprimer, au vers 6, l'article *les* (dont l'intrusion, sous la plume du copiste, s'expliquerait par le fait qu'il a été déjà question de l'objet au vers 2).

6 Devant sa dame cousoit et si tailloit ;
Mes ne coust mie si com coudre soloit :
El s'entroublie, si se point en son doit.

Pourquoi ce cadre ? Pourquoi cette mise en scène ?

C'est, dit-on, parce qu'il s'agit de chansons de femmes, chantées dans des ouvroirs. Et la mère de Guillaume, ajoute-t-on, en fournit le témoignage exprès, quand, dans le passage que nous avons déjà cité, elle dit à son fils :

Biaus filz, ce fu ça en arriers
Que les dames et les roïnes
Soloient fere lor cortines
Et chanter les chançons d'istoire.

Il faut pourtant voir les choses de plus près.

L'on peut bien supposer selon la vraisemblance que les femmes d'autrefois chantaient tandis qu'elles maniaient l'aiguille. Elles chantent aujourd'hui. Au XIII^e siècle, à Paris, les couturières chantaient aussi, derrière leurs fenêtres [1], fleuries et peuplées d'oiseaux en cage. C'était un plaisir, aimé des étudiants, de s'arrêter pour les écouter et d'engager avec elles des conversations qui n'étaient pas tout à fait désintéressées : ces ouvrières n'avaient pas une réputation de vertu farouche.

Mais, avec nos chansons, la scène est transportée dans des logis seigneuriaux : est-il bien croyable que ces « dames » et ces « reines », dont parle la mère de Guillaume de Dole, aient chanté ou laissé chanter devant elles, par leurs filles ou par leurs ouvrières, les chansons que nous avons conservées ou des chansons du même genre ? Le témoignage de la mère de Guillaume de Dole, c'est, en réalité, celui de Jean Renart, l'auteur du roman ; et l'on se méfie un peu de cet écrivain plein de talent, mais également plein de malice. Il ne manquait pas de finesse : son *Lai de l'Ombre* en est garant ; n'empêche que, dans son roman de l'*Escoufle*, il s'est amusé à mettre la jeune

1. Cf. Évrard du Val-des-Écoliers (Bibl. nat., lat. 12426, f° 341 v°). Sur le texte de Sophonie II, 14 (*vos cantatis in fenestra, corvus intra liminari*) : « Vox juventute [*corr.* juvenculae] in fenestra panniculos consuentis et ibi cantantis. Sed corvus, id est scolaris vagus, intra liminari ipsam respiciens et a[u]scultans, et sic animam suam depredationi exponens. »

Isabelle, noble héroïne, en des situations assez scabreuses. Il la montre, au cours de ses aventures, réfugiée auprès d'Aëlis, une faiseuse de guimpes qui, venue de Lorraine, s'est installée à Montpellier. Il dit que cette ouvrière était femme honnête et très pieuse ; et il le fallait bien pour qu'au bout de l'histoire la noble Isabelle ne fût pas trop compromise. Tout de même, si Aëlis excellait à broder en or et en soie, et si elle pouvait y gagner sa vie, elle était d'autant mieux payée, dit le poète, qu'on admirait ses beaux yeux. Sa maison était le rendez-vous de tous les jeunes gens élégants de l'endroit. Plusieurs cages d'oiseaux, comme chez les couturières de Paris, garnissaient ses fenêtres. Elle s'entendait à laver la chevelure des hauts hommes : profession qui ne passait pas pour s'accompagner de mœurs irréprochables. Et quand elle recevait, elle savait divertir son monde en récitant des contes et des romans. Il est difficile d'admettre que Jean Renart ait fait cette piquante description en peintre ingénu. On est suffisamment averti qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant les propos qu'il prête à la mère de Guillaume de Dole, ni considérer comme l'expression fidèle des habitudes du temps la scène qu'il a imaginée en son mythique et romanesque manoir du Jura.

De la chanson qu'il fait chanter à cette dame vertueuse (chanson I), nous n'avons que deux strophes, soit par omission du copiste, soit que l'auteur n'en ait pas mis davantage. Nous ignorons donc quel en pouvait être le sujet et comment tournait finalement l'histoire qui y est amorcée. Mais de quelque façon qu'on l'imagine, on s'inquiète. Une mère tance sa fille, lui commande d'être plus attentive à sa tâche et d'oublier l'amour de Doon : finissait-elle par avoir raison de sa fille et par dissiper sa rêverie ? Ou bien l'amour l'emportait-il sur les conseils de la mère ? Les habitudes du genre, le refrain « Tant bele amor fist bele Aude en Doon », feraient croire au second dénouement. Mais, dans les deux cas, la fille se trouvait en un rôle avantageux, soit que son obstination inspirât une tendre indulgence, soit que sa résignation appelât la pitié. Imagine-t-on que pareil thème ait servi aux chansons chantées par des « dames » ou par des « reines » devant les femmes de leur service ? Imagine-t-on pareille chanson chantée par une mère devant sa fille ? Quel exemple ! Quelle leçon !

Or, ce qu'on vient de dire de la chanson I, peut aussi se dire de presque toutes les autres.

Belle Aiglentine a aimé le preu Henri : elle est enceinte. Sa mère s'en aperçoit : elle l'envoie demander à Henri ce qu'il fera. Henri épouse Aiglentine et en fait une « riche comtesse ». (Chanson IV.)

Une mal mariée aime le comte Gui. Son mari en a vent et la bat à l'en étourdir. Mais, ayant à peine repris ses sens, elle rejoint son ami sous une « ante ramée ». (Chanson VII.)

Belle Yolant rêve de son ami. Il vient : elle en est toute saisie. Il croit un instant qu'elle ne l'aime plus : elle se jette dans ses bras, et il l'étend sur un lit « a tor françois » [1]. (Chanson VIII.)

Belle Oriolant souhaite longuement la venue de son « dru » Helier. Il vient. Diront les « losengoer » ce qu'ils voudront : elle s'abandonne à lui ! (Chanson IX.)

Belle Erembour est rejointe par le comte Raynaud, qui a cru un instant qu'elle l'avait oublié pour un autre : ils se réconcilient dans sa chambre. (Chanson XII.)

Belle Yolant est réprimandée par sa mère : elle parle trop au comte Mahi, son mari s'en inquiète. Yolant jure, à beau serment, que rien ne l'arrêtera. Et la mère s'incline. (Chanson XIII.)

Belle Isabelle est une autre mal mariée. Elle soupire après l'amour de quelque « courtois chevalier », si elle en pouvait connaître. Sa « demoiselle » saura lui indiquer ce qu'il lui faut. (Chanson XIV.)

Gaiete et Oriour vont chercher de l'eau à la fontaine. Oriour rentre seule : Gaiete est restée avec l' « enfant Gerart », qui l'emmène et l'épouse. (Chanson XV.)

Voilà donc des jeunes filles, des jeunes femmes férues d'amour, et qui risquent tout pour être à celui qu'elles aiment. Elles ne se contentent pas de soupirer : elles se donnent. Jeunes filles, elles n'ont pas attendu le mariage, qui vient après coup, s'il peut, pas toujours. Jeunes femmes, elles honnissent le mari « vieillard » ou « vilain ». Ni les unes ni les autres ne supportent les avertissements de leurs « males mères ».

---

1. Image grivoise. Au propre, terme de la langue des lutteurs.

Quelle sorte d'esprit les contemporains reconnaissaient en ces chansons, on peut l'apercevoir en lisant le *Lai d'Aristote*. Henri d'Andeli y raconte comment la belle amie du roi Alexandre a résolu de confondre le maussade Aristote, qui prétendait détourner son royal élève de l'amour qu'il avait pour elle. Elle veut lui tourner la tête. Par une belle matinée, tandis que le philosophe travaille sur ses livres, elle va se promener dans le jardin, sous sa fenêtre ouverte, feignant de se croire seule et déployant les séductions d'un négligé libertin. Elle se met à chanter une chanson de printemps et d'amour :

Or la voi, la voi, la voi, —
La fontaine i sort serie, —
Or la voi, la voi, m'amie,
El glaiolai desouz l'aunoi.
Or la voi, la voi, la voi,
La bele blonde, a li m'otroi.

Elle cueille des fleurs pour tresser une couronne qu'elle placera sur sa tête ; et tout en les cueillant, elle chante cette autre chanson de danse :

Ci me tienent amoretes, —
Dras i gaoit meschinete, —
Douce, trop vous aim !
Ci me tiennent amoretes
Ou je tieng ma main.

Dès la première chanson, le vertueux ascète se demande s'il a bien fait, en apprenant tant de choses indéfiniment, de désapprendre l'amour. A la deuxième, il voudrait bien que la belle approchât un peu plus près. Justement, elle passe devant la fenêtre, comme si elle ignorait toujours sa présence ; et, pour l'achever, elle chante maintenant un « vers d'une chançon de toile », qui est notre chanson VII. Le vieil homme n'y tient plus. Bousculant la chandelle placée sur sa table d'étude, il la saisit par son bliaut. Il est à sa merci : il se pliera à ses caprices, jusqu'à se mettre à quatre pattes, tout sellé, et à lui servir de monture pour faire un tour de jardin. Alexandre, qui a tout vu, saura désormais ce que vaut l'aune de ses conseils.

La tentatrice qui a ainsi « esploité » est une « demoiselle » dont on ne peut pas dire qu'elle soit précisément une naïve. Sa ruse n'est pas d'une jeune fille candide. Elle sait comment les

hommes se mènent. Elle n'a pas choisi ses chansons au hasard : elle les a prises parce que, chant et musique à part, les paroles en sont, par le sens, une manière d'invitation, de provocation, et spécialement la chanson de toile, par laquelle elle consommera la déroute du barbon. C'est donc qu'aux yeux d'Henri d'Andeli lui-même, auteur du *Lai*, l'héroïne de la chanson de toile n'était pas tout à fait dans le rôle d'une innocente, mais bien, comme on peut en effet le voir par le texte, dans celui d'une jeune femme qu'aucune règle ne fera renoncer à l'amour qui la tient.

Ces raisons, de caractère moral, suffiraient à persuader que la notion de chansons chantées par des femmes est ici purement conventionnelle. Il en existe un autre signe dans le fait que les scènes sont explicitement situées, comme on l'a vu, dans les chambres de femmes travaillant à l'aiguille. On n'a peut-être pas suffisamment pris garde que les indications liminaires des pièces en question n'impliquent rien quant à la personne qui chante, mais qu'elles concernent seulement le personnage dont l'aventure fait le sujet de la chanson. On a eu tort d'inférer de la situation du personnage représenté à celle de la personne qui le met en scène. On dirait même volontiers que le souci, visible en plusieurs de nos chansons, de définir dès le début l'attitude de l'héroïne et le milieu où elle se trouve, exclut l'idée que ces chansons aient été chantées par des femmes du même monde et de la même condition.

On ne trouve guère, en effet, d'œuvre littéraire qui soit comme l'auto-peinture, si l'on peut dire, d'un groupe social par lui-même. Les premiers auteurs, les meilleurs, les plus nombreux, de romans mondains n'ont pas été, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, des mondains. Les poèmes lyriques où intervient un élément dramatique n'ont jamais le caractère, direct ou indirect, d'une confession individuelle ou sociale. De nos jours, les chansons de Polin, bien qu'elles fussent mises dans la bouche de troupiers, et bien qu'elles peignissent la vie de ces troupiers, ne ressemblaient en rien à ce que ces troupiers ont jamais inventé ni chanté. Les chansons de Montéhus, ni rien qui s'en rapproche, n'ont jamais été inventées ni chantées par des bagnards. Ni les chansons de Bruant par des « escarpes » ; ni les chansons de Richepin par des gueux.

Qui donc a fabriqué les chansons de toile ?

On le sait pour plusieurs, dont l'auteur a été Audefroi le Bâtard, qui n'était pas une ouvrière d'aiguille, et qui ne composait pas pour les ouvrières des ouvroirs. Sans doute, ces chansons-là ne représentent-elles qu'une forme évoluée et altérée du genre ; mais, parmi celles d'un type antérieur, il en est une, la chanson de belle Oriolant (IX), où l'auteur intervient en un couplet final que voici :

57 Ne sai que plus vous en devis :
Ensi avengne a toz amis !
Et je, qui ceste chançon fis
Sor la rive de mer pansis,
Consauz a Deu bele Aelis.

Nous voilà donc renseignés : le poète n'est pas une femme, c'est clair ; et sa chanson n'était pas destinée à être chantée dans les ouvroirs plutôt qu'ailleurs.

Il est vrai qu'en cette pièce IX, belle Oriolant n'est pas représentée comme travaillant à l'aiguille. Mais, dans la chanson VIII, belle Yolant est en train de coudre une robe de soie qu'elle veut envoyer à son ami : voilà donc le trait classique. Or cette chanson VIII présente avec la chanson IX de telles analogies qu'on serait bien tenté de la considérer comme du même auteur[1]. N'est-il pas, en tout cas, bien naturel de penser qu'elle n'est pas, elle non plus, sortie d'un ouvroir ?

Il n'est pas démontrable par des preuves aussi particulières qu'il faille en dire autant de toutes les autres chansons de toile. Mais l'on ne saurait douter qu'il en soit bien ainsi pour peu qu'on réfléchisse à la nature de l'inspiration d'où sont nés ces poèmes et que nous avons définie, et aussi à toutes les ingéniosités de technique que suppose chacun d'eux.

* * *

Revenons-en, une fois de plus, aux paroles de la mère de Guillaume de Dole : les dames, les reines d'autrefois auraient chanté, en travaillant, des chansons d'histoire. On a fait confiance au témoin. Mais ce témoin (qu'on le note bien) renvoie au

1. Voir ci-dessus, p. 445.

temps passé : il ne dit point que les femmes de son temps chantassent encore ces chansons ; et sa façon de s'exprimer implique même le contraire.

Or Gaston Paris, ayant constaté la rareté des chansons de toile que nous possédons, écrivait : « Cela prouve... combien ce genre charmant et vite disparu a été florissant au XII^e siècle, et quelle faible proportion, comparativement à ce qu'il a produit, doivent représenter les spécimens qui nous en sont parvenus[1]. »

Que le genre soit épuisé dès avant l'an 1250, il faut le croire[2] : vieilles chansons, disait dès l'année 1212 la mère de Guillaume.

Mais sur quoi se fonder pour affirmer que le genre ait été prospère au XII^e siècle et que ce que nous en possédons ne représente qu'une infime partie de sa production ?

La disparition soudaine et précoce de ce genre est de prime abord surprenante ; mais on se l'explique : la formule était étroite ; et il était difficile de la renouveler sans modifier profondément le genre lui-même. On le voit bien d'après les pièces que nous connaissons : la chanson IX est une variante de la chanson VIII ; les chansons VII, XIII et XIV supposent une contamination par les chansons de mal mariées. Et comment, en effet, aurait-on pu broder pendant longtemps sur ce thème de la jeune fille ou de la jeune femme rêvant, sur la

---

1. Notice citée, p. XCV.

2. On remarquera toutefois que le début de deux chansons d'histoire a été conservé dans le *Jeu de la Feuillée*, qui est probablement de 1255, et dans le *Jeu de sainte Agnès*, qui semble être, sous la forme où nous l'avons, de la première moitié du XIV^e siècle.

Dans le *Jeu de la Feuillée* (v. 1024), les « compagnons », assemblés à la taverne, chantent ce vers : *Aie se siét en haute tour* (on a la mélodie).

Dans le *Jeu de sainte Agnès*, le « timbre » d'une plainte prononcée par l'héroïne (v. 383-387) est indiqué en ces termes : « Planctum beatae Agnetis in sonu *El bosc d'Ardena justal palaih Amfos, A la fenestra de la plus auta tor.* » La mélodie a été conservée, et Th. Gerold l'a transcrite (p. 62 de l'édition Jeanroy), en observant que le schéma en « est déjà plus compliqué que celui des chansons d'histoire du Nord, qui, en général, n'emploient que deux ou trois phrases musicales ». Il ne faut pourtant pas trop croire au caractère récent de tous les éléments contenus dans le *Jeu de sainte Agnès*.

toile qu'elle brode, d'une aventure d'amour ? La donnée était ingénieuse : elle ne se prêtait pas à d'innombrables inventions.

Pourquoi donc le genre, « vite disparu », n'aurait-il pas aussi soudainement apparu, voué par sa nature même à une courte carrière ?

Les particularités de la transmission manuscrite contiennent peut-être un enseignement. En 1212-1213, cinq chansons dans *Guillaume de Dole* ; à l'imitation de ce roman, en 1227-1229, une chanson dans la *Violette* ; vers le même temps, une chanson dans le *Lai d'Aristote* ; toutes les autres chansons (sauf une partie de celles qui ont été composées par Audefroi), uniquement dans le manuscrit 20050, qui est de la première moitié du XIII^e^ siècle, et nulle part ailleurs. Tout se présente comme si, entre 1200 et 1250 au plus tard, le genre avait connu une période d'éclatante prospérité : après, rien ; avant, quoi ?

Ce que nous avons dit des traits propres à chaque pièce exclut la possibilité de considérer chacune d'elles comme ancienne ; ce que nous avons dit du mode de présentation et du tour d'esprit exclut la possibilité qu'aucune ait été chantée par des femmes en leurs ouvroirs.

Mais qu'on suppose un poète ingénieux qui, un beau jour, serait parti sur l'idée de la rêverie d'amour installée au cœur d'une jeune fille. Il imagine celle-ci, non point comme une libre jeune fille du peuple, mais comme une demoiselle de haut rang. Il se la représente derrière les murs d'un château, vaquant aux travaux de son état. Il lui prête (quelle femme s'en serait vantée ?), avec les hardiesse de la passion indomptable, des initiatives qui ne vont guère avec la morale admise, qui la heurtent, qui la défient. Le thème est audacieux ; il risque de choquer. Le poète transpose donc ; il se met à l'abri en rejetant l'aventure en des temps passés, dont les chansons de geste conservent le souvenir. Il imite le tour et les formules de ces vieilles chansons. Il archaïse ; et ce faisant, il lui arrive de faire du faux ancien. Ainsi serait né un genre, un petit genre. Et la pieuse mère de Guillaume de Dole a peut-être servi, ou contribué, à faire passer une supercherie littéraire, dont Jean Renart n'était sans doute pas l'auteur, mais le complice amusé.

Edmond FARAL.

RÉDERIE, TOPONYME PICARD,
ET LA
FAMILLE ÉTYMOLOGIQUE DE *RÊVER*

Des travaux en cours sur la Picardie linguistique nous ont conduit à examiner de près le nom de lieu (et appellatif) *Réderie* (*Redderie*, *Raiderie*) assez répandu dans l'ouest de la zone. Les caractères communs, que présentent les différents lieux dits qu'il désigne, nous ont décidé à rouvrir un débat très ancien auquel la plupart des romanistes ont attaché leur nom, nous voulons parler de l'origine de *rêver*, *endêver*, etc.

On sait que, malgré les trésors d'ingéniosité et d'érudition déployés jusqu'ici par les esprits les plus éminents, la question n'a pas cessé de demeurer « obscure ». On s'en convaincra aisément en consultant les derniers dictionnaires étymologiques, non seulement français, mais wallon, néerlandais et même anglais. Comme on le verra par la suite, il n'est pas superflu de tenir compte dans le présent débat des formes relevées dans ces derniers parlers, où elles constituent des emprunts anciens et significatifs, auxquels il faut joindre celui du moyen-haut-allemand. Bien qu'on ait trop négligé cet aspect du problème, il ne s'agit nullement d'une nouveauté.

Nous examinerons successivement les matériaux offerts par la toponymie des pays picards et, à notre connaissance, jamais utilisés pour la recherche étymologique. Nous relèverons également les formes dialectales anciennes et modernes, non signalées jusqu'ici ou laissées sans interprétation. En outre, par la citation des emprunts opérés par les langues germaniques voisines à l'époque médiévale, nous essaierons de délimiter la zone d'expansion de ces vocables et d'en dégager la signification. Enfin nous tenterons de montrer en quoi réside essentiellement

la complexité du problème par l'étude des interférences phonétiques et des contagions sémantiques qui nous ont paru multiples dans ce domaine.

Ces considérations diverses, et surtout les deux premières, nous semblent militer, comme on le verra, en faveur d'un étymon défendu à différentes reprises depuis plusieurs siècles et repris à l'époque moderne par E. Staaf. On ne nous saura pas mauvais gré de ne pas proposer sur ce point de nouvelle conjecture étymologique après tant d'autres, si les faits positifs que nous avons relevés nous ont paru légitimer le rapport entrevu par d'autres entre l. via, -uius, -uiare, et les vocables gallo-romans si controversés *rêver*, *endêver*, etc., et leurs correspondants dialectaux et étrangers.

*
* *

Parmi les matériaux nouveaux que nous invoquons à l'appui de notre thèse figure en tout premier lieu l'apport toponymique. Le domaine picard-occidental et méridional offre en effet un certain nombre d'exemples du nom de lieu du type *Réderie* (= *Redderie*, *Raiderie*) qui, au sens local, a perdu aujourd'hui sa valeur d'appellatif. Aussi les exemples que nous avons rassemblés et qui semblent répondre à un signalement commun très précieux pour la sémantique, revêtent, en vertu même de leur nuance archaïque une importance particulière dans le présent débat.

Le *Dictionnaire des Postes* (t. I, dern. éd.) ne mentionne que six *Réderies*, dont trois pour l'Oise, deux pour la Somme et une pour le Pas-de-Calais ; aucune pour la Seine-Inférieure.

Comme on pourra le voir, cette énumération, limitée aux lieux habités (hameaux), est même dans ces limites assez incomplète. Elle était susceptible cependant d'orienter les recherches des étymologistes modernes qui n'ont pas su en tirer parti : Godefroy avait pourtant déjà signalé (art. RÉDERIE) l'existence de quelques-uns de ces noms de lieu.

Cette liste peut être complétée à l'aide des dictionnaires topographiques (cette région, par bonheur, en est assez riche) et des recueils analogues, sans oublier les cadastres communaux qui nous ont permis de dresser un inventaire plus substantiel, sinon complet.

Le Pas-de-Calais est le département qui recèle les plus nombreux exemples du type *Réderie*. Ils sont tous groupés dans la partie occidentale (arr[t] de Saint-Omer, de Boulogne et de Montreuil-s/M.) qui correspond *grosso modo* à la partie avancée nord-occidentale de l'ancienne Picardie historique. A notre connaissance l'Artois, la Flandre romane et le Hainaut français, ignorent absolument ce toponyme, ainsi que l'Aisne picarde. Il faut noter que les glossaires dialectaux de ces régions ne mentionnent pas (sauf pour l'Artois) le vb. *réder*, ni le subst. *réderie*.

C'est aussi pour cette région du Pas-de-Calais occidental que nous disposons des plus riches répertoires de formes de noms de lieux dits et de lieux habités. A l'excellent *Dict. topogr. du P.-de-C.* du comte de Loisne s'ajoute l'ouvrage complémentaire de l'abbé Haigneré (*Dict. topogr. de l'arr[t] de Boulogne-s/Mer*, 1882, Boulogne-s/Mer). La documentation abondante qu'ils nous offrent est confirmée et, s'il se peut, complétée elle-même par le monumental ouvrage de Karel de Flou[1] qui intéresse la Picardie nord-occidentale. Dans l'arrond[t] de Boulogne nous relevons deux ex. (cf. Haigneré, *op. cit.*, p. 280) :

1. *La Réderie*, ferme, c[ne] de Longfossé (c[ton] de Desvres).

2. *La Réderie*, lieu dit dans l'aveu d'Austruy (1411). Karel de Flou, *op. cit.* : *Réderie onder Réty*, 1411 (c[ton] de Marquise).

L'arr[t] de Saint-Omer[1] ne renferme, semble-t-il, qu'un hameau de la *Raiderie* ou *Reiderie* (c[ne] de Seninghem, c[ton] de Lumbres). Il faut y ajouter toutefois le l. d. *les Réderies*, c[ne] d'Audincthun (c[ton] de Fauquembergues) mentionné par K. de Flou : « Eene plaats te Audincthun « au lieu dit » *l'Enclos des Réderies*, 1850. Adv. »

Enfin, c'est dans la région de Montreuil-s/Mer que nous avons relevé le plus grand nombre d'ex. de la forme étudiée. Citons d'après Haigneré :

1. *la Réderie*, h. c[ne] d'Alette (c[ton] d'Hucqueliers),
2. « « , h. c[ne] de Beussent (*ibid.*),
3. « « , h. c[ne] de la Calotterie (c[ton] de Montreuil-s/Mer),

1. Karel de Flou, *Woordenboek der Toponymie von westelijk Vlaanderen, Vlaamsche Artesie, het Land van den Hoek, de Graafschappen Guines en Boulogne en eene gedeelte van het Graafschap Ponthieu* ; cf. vol. 13-14 (1932).

4. *la Réderie*, écart, c^ne^ de Neuville-s.-Montreuil (*ibid.*),

5. « « , h., c^ne^ de Wailly-Beaucamp (*ibid*)., cf. *Réderie* ou Petit Wailly, XVIII^e^ s. Cassini et K. de Flou : « Eene wijk van Wailly-Beaucamp 1913. Lijst. »

Faut-il voir une forme apparentée dans le l. d. *le Raide* d'Audreghem, mentionné par K. de Flou. « Le *Raide*, een plaats te Audreghem » (c^ton^ d'Ardres) : « A Auderhem, en ung lieu nommé le Raide », 1480, Terr. Egl. Andres [1] ?

Citerons-nous également une forme rapportée dans le même ouvrage pour une région nettement plus septentrionale, toponyme roman (?) égaré en pays germanique : *Raverie* : « Een leengoed (fief) en eene herberg ; ook een stuck land te Sint Baafs, onder Sint Andries « Jooris van den Raverye 1506 » ? Devons-nous y voir un type toponymique analogue à celui que nous avons rencontré dans le sud de l'Oise et dont nous parlerons ci-dessous ou bien faut-il y discerner un collectif ouest-flamand à suffixe d'emprunt français en *-erie* (importé aussi en allemand, cf. *-erei*, et en m. anglais), formé sur fl. *raaf* « corbeau » ? *Raverie* désignerait alors un lieu fréquenté par les corbeaux, une « corbetière ».

C'est du moins l'opinion de A. Carnoy (*Dict. étymol. du nom des com. de Belgiqne*, II, 480; Louvain, 1940). On nous permettra toutefois de penser qu'il a pu y avoir contamination ou étymologie populaire en partant de la forme de a. fr. *resverie*, *raverie*, le verbe *raven* (*reven*, *ravelen*) étant incorporé déjà à cette époque dans le vocabulaire du néerlandais (cf. Verdam, *Mid. Ned. Hdwb.*). On sait par ailleurs quel rôle ont joué le picard et le français en Flandre, aussi bien comme langue de chancellerie que comme langue de culture de la classe aisée (cf. l'article du regretté J. Salverda de Grave dans *Romania*, XXX, 1901, pp. 65-112, « Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais » ; l'auteur assignait pour pays d'origine à ces mots le Hainaut, pays picard).

1. L'ouvrage de Ricouar (Anzin) sur l'origine des noms de lieu du Pas-de-Calais a été consulté par nous sans résultat. L'auteur étudie surtout l'origine du nom des communes. Par ailleurs le récent opuscule de J. M. Vermollen sur les noms de lieu de l'arrt de Montreuil-sur-Mer est une publication très incomplète et dépourvue de valeur scientifique. Nous n'avons pu consulter *Courtois* : Dict. top. de l'art de Saint-Omer.

La Somme offre troix ex. du toponyme *Réderie* [1], que nous empruntons au dict. topogr. de ce département, par J. Garnier (*Mém. d. l. Soc. des Ant. de Picardie*, t. XXIV, 1878, p. 207) :

1. *Réderie-lès-Sénarpont*, ham. dép. de Sénarpont (c^ton^ de Oisemont), 99 h., *Réderie*, 1733, G. Delisle-1757, Cassini, etc.,

2. *Réderie-lès-Saint-Ouen*, ham. dép. de Ville-Saint-Ouen, composé de 4 fermes, 184 (c^ton^ de Picquigny),

3. *Redry*, lieu dit, terr. de Vauchelles-lès-Domart (c^ton^ de Domart).

Ces derniers toponymes se trouvent dans la partie ouest du département. La rareté des *Réderies* dans la Somme, qui constitue le centre historique de la Picardie, vient du fait que l'habitat y est relativement plus groupé que dans les départements voisins. L'ouest picard ne présente que très peu de hameaux et d'écarts. Il reste par ailleurs possible que le dépouillement plus complet du cadastre nous permette de découvrir prochainement d'autres exemples parmi les lieux dits dont l'ouvrage de Garnier est très pauvre.

Nous profitons de cette occasion pour émettre le vœu que les futurs dictionnaires topographiques, de la série officielle ou non, renferment à côté des formes anciennes des noms de lieux habités, rivières, forêts, etc., sinon tous les lieux dits, entreprise actuellement impossible, du moins tous ceux qui figurent au cadastre. L'utilité des volumes de la collection officielle, si inégaux par ailleurs, y gagnerait grandement. Nous citerons comme un modèle l'admirable *Dict. topogr. de la Seine-Inférieure*, de Ch. de Beaurepaire (en 5 vol. in-folio), malheureusement inédit et resté inconnu de la plupart des érudits [2].

---

1. Pour d'autres contaminations phonétiques en germanique, cf. moy. néerl. *Réderie* : lakenbereiding (apprêt du drap) d'après « raide », dans *Verdam, op. cit.*, et en moy. angl. *Réverie*, sb = Germ räuberei ; spoliation, cf. F. Stratmann et H. Brandley ; *A middle-english Diction.*, éd. rev. et compl., Oxford, *1940*. Ces exemples, sans lien sémantique avec le type français, ont subi cependant sa contagion phonétique et trahissent indirectement l'influence exercée à date ancienne au delà des frontières du Nord par les vocables français étudiés.

2. Cf. Gamillscheg (*Romania Germanica*, I, 144, § 65, et J. Sion, *Les paysans de la Normandie Orientale*, p. 128, n. 1, « en l'absence de tout dict. topogr. de la Seine-Infér. ». On regrettera avec nous qu'un monument scientifique

Nous lui emprunterons quelques indications qui ne figurent pas dans les cadastres locaux de la Normandie picarde, c'est-à-dire de la Seine-Infér. orientale (Bray et lisière de la Somme), dont nous montrerons dans un prochain travail la structure linguistique et les limites dialectales :

1. *Rhederie* (clos appelé la), Plan d'Auchy-lès-Aumale (c^ton^ d'Aumale),

2. *La Réderie*, herbage au Cardonnoy près d'Aumale, 1716. Dén. d'Aumale (*ibid.*),

3. Pièce de la *Rhéderie* 1618, 1625, voie des chariots à Aumale, 1736, f. d'Auchy. Ecce homo de la *Rhéderie* (*ibid.*, sans doute semblable au 1).

De nos jours encore le canton d'Aumale a un caractère picard assez prononcé, surtout dans sa moitié nord.

Le cadastre permet de relever deux autres ex. picards dans l'est du c^ton^ de Londinières :

1. *La Rédrie*, l. d. à *Puisenval*,

2. « à *Fresnoy-Folny*. Ces deux l. d. assez voisins, n'en ont sans doute formé qu'un seul à l'origine.

Notre prospection s'achève avec le départ^t^ de l'Oise dont la partie nord-occidentale renferme les 3 ham. cités par le *Dict. des Postes* et qui semblent n'en faire que deux :

1. *Redderie*, 100 h., c^ne^ de Dargies (c^ton^ de Grandvilliers),

2. ? *Réderie*, 16 h. (*ibid.*) Ni le cadastre, ni la carte d'État-Major ne mentionnent ce dernier hameau qui semble n'être qu'une fraction du précédent,

3. *Redderies*, 344 h., c^ne^ de Blargies, (c^ton^ de Formerie),

4. Nous avons relevé par ailleurs un lieu dit *la Réderie* dans la c. de Bazancourt (c^ton^ de Songeons).

Au sud, dans le terroir de Creil, le l. d. *la Remise Frederie* fait supposer une contamination phonétique de *Réderie* par la forme locale *fré* « froid » (cf. *dré* « droit », *kré* = (je) crois, relevés au cours de nos enquêtes directes). Il est bien certain qu'une « remise » (= bouquet d'arbres dans la campagne) constitue un l. d. isolé par définition, donc à l'écart des routes,

---

de cette valeur n'ait pas été mis jusqu'ici à la disposition du monde savant auquel il était destiné. Car aucun des volumes de la collection publiés jusqu'ici ne saurait lui être comparé pour la richesse de la documentation.

puisqu'il sert de refuge au gibier pendant la chasse et l'abri frais et ombragé qu'il offre aux bêtes traquées a pu servir de prétexte à une étymologie populaire tout indiquée : *réderie* > *fréderie*.

Ce n'est pas tout. Sur trois points situés dans la moitié orientale de l'Oise, nous avons eu la satisfaction de relever des toponymes qui semblent offrir la réplique francienne, et donc française, des formes picardes citées jusqu'ici. Cette région, rattachée très tôt au domaine royal de l'Ile-de-France, a subi de bonne heure l'imprégnation du parler central. Il s'agit des l. d. suivants :

1. *La Rêverie*, l. d. territorial de *Catenoy* (c^ton^ de Clermont de l'Oise), au sujet duquel nous recevons les renseignements suivants de M. Lespinasse, secrétaire de mairie : « Ce lieu dit d'environ un hectare est boisé et situé en dessous du « camp de César ». Il est sur l'état de section qui date d'environ 150 ans sous le nom de « La Rêverie » et non « Réderie ». Il n'y a aucune trace d'habitations. Il est légèrement en pente et *assez loin de la Commune et des routes* » (nous soulignons).

2. *La Rêverie* et *Sous les murs de la R.*, l. d., c^ne^ d'*Elincourt-Sainte-Marguerite* (c^ton^ de Lassigny). « Ce lieu dit est situé en terrain plat, au bout du village, en bordure de la route de Roye à Compiègne. C'était une habitation assez importante appartenant au Prieuré de Sainte-Marguerite, et qui servait de maison d'hiver au Prieur et aux Moines qui y descendaient chaque année, selon les dires des vieilles gens du pays. Le parc était entouré d'un mur qui existe toujours » (communication de M^me^ Thérèse Brunel, secrétaire de mairie). Il s'agit donc ici d'une maison de retraite et d'un domaine situés à l'écart d'une commune ou de son centre.

3. *La Rêverie*, l. d. à Coudun (c^ton^ de Ressons-s.-Matz).

Étant donné la destruction d'une partie importante du cadastre de l'Oise et la perte du *Recueil des lieux dits de l'Oise* composé par Graves, au cours de l'incendie de Beauvais en 1940, il nous a été momentanément impossible de pousser plus loin nos enquêtes.

Mais il est vraisemblable que d'autres ex. de *Rêverie*, l. d. ou écarts, ont existé ou existent encore dans la région [1].

1. Ici nous devons dire qu'à l'opposé du ms. de Ch. de Beaurepaire, celui du *Dict. topogr. de l'Oise* (inédit) de Mathon et Deladreue ne nous a

Dans les quatre départements étudiés nous avons ainsi pu dresser une liste d'une vingtaine de *Réderies*[1] auxquelles s'ajoutent trois *Rêveries* et une *Fréderie*. On nous permettra d'attirer un instant l'attention sur la nature particulière des toponymes de ce type. Ils présentent en effet un certain nombre de traits précis et communs d'un grand intérêt pour la suite de notre discussion.

Tout d'abord, aucune commune, donc aucune agglomération quelque peu importante, ne porte le nom de *Réderie*. Une commune est une entité politique et sociale qui a un centre commun, des organes et des édifices communs, ce qui suppose des voies d'accès à ce centre local pour une population qui n'est pas nécessairement groupée tout entière auprès du centre ou comme disent les Normands du pays de Caux, du carreau (< quadruvium ? cf. *carroy*). Il n'en va pas de même pour les écarts et hameaux, ni a fortiori pour les lieux dits éloignés, souvent situés à l'extrémité d'une voie d'accès plus ou moins précaire, se terminant souvent en impasse, ne communiquant guère avec le reste du monde communal que par cette charrière ou ce sentier, en tout cas généralement à l'écart et en dehors des grandes voies locales de communication. Or, si l'on consulte la carte d'État-Major, on s'apercevra facilement, chaque fois que cela sera possible, pour un hameau par exemple, que la plupart des points étudiés se trouvent à l'écart des grandes routes qui desservent la région. Il y a quelques exceptions, assez rares : c'est en particulier le cas pour Seninghem, où le h. *la Raiderie* est en bordure de la route départementale de Saint-Omer à Boulogne, ainsi que pour la *Rêverie* d'Elincourt, voisine de la route de Compiègne à Roye. Les *Réderies* sont donc avant tout des lieux, habités ou non, excentriques et généralement desservis non par les grandes routes, mais par des chemins vicinaux ou particuliers dont l'entretien plus ou moins bien assuré incombe soit à la commune, soit aux usagers ou riverains.

été d'aucun secours, car il néglige systématiquement les l. d. Non dépourvu d'utilité par ailleurs, il pourrait être aisément complété dans le sens indiqué.

1. Il s'agit peut-être ici d'une déformation d'un mot ancien par étymologie populaire ; cf. *carrouge* (22 ex. en Seine-Inf., mais aussi *carroy*).

Ces caractères communs, et surtout l'éloignement relatif des *Réderies* par rapport aux grandes *voies* de communication et aux centres qu'elles desservent, nous paraissent de nature à éclairer la question de l'origine de l'appellatif lui-même. *Réderie* étant lié à *réder* et ce dernier, comme on l'admet généralement, à *rêver*, que l'on rattache par ailleurs à a fr. *desver*, fr. mod. *endêver*, le problème de l'étymologie de ces derniers vocables se trouve posé sous un jour nouveau.

Depuis le siècle dernier, si ce n'est même depuis Du Cange, on savait que ces mots relevaient, selon toute apparence, d'un commun étymon, cf. Bugge, dans la *Romania*, IV, 364; M. J. Jud, dans son remarquable article de la même revue (LXII, 1936, pp. 145-158), « Rêver et desver », a grandement raison d'insister sur ce point.

En dehors des étymologies les plus récentes proposées, l'une par Vising (< aestuare, malgré aestuarium > *étier*), étymologie que retient encore M. A. Dauzat dans la dernière édition de son *Dict. étym.* (1946), l'autre par M. J. Jud (< ex-vagare), qui ne semble pas avoir soulevé jusqu'ici d'objection fondée, il serait, pensons-nous, sans intérêt désormais de faire un sort aux trop nombreuses explications qui se succèdent[1] depuis trois siècles et dont la critique a fait justice en leur temps. Nous ferons toutefois exception pour l'étymon proposé par E. Staaf.

Il est bien évident en effet que ni aestuare « bouillonner, être agité », ni * ex-vagare (< ex-vagu) « vagabonder », ne sauraient constituer des étyma satisfaisants pour les toponymes cités ci-dessus et qui représentent des lieux habités ou non, mais dont la stabilité, au moins relative, est évidente. Leur nombre même, autant que les traits communs que nous en avons dégagés, soulignent clairement leur caractère archaïque d'appellatifs de sens local, donc concret, et par suite antérieur, selon la vraisemblance, à tout développement sémantique dérivé. Si l'antériorité du sens concret par rapport à l'abstrait ne constitue pas une règle absolue, elle représente la grande majorité des cas.

1. On les trouvera citées dans Ménage pour le XVII^e siècle, dans Diez, Scheler, Körting, Meyer-Lübke, Gamillscheg, O. Bloch et Wartbug, ainsi que dans le *Dict. général* pour les XIX^e et XX^e siècles.

L'objection sémantique que soulève la toponymie est déjà grave, mais pour *re-ex-vagare < *r-esver*, *re-ex-vag-idu > *r- esde*, il s'en présente une autre, de nature phonétiqne et chronologique qui ne l'est pas moins. Comment un produit roman ou protoroman, donc post-latin, **es-vo* (<ex-vagu), aurait-il pu être allongé par un suffixe emprunté au latin classique, de façon à expliquer le *-d-* de *resder, resderie* ?

Parmi les formes dialectales si heureusement recueillies dans tout le domaine gallo-roman et jusque dans le Piémont par M. J. Jud, il en est qui font une autre difficulté et que son hypothèse laisse sans explication : il s'agit des exemples de langue d'oïl se terminant par *-ier* (cf. Hingre, *Dict. de la Bresse vosg.* : *èdẽvié*, etc.). Il ne saurait s'agir ici de dérivés modernes, comme nous le montrerons plus loin, et la liste pouvait en être facilement allongée.

Par ailleurs, d'autres variantes précieuses manquent au relevé de M. Jud, par exemple les mots du *Dictionnaire liégeois* de J. Haust correspondant à « délirer, rêver, vagabonder ». D'autres lexiques wallons pouvaient être mis utilement à contribution, tel celui de Grandgagnage. Enfin, depuis Kiliaan et Ménage, on connaît la fortune de *rêver* dans les pays germaniques voisins, avant même l'emprunt du fr. *rêver* par le provençal. L'exemple unique de *reva* dans *Flamenca*, cité par M. Jud, appelle en effet une explication.

*
* *

Nous essaierons maintenant de compléter les dépouillements dialectologiques effectués précédemment.

Parmi les formes citées, mais non expliquées, en *-ier* il faut compter, outre la forme déjà signalée chez Hingre, celle que rapporte Juret pour Pierrecourt (H^te^-Saône) : « fâr âdêvyé kékœ̃. » A ces formes ne pourrait-on joindre celle qui paraît bien attestée pour le Mâconnais : *fare dévié*, loc. « agacer longuement ; causer du désagrément, faire endêver » (cf. E. Violet, *Le patois de Clessé en Mâconnais*, 1942, et *Les patois mâconnais*, 1936) ; cette forme curieuse doit être rapprochée, croyons-nous, de celle de l'*ALF*, C. 1821 *dɛ̃vjɛ̃* « exciter », recueillie au point 919, au sud-est de la Saône-et-Loire. Des Vosges au Mâconnais il semble donc qu'une aire ancienne très

intéressante soit en voie de résorption. Dans une autre région archaïsante, mais qui a moins subi l'influence du français, la Wallonie, nous relevons, surtout dans la province de Liége, plus excentrique et, par là, plus conservatrice, un certain nombre de formes en *-ier*, passées ou non à *-yî*, *-î*. Voici les ex. données par J. Haust dans son excellent *Dict. liégeois-français* :

« *rêvî* (Hubert, Lobet, Grandgagnage) « rêvasser, extravaguer »,

rêvyi à la Gleize, « *id.* »,

râvî, râveler « rêvasser » (cf. neerl. *revelen* < fr. *rêver*),

rav'lê « rêvasserie, sornette »,

râv'ledge « action de *râv'ler*, syn. de *râv'lê* »,

râv'ler « rêvasser, radoter »,

râvion « rêverie, rêvasserie, songe-creux ; petit chant ou poème insignifiant »,

dâvî (R[r], Verviers, Trembleur),

dêvî (R[r], Jupilles, Barchon) v. intr., « déraisonner, divaguer, critiquer » < a fr. *desver* « perdre la raison » < l. de aestuare « bouillonner, être agité ».

Depuis de longues années, J. Haust préparait un atlas linguistique de la Belgique romane dont les matériaux sont aujourd'hui en grande partie recueillis ; nous avons pu avoir communication [1] de quelques formes recueillies sur place par J. Haust et qui doivent figurer dans la carte 1819 « j'ai eu le cauchemar cette nuit ».

La Gleize (cf. plus haut), Francorchamp : *rêvyë* « rêvasser (éveillé) », *sôdjê* « rêver (endormi) »,

Wanne (sud de Stavelot) : *djâ rêvyé sis nût*. Grandgagnage avait déjà indiqué des formes semblables :

« *Daivî*, *dâvi*, *dauvî* « rêver, rêvasser, déraisonner », cf. a fr. *daviet* (?) « vieux, décrépit, fou, simple »,

Raivi, a p. Lob(et) aussi *rauvi* « rêver, rêvasser », cf. *râveler*,

Ravâder « divaguer, dire des sottises », cf. champ. *ravauder*,

Râveler « rêvasser, radoter ».

---

1. Grâce à M. Piron chargé du cours de wallon à l'Université de Gand qui a bien voulu chercher pour nous les exemples dans le vaste fichier laissé par le grand érudit que fut son maître.

Nous ne retiendrons pour le moment que le fait, pour nous décisif, de la présence, dans de nombreux ex., de la finale *-ier* ou *-yî*, *-î* <*-ier*. Étant donné la fidélité des variantes locales à ce type, il nous paraît nécessaire de rechercher pour celui-ci une explication de base conforme au caractère archaïsant du dialecte wallon, qui a échappé au nivellement unitaire du français central. Cette explication ne saurait être l'une des dernières proposées. Par ailleurs il ne saurait s'agir de créations secondaires, spontanées et simultanées, pour ces régions de l'est et du nord-est, isolées les unes de l'autre.

Il convient d'autre part dans notre étude de tenir compte des formes greffées sur le germanique médiéval, dont l'existence oriente partiellement le problème. Les emprunts ont pu se faire par influence littéraire, mais aussi par interpénétration des aires linguistiques en contact.

1. Le moyen-haut-allemand a connu (cf. Lexer, Schade, etc.) une forme *rëben* : *von Sinnen sein*, *rasen*, *vom* frz. *rêver*, *träumen*, *irre reden* (Sch). Cet emprunt, disparu de nos jours, pose un problème, non résolu, celui du *-b-* intervocalique en face du *-v-* du mot français [1].

2. En anglais, moyen et moderne, les emprunts *to rave* et *to ravin* « deliro » (Stratmann) et leurs dérivés (*raver*, *raving*, etc.) connaissent une vitalité croissante que traduit la variété actuelle de la gamme sémantique « avoir le délire, divaguer, s'emporter contre, se désespérer, demander à grands cris, raffoler de ».

3. Mais c'est le néerlandais avec ses variétés flamandes qui a assuré au type étudié la plus large diffusion. Il faut remarquer ici que *desver* (*derver*, *dierver*) qui a connu en ancien français une si grande fortune, n'a fait l'objet d'aucun emprunt germanique, ce qui tend à prouver qu'il se survivait dans la langue écrite [2] et que l'usage populaire l'avait déjà remplacé par la création « indigène » *re(s)ver* (*resder*) qui suppose, peut-être, une formation gallo-romane plus tardive.

1. Un problème analogue se pose sans doute aussi pour *rabâcher* en face de *rêver*, dial. *raver*.

2. Une exception doit être faite pour le composé *endêver* resté dans le français familier ; M. Jud en a montré l'extension moderne à travers les parlers populaires.

Pour le néerlandais, signalons que, si la langue moderne (cf. Grootaers ; *Dict. néerl.-franç. et fr.-néerl.*, 1946) ne paraît connaître que *revelen* « radoter » et *revelaar* « radoteur », le moyen-néerl. (cf. Verdam, *Middel nederl. Handwoordb.*) connaissait le simple *reven* « débiter des sottises, délirer, radoter, souffrir d'un égarement de l'esprit » [1].

On connaît aujourd'hui d'une façon générale l'ampleur de l'apport lexical français dans les langues germaniques en contact (allemand, anglais et néerlandais). Sur cette dernière langue la thèse magistrale de Salverda de Grave, citée ci-dessous, paraîtra suggestive. On remarquera qu'en aucun cas ces emprunts ne comportent le maintien de l'*s* entravé de a fr. *resver*, ce qui permet de ne pas faire remonter l'emprunt au delà du XIII^e^ siècle, époque où *s* devant cons. était amui à peu près partout sauf dans les parlers de l'est et du nord-est. Ce dernier point pourrait constituer une difficulté phonétique grave pour des emprunts à partir du wallon où *s* + cons. se conserve jusqu'à nos jours (cf. *resse*, *resdeur*, *resdant*, cités d'après Haust). Mais le même auteur, dans son étude sur les mots dialectaux français empruntés par le néerlandais, établit que ceux-ci sont venus de France par le Hainaut où ce phonème s'est beaucoup moins bien conservé. On a voulu voir parfois dans l'*s* de *resver* une épenthèse tardive, un *s* inorganique, ce qui, du même coup, a fait disjoindre *re(s)ver* de *desver*, *derver*, mais nous verrons plus loin comment des contagions diverses ont pu agir non seulement sur le sens, mais sur la forme de ce mot.

Enfin nous estimons nécessaire de souligner l'importance du rôle joué dans l'histoire de *rêver*, par les homophonies et les contaminations sémantiques qui s'ensuivirent ; personne ne semble avoir abordé le problème de ce biais.

On sait que les types lexicaux de schème *rap-*(*rep-rip*), *rab-*(*raib-*, *reb-*, *rib-*), *rav-*(*raiv-rev-riv-*) et leurs variantes phonétiques sont extrêmement représentés dans la lexicologie de l'a. fr. et de ses dialectes, et encore aujourd'hui dans les anciens

---

1. Cf. Salverda de Grave, *De Franse woorden in het Nederlands*, p. 374 : *raveelen* « heen en weer loopen, ijlen.... », *raveleñ*, id. < afr *raver*, *resver*, fr. *rêver* of van *raveler*, *reveler*? *reven* = ijlen (se hâter ; délirer, extravaguer), fr. *rêver*.

appellatifs figurant dans la toponymie. On pourra s'en convaincre aisément en consultant les dictionnaires topographiques. Là, comme ailleurs, la langue moderne semble avoir émondé ses trop luxuriantes frondaisons lexicales au profit des types les plus forts, c'est-à-dire des plus usuels. En même temps les formes restantes ont dû se charger de sémantismes nouveaux, hérités des types disparus (cf. le cas de *aimer*, héritier à la fois de *amare* et de aestimare, et celui de *errer*, de iterare et errare).

Si nous prenons d'abord le cas de *desver* (pic. *derver*, pic, wal. *dierver*) qui est le plus simple, une question se pose : pourquoi ce vocable si répandu en a. fr. n'est-il plus guère représenté aujourd'hui que par son composé populaire (*faire*) *endêver* ? Outre le caractère plus littéraire que vivant de *desver*, une autre raison paraît s'imposer : les collisions homonymiques trop nombreuses ont abouti à rendre son emploi difficile et son intelligibilité trop faible. On sait en effet que le doublet *dévier* <*disviare (à côté de *dévoyer* reformé d'après *voie* et *je dévoie*, etc.) continuait à vivre avec un sens plus souvent concret qu'abstrait et plus proche de celui du radical, ce qui devait assurer sa supériorité et sa survie ; la concurrence prolongée devait aboutir à l'élimination de *de(s)ver*, moins usuel. Mais d'autres rencontres homophones s'étaient produites. Ainsi *de vitare avait donné aussi *dévier* « perdre la vie, mourir », qui n'a pas survécu, mais qui, avant de disparaître, a pu nuire au développement de de *desver* (*dévier*) « délirer ». De même dē vetare > *deveer* « interdire », mais devetatum > *dévié* « interdiction ». Enfin de vitare pour vitare pouvait aboutir à un autre *dévier*. Cette concurrence d'homonymes, à elle seule, suffirait à expliquer le discrédit[1] post-médiéval de *de(s)ver*, *derver* et son renforcement par le préf. *en-* > *endêver*.

Quant à *re(s)ver*, (*re(s)der*, etc., ses homonymes et ses paronymes sont si nombreux et souvent si obscurs qu'ils mériteraient une étude particulière.

Comme on l'a souvent fait remarquer, le sens initial de *re(s)ver* (cf. *resveor de nuit*), qu'indique d'abord Godefroy, est

1. Devons-nous toutefois en retrouver la trace dans la locution *deurvi deurva* « de-ci de-là, à l'aventure » et dans ses variantes signalées en Champagne (Baudoin) et à Givet (Waslet) ?

celui d' « aller çà et là pour son plaisir, rôder, faire une promenade joyeuse ». Ce sens ancien, devenu rare en France, se retrouve encore à peu près intact dans le Bourbonnais, si nous en croyons Brunet dans son *Voc. Bourb. du parler de Franchesse* (Moulins, 1937) où nous lisons :

« *Ravasser* : verbe. « Aller et venir de-ci de-là, sans but bien défini ou pour une besogne peu importante. Sens variable avec toute nuance entre *bricoler* et *vagabonder*. »

« *Ravasserie*, nom désignant ces allers et venues, ...vagabondage ». Mais les sens adventices ne découlent pas mécaniquement de l'idée première de « sortir de la voie normale » (re-ou de- + ex + via ou ab + via).

Nous relevons encore sporadiquement dans les dialectes modernes des formes telles que :

Rèvauder = « marauder, rôder, chercher partout, frôler » (Zeliqzon),

Ravaudèr = « errer en cherchant, fureter » (Waslet [1]),

Raveuder = « chercher » (Corblet), etc.

Mais c'est en franco-canadien qu'il faut aller chercher les ex. modernes les plus vivants. Cf. *Gloss. du parler fr. au Canada* :

« *Ravauder* : 1) rôder, vagabonder, aller çà et là, aller et venir, passer et repasser.

Dial. (Anjou) = ravauder = courir çà et là de tous côtés (cf. Verrier et Onillon).

2) fureter, fouiller (Normandie).

3) faire du bruit, du tapage (Norm., Orl).

4) Ronfler ».

Attendu que *re(s)ver* lui-même se présente au moyen âge et même encore à l'époque moderne sous la forme *raver* (wall. *ravî*) dans l'est et le nord-est (cf. de même néerl. *raven, ravelen*, angl. *to rave*), il n'est pas interdit de penser qu'une partie du sémantisme de l'un des termes est passée dans l'autre. « S'égarer » = a viā ire et *rôder* ne sont pas du reste très éloignés.

Quant à la nuance adventice de « plaisir, réjouissance, ébats

---

1. M. Ch. Bruneau, qui a mis à notre disposition sa riche documentation dialectologique des provinces de l'Est, trouvera ici l'expression de notre gratitude.

tumultueux pouvant aller jusqu'à la débauche » (cf. *river* « f. la débauche » dans Gilles li Muisis), nous le trouvons dans l'afr. *riber* (*-beir*, God.) « se livrer ardemment au plaisir, folâtrer, etc. (cf. *ribaud* < aha. *rîba* « prostituta » Sch.) et de même dans la forme allongée *ribler*[1] « courir la nuit, courailler, se livrer à la débauche », ce qui, par le jeu des alternances vocaliques en germanique : *a-e-i* (cf. néerl. *ravier* = *revier* = *rivier* « rivière ») pourrait expliquer le moy. néerl. *ravot* « verzamelplaats van gespuis (crapule), bordeel » (Verdam)[2]. De même nous trouvons dans le *Dict. flam.-franç.* (1682) de Th. La Grue et D'Arcy : *ravot, revot* « réceptacle ou retraite de malfaiteurs et méchants, bordeau, bordel ». D'où le dérivé *ravotten* « courir les rues ». Cf. Grootrers, *op. cit.* : « *ravotten* : folâtrer, *ravotterij* : ébats » Id. Mellema 1618. Marin 1730. Nous sommes donc au cœur de la question sémantique initiale.

Faut-il voir dans ce thème *rav-* une altération de *raw-* pour *row-* comme semblerait l'indiquer Labourasse, *Patois de la Meuse* ?

« *Rawer*, v. act. 1. Ronger avec bruit (se dit du porc qui ronge les planches de son étable),

2. Grommeler, murmurer à tout propos,

3. Fureter partout, rôder çà et là. »

(*Rawer* est sans doute pour *rouer* « rôder » < rotare > afr. *roer*.)

Il semble bien que dans l'ex. ci-dessus l'homonymie ait frappé trois verbes différents.

Pour *rav-*, *raw-*, le *-w-* intervoc., en dehors du lorrain, aurait abouti à *-v-*. Comme cette évolution paraît un peu tardive, la question reste posée. Notons toutefois le franco-canad. « *ravagner* : grogner » (*op. cit.*).

Mais c'est le subst. afr. *revel* (*resvel, raviel, rivel*, etc.) « rétiveté, allégresse, joie bruyante, joie, plaisir, réjouissance, diver-

---

1. Ces formes allongées par *-l-* semblent assez fréquentes dans les parlers du nord et du nord-est, et de même en néerlandais.

2. Cf. Kilian : « **Rauot / reuot*. Caterua siue turba nebulonum, conciliabulum flagitiosonum, sentina sceleratorum : receptaculum nebulonum et lupanar. ang. *riot*, *Rauotten* : Tumultuari et luxuriari, popinari. angl. riot » (< *rivot- / ravot-* ?).

tissement » (Godefroy) qui, en face de *resverie* « réjouissance, ébats tumultueux », nous paraît avoir exercé sur la famille de ce dernier mot l'influence contaminatrice la plus marquée. Le néerl. n'a-t-il pas un type à allongement *ra-*, *revelen* avec le même sens que le simple m. néerl. *raven* (*reven*) ? On fait généralement remonter *revel* à un postverbal de rebellare, ce qui est acceptable pour le premier sens indiqué, mais non pour les autres, beaucoup trop éloignés. Ces derniers, il est vrai, ont pu subir l'influence de type afr. *frefel* s. m. « trouble, tumulte, agitation » (Godefroy). Cf. de même : *freor* « bruit, tapage », *freu*, *frevaille* « *querelle » et *fredelle* [1] « bruit, vacarme » (God.). Ces derniers eux-mêmes semblent être en rapport avec germ. (m. néerl.) *wrevel*, *frevel* (< aha. *fr-avali*, all. *Frevel*, Kluge, Sch.) « frivolus, vanus, temerarius, audax, malus » (Kilian), mais le sens fait difficulté.

Par ailleurs *revel* et *re(s)verie* (*raverie*, *rêverie*) ont encore en commun le sens de « plaisanterie » (God.), ce qui peut difficilement passer pour fortuit. Pour **resver* Godefroy mentionne également le sens de « se promener déguisé pendant le Carnaval », que nous n'avons guère rencontré (les ex. doivent en être très rares). Ce sens paraît être en rapport étroit avec le précédent. Mais le point de départ reste obscur.

En outre, on sait que, dans les dialectes comme le wallon et le picard, le -*y*-(*i*-) après cons. labiale ne s'est pas toujours développé en -*ž*- (r.). Nous sommes même convaincu, pour notre part, que les mots qui présentent un -*ž*- en pareil cas trahissent l'influence du français central (cf. pic. wall. *gouvion* pour *goujon*, **caive* et *chaive* pour *cage* < cavea, wall. a. ang. nor. *saive* « sage » < sapiu, sapidu, wall. *rouvioûles*, *rêvioûles* (Haust), pic. *rouvieu* < rubeola, -lu, en face de fr. *rougeole*, etc.). Voir de même de nombreux *Nouvion* répandus en Picardie < *Noviomagum* [2]. De même des formes comme *rabi*, *arrabi* « en-

1. *Fredelle* || *frevaille*, où nous relevons une curieuse alternance (si du moins les deux termes sont apparentés) -*v*- || -*d*- correspondant à celle que l'on relève dans : *resver* || *resder*, pourrait aussi nous livrer la clef de l'étymologie de *fredaine*. Cf. L. Spitzer : < néerl. *verdoen* (?).

2. Signalons en passant que nous avons relevé dans le nord de la Somme (rég. de Doullens) une forme *sàv-*, sauge < salvia, à côté de *sàl* (cf. E. Edmont, *Lex. Saint-Polois* ; ML, *R.E.W.*, salvia).

ragé » sont encore répandues dans toute la zone picarde du nord, alors que le picard méridional emploie de préférence *aragié*, *aragi* (cf. toutefois *rabier* et *arabier* dans Corblet, mais ces formes sont archaïques). Godefroy, qui cite le rouchi et le tournaisien *rabi* « enragé », rapporte pour l'ancien franç. de nombreuses variantes dont *rabbi* (où la géminée, produite comme en germanique occidental, par l'accent d'intensité agissant sur une voyelle brève ou abrégée, explique bien le mécanisme de la conservation du *-b-* intervocalique), et *ravi*[1] (< *rabitus) où l'évolution aurait été normale. Il n'est donc pas interdit de penser que ce radical *rab-*, *rabb-*, *rav-*, véhicule d'un concept très usuel et très vivant, ait pu agir, par obsession ou contagion phonétique, sur les variantes locales (de type *raver*, *raverie*)[2] de *re(s)ver*, etc. Cela est d'autant plus vraisemblable que si, au nord et au nord-est, cavea a donné *c(h)aive* et *sapiu > *saive* (en liég. mod.)[3], *rabia pour rabies a pu évoluer à date ancienne en **raive*, puis *rêve* par réduction du groupe *-ai-* en *-ei-* > *è*. Peut-être faut-il voir là l'explication de l'hapax (?) cité par Godefroy :

« *Raive*, *rayve*, s. f. imagination, invention, fausse nouvelle : « Ils ont cryé et publié certaines *rayves*, contenant en substance que le Roy estoit mort et que Madame la régente en France en avoit grand desconfort » (oct. 1525, Extr. des reg. du Parl. de Paris, Captiv. de Franç. I^er^, p. 380). »

Sans doute la forme **raive* pour *rage* ne semble pas attestée, mais les contaminations sémantiques la rendent très plausible. Son influence obscure (on sait que Diez y voyait l'origine de *rêver* et Skeat celle de l'anglais *to rave* (*A conc. etym. dict. of the engl. lang.*, 1936) se fait sentir dans les acceptions anciennes les plus courantes de *rêver* « délirer, extravaguer » ; et de *resverie* « délire, égarement d'esprit, folie », et aussi « emportement, fureur » (God.). La même contamination (à moins qu'il ne s'agisse de l'étymologie même ?) nous paraît encore

1. « A loups *ravis* grosse torture » (Poésie attribuée à Villon, p. 217, éd. Jouaust).

Rabbi chez Molinet (lillois) et dans *Baudouin de Sebourg*.

2. Cf. O. Bloch, *Atlas ling. des Vosges mér.*, c. 656, rêver > *rĕvă*, *răvé*, *rāvă*, *rŏva*.

3. Cf. *saives* hom., (*Roland*, v. 248, 294) < sapius (Gautier).

sensible dans le pic. *ravager* « délirer, extravaguer » (Corblet) et *raveluker* (*ibid.*) « déraisonner, ruminer des drôleries, dire des impertinences ; faire du bruit en remuant des meubles ; battre ». Mais dans ces deux derniers sens on perçoit une autre influence, celle de afr. *rabast* « lutin qui fait du bruit en remuant les meubles ; tumulte, etc. », champ. *ravat.* id., *rabaster* « f. du bruit, etc. ». De même en franco-canad. : « *ravauder, f. le ravaud* » (Clapin Sylva). Mais ce radical pangalloroman appellerait une autre étude.

Nous avons remarqué que les formes peu ou prou picardes (anc.) *reder* (*redder, resder, reideir*, God.) « délirer, extravaguer ; songer, rêver (ces dernières acceptions aujourd'hui complètement disparues), moins riches de sens que *re(s)ver*, ne comportaient pas, entre autres, ceux de « rôder, folâtrer, courir la nuit ». De même pour *réderie* (*reiderie, resderie*) « rêverie, déraison, infatuation, opiniâtreté, entêtement » (God.), alors que la toponymie, comme nous l'avons vu, lui garde nettement la valeur concrète primitive de « écart », ou « lieu desvoyé » selon une citation de Godefroy au mot *desvier* (*desvoyer*), et que le dial. pic. moderne ne retient plus que des sémantismes évolués comme « engouement, fantaisie, caprice, curiosité sans importance, objet sans valeur ; enfants remuants, etc. », ce que d'autres dialectes (lorrain, canadien, etc.) expriment par *ravauderie*, etc. Or, cette spécialisation du sens de *réder* en a. pic., qui se ramène en partie à celui de « prononcer des paroles déplacées, extravagantes, étrangères à la saine raison » pourrait bien avoir subi l'attraction ancienne du germ. occid. (néerl.) *reden* (*Rede* < ratio = « loqui, fari, sermocinari, ratiocinari, disserere » (Kilian) et de sa nombreuse famille. Du sens de « parler » représenté par un mot étranger, le terme populaire a pu évoluer jusqu'à celui de « parler en extravaguant » et par suite d' « extravaguer, délirer, battre la campagne (au sens figuré, littér. « parler en s'écartant de la voie habituelle » a via).

*
* *

La longue présentation de matériaux qui précède montre l'ampleur d'une question plus complexe qu'on ne l'avait cru et prépare la voie à une explication générale.

Dans toutes les langues occidentales, le concept de « voie », de « chemin » est un des plus riches de valeurs, sa fortune va de pair avec celle de la civilisation dont il est contemporain. Ce qui exprime une réalité quotidienne et universelle dans les rapports entre les hommes se transpose inévitablement sur le plan de l'abstrait et du figuré. C'est pourquoi nous adoptons pour *rêver* un étymon repris périodiquement depuis le XVII[e] siècle (cf. Du Cange, Ménage, etc.), mais défendu plus ou moins heureusement sur le plan phonétique comme sur le plan sémantique, à savoir via et ses dérivés classiques, postclassiques ou romans.

Dans son article des *Mélanges Geijer* [1], Erik Staaf écrivait ceci (p. 256) : « Nous croyons... que c'est d'un composé du verbe viare que *desver* tire son origine. Quel est ce composé ? Nous supposons des-viare... ». L'auteur reconstitue alors la conjugaison en supposant l'accent replacé dès le début sur l'élément radical desvio > desvéo, etc., et il suppose refaits tous les modes personnels. Mais quand l'accent a-t-il été replacé sur le radical ? Nous ne le savons pas avec précision. A cause même de ces difficultés phonétiques (surtout desviare > *desvier*, *desver* [2]), G. Paris (*Romania*, t. XXXI, 1902, pp. 448-49) s'est cru obligé de rejeter l'étymologie proposée. Mais ce qui était en cause, ce n'était pas tant cette étymologie que la manière trop conjecturale dont elle était défendue. Les erreurs de la démonstration sont à rejeter, non l'étymon lui-même, ou mieux, son principe. Car *des-viare, s'il paraît bien avoir existé, comme le témoignent les langues latines méridionales et l'afr. *desvier*, doublet de *desvoyer*, ne représente déjà qu'une phase de l'évolution en latin populaire tardif. On n'a pas assez pris garde, semble-t-il, à la productivité, dès le latin classique, du type -uius, dérivé de uĭa, où l'élément radical fut très vite intégré

1. *Prof. P. A. Geijer Uppsatter Romansk Filologi Tillägnade*, Upsal, 1901.

2. L'objection n'est peut-être pas décisive si on en juge d'après cet exemple :

Il est juste e senz peché
E il sun fol e *deveé*.
(*Ev. de Nicot*, 229-230, *SAT*),

où *devée* compte pour trois syllabes.

au suffixe, au point de former avec lui un nouveau suffixe indépendant. Le *Dict. étymol. latin* de A. Ernout et A. Meillet, à l'article uia (ueha) (pp. 1100-01) enregistre dix exemples de ces dérivés.

1. *auius, a, um*, surtout poet. < *ā uiā*,

2. *dēuius*, etc. < *dē uiā*, cf. *sēdulus* de *sēdulo*,

3. *in-uius*, etc. < *in-uiā*,

4. *ob-uius*, etc., tiré de *obuiam* (cf. *obiter*) d'où *obuiare* (tardif),

5. *per-uius*, etc., et 6. *imperuius*, etc.,

7. *praeuius*, etc.,

8. *biuius*, etc., « qui se partage en deux routes » d'où *biuium* « embranchement de deux routes »,

9. *triuius*, etc., d'où *triuium*, n., « embranchement de trois routes ». *Triuia*, épithète de Diane (poét.), *triuiātim*, *triuialis*, etc.,

10. *quadriuius*, etc., d'où *quadriuium* « carrefour » (devenu en roman **quadruvium*, cf. M.-Lübke, *R. E. W.*, 3e éd. 1934, n° 6922).

Parmi les dérivés verbaux, nous citerons :

dēuiō (tardif, peut-être formé directement sur *dēuius*, plutôt que sur uiō, -ās « voyager »).

Tout porte à croire en effet que tel fut le cas. Dēuius, comme le soulignent les lexicographes, a connu en latin une assez grande vitalité dès l'époque classique, puisqu'on en trouve des exemples chez Cicéron (*deuium iter* « chemin détourné », *d. oppidum* « ville située à l'écart », *quum essent deuii* « hors de la route »), mais aussi chez Lucrèce, Horace, Ovide, Pline le Jeune, Properce, Lactance, Silius Italicus. Dēuiō, ās, au contraire, n'est guère attesté que par Macrobe et Ausone, ce dernier né en Gaule.

On sait, d'autre part, que le préfixe dē- a été remplacé de bonne heure en latin vulgaire par dĭs- (devenu des-), considéré comme plus expressif.

Dēviare n'a pas échappé à la règle et nous trouvons en italien *desviare* (*desvio* subs.) et *sviare* (cf. *scippare* < dissipare), en cat., esp., port. *desviar* (*desvio*), anc. f. *desvier*, à côté de *desveier* et *desvoier* (refaits sur *voie* ou sur les formes à radical tonique du présent).

Nous ne nous occuperons pas ici de *desvoier* qui, par ses liens étroits avec le simple *voie*, a gardé davantage le sens concret, avant de devenir péjoratif. Quant à l'infinitif *desvier* (cf. *Aalma* 2845), il n'a pas nécessairement un caractère demi-savant. En effet, le sentiment ancien de la composition du mot et la précession de deux continues avant le yod ont dû empêcher celui-ci de passer à *-ž-* (*j-*) après la fricative labiale. Si l'on admet le maintien normal du yod devant un suffixe, ainsi que l'existence de formes comme *dévier*, *èdévier*, *dâvyī* (citées plus haut) dans les dialectes modernes de l'est et du nord-est nous autorise à l'admettre, il est permis de penser que ces formes isolées de verbes en *-ier*, figées dans leur emploi et non productives, ont subi de bonne heure l'analogie de la masse des verbes du type *laissier* (*je laisse*), *aidier* (ind. sec. *j'aide*) à comparer avec *èdèvié : j'edève* (Hingre, Vosges). *Desvier* et sans doute **resvier* > wall. *ravyī* auront d'autant plus facilement perdu le *-i̯-* aux formes accentuées sur le radical qu'il était contraire à la tendance des parlers du nord de maintenir un élément sonore final, surtout quand celui-ci terminait un groupe de trois continues sonores. La loi de la réduction des groupes devait jouer ici dans le sens de la chute du *-i̯-*. On a donc dû avoir : *desuio* (*dezwyo*) > *desvy²* > *desve*, etc. L'infinitif et les autres formes accentuées sur la terminaison auront été refaites sur ce schème. Faut-il penser par ailleurs que si *desvier* > *desver* était plus en usage dans les classes cultivées que dans le peuple, l'accent du latin classique a pu se maintenir plus longtemps à la place demandée par la quantité syllabique ? Le sens figuré qui, de bonne heure, semble s'être attaché à ce verbe l'aurait isolé de sa famille étymologique, ce qui, par obscurcissement du sens du radical, aurait évité le déplacement d'accent sur celui-ci. On aurait eu ainsi de bonne heure une opposition : *desvio* > *desvie* > *desve*, etc., et *desv̯o* > *desveie* > *desvoie*.

La différenciation aurait été ensuite sans cesse croissante. Ce qui vient à l'appui de cette hypothèse du maintien partiel de l'accent classique, c'est le fait bien connu que tous les composés-dérivés du type *dēuius* étaient proparoxytons et que leurs produits romans, dans la mesure de leur vitalité, le sont restés. C'est ce qu'établissent les faits modernes suivants. Qu'on en juge :

B̆ivium : rét. *B̥aiva* (it. *Bivio-Stalla*, commune des Grisons [1].

Tr̆ivium [2] : it. *trebbio*, afrioul. *trep*, lyonn. *treive*, prov. *trevi*. Cf. *Trèves* < Treviris, en face de l'all. *Trier*.

Quadr̥uvium [3] : lomb. *karobi*, gen. *karugu*, log. *karrudzu*, « Gässchen » (Wagner), frz. *carrouge*, prov. *caroi*, obv. *kadruvi*, « Ortsplatz » (Huonder), ...Bresse louhan. *karuž* « Gemeinde weide », afr. *carogier* « sich unterhalten ». Cf. de même *FEW*. et O. Bloch : *Les parlers des Vosges méridionales*, 234 et 315 « visite ».

p̆ervius : asen. *perbio* (Parodi, *R.* 27, 237) [4].

obviam : rum. *uĭb*, *oĭb* (?) « Widerwärtigkeit », piem. *obya*, cat. (*de primer*) *antuvi*, esp. (*de primer*) *antuvio*, etc., it. *u̯bbia* > fr. (*l*)*ubie*... [5].

On peut donc affirmer que l'élément radical -uius, -a, -um, à l'origine phonétiquement atone, n'a pas eu d'accentuation restituée, sous l'influence de *u̯i̯a*, sur la syllabe pénultième. Par suite de ce fait très important, la langue parlée a eu tendance à traiter l'élément radical inclus dans -u̯ĭus > -u̯i̯u, etc., comme un simple suffixe atone qui a évolué en conséquence. Comme pour les mots à finale identique : l̆ĕu̯i̯um > *liège*, dīlŭuium > *déluge*, on a donc eu *quadruu̯i̯um > *carrouge* (dans le centre et l'ouest), mais parfois *carroi* < quadru(u̯)iu? (Ch. de Beaurepaire.) En face du traitement français en *-ge*, les parlers méridionaux et franco-provençaux, comme on a pu le voir par trivium, pratiquent la dilation du yod. A côté du *treyve* lyonnais (Onofrio, 416.7), on notera le dauphinois *triavo* (*ibid.*), et *triève* (Gariel), le languedocien *tribe* « herbe des carrefours » (D'Hombre). Il ne saurait donc, en définitive, y avoir de doute sur le caractère proparoxytonique de ces adjectifs (ou de ces noms) dans le latin de la Gaule.

Mentionnons enfin l'analogie remarquable que l'on peut tirer

---

1. Cf. R. v. Planta u. A. Schorta, *Rätisches Namenbuch*, B. I, *Materialen*, 1939, n° 1113. *Beiva*, p. 218.
2. Meyer-Lübke, *R.E.W.* 8928 : trĭvium « kreuzweg ».
3. Id., *ibid.* 6922 : quadrŭvium « kreuzweg ».
4. Id., *ibid.* 6438 : pĕrvius « gangbar ».
5. Id., *ibid.*, 6026 : ŏbviam « entgeegen ».

du cas de l. cl. quiētu > l. v. *qētu (> fr. *coi*, it. *cheto*, etc.) qui montre la réduction des semi-voyelles finales de groupe, ainsi que la chute du *-i-* dans un mot comme parĭete > *parète (> fr. *paroi*, esp. *pared*, it. *parete*, rét. *preit*, etc.), chute opérée dès le latin vulgaire, comme le prouve l'accord des langues romanes. On connaît aussi la répulsion des Romains pour les triphtongues, en particulier à propos des comparatifs d'adj. terminés par -eus, -ius et -uus. On pensera donc que le groupe *cons.* + *wy* > *vy*, difficilement prononçable et contraire aux habitudes de la langue latine conservées en partie dans les langues romanes, devait être réduit ou éliminé à la longue. Tout se passe comme si, pour *desver* et, nous le verrons aussi, pour *re(s)-v-er*, cette tendance simplificatrice avait joué. Mais que l'on choisisse une explication ou l'autre, le fait gallo-roman de l'alternance de *desver* || *de(s)vier* existe dans le présent comme dans le passé. Il fallait, comme nous avons essayé de le faire, en rechercher une explication plausible.

Le cas de *derver*, variante dialectale picarde [1], mais aussi wallonne (*dierver*) et peut-être aussi normande du nord [2], ne retiendra pas longtemps notre attention, puisque cette variante a été maintes fois signalée comme telle. On voudra bien se reporter à l'ouvrage de Brébion (*Ét. philol. sur le nord de la France*, § 151, p. 106), qui reste un bon répertoire de formes picardes (cf. *mérler* = *mĕler*, afr. *mesler* ; *varlet* (encore usuel) pour *valet*, afr. *vaslet* ; *partrir* pour *pétrir*, afr. *pestrir*). On sait que l'*r* pic. est apical et post-alvéolaire, donc voisin de l'*s* pour le point d'articulation, ce qui a provoqué une assimilation de *s* à *r*.

Quant à *endêver*, forme moderne presque unique succédant à *desver*, elle semble avoir été créée à la fin du moyen âge avec un renforcement courant en ancien et en moyen français par le

1. Voir dans H. Crinon, *Satires picardes* (dial. du Vermandois), 2 ex. tardifs de ce verbe en voie de disparition et pris avec le sens de « aspirer à, tendre à » (cf. angl. *to rave for*) : « I quieurt et *derve* apris ch' bien qui s'infuit » p. 34, sat. VIII. « L' fillette all' *derve* et sapite (= id.) après l'homme » p. 110, sat. XXII.

2. Nous avons relevé dans l'ouvrage ms. de Beaurepaire des variantes *oirne*, *arne* pour le nom de l'*Esne*, petit cours d'eau de la Seine-Infér. occidentale (cf. *Criquetôt l'Esneval*).

préfixe *en-* ; cf. *enessilier*, *engémir*, *engeler*, *enjoindre*, *enlimer*, *ensievir*, *ensevoir*, *ensuivre*, *ensocorir*, *ensentir*, *entroubler*, *envivre*, *envirer*, *envisier*, etc., etc. ; ce procédé était aussi appliqué aux noms (cf. *resdie* et *enresdie*) et aux adjectifs.

Avant d'étudier l'aspect sémantique commun à *desver* et à *re(s)ver*, il importe de chercher à résoudre la question de l'origine de *rêver*, création originale de la langue d'oïl dont l'expansion a eu lieu surtout au nord du domaine.

Remarquons tout d'abord que nous n'avons relevé de variantes en *-ier*, *-yī*, *-ī* que sporadiquement en Wallonie, ce qui indique que l'action niveleuse de la langue populaire et de la littérature a été beaucoup plus puissante ici que pour *dêver*, *endêver* (ce dernier appartenant, à notre avis, à la langue familière et populaire plutôt qu'aux dialectes proprement dits, ce qui explique son uniformité relative de sens et de forme jusqu'en franco-canadien, cf. Clapin Sylva : *Dict. can. fr.*).

Notons aussi que les formes de l'est et du nord-est, ainsi que quelques dérivés picards (du type *ravager*, *raveluquer*, etc.) gardent, avec des valeurs analogues, un radical *rav-* (*raw*, *rauv-*) dont l'aire décrit géographiquement un arc de cercle autour du français central. Jean Priorat, franc-comtois, se servait déjà de la f. *raver* (*Abrég. de l'Ordre de Chev.*, S. A. T., v. 1371). Que le fait se produise dans certains parlers de l'est lorrain en particulier, cela n'a pas de quoi surprendre, étant donné les tendances de la phonétique locale. Mais qu'il y ait accord sur ce point de Besançon à Amiens et à Québec (cf. *ravage* : chemin battu par les animaux sauvages dans les bois, in *Gloss. des parlers fr. au Can.*, [1] II), en passant par Liége, requiert un peu d'éclaircissement.

Nous ne pensons pas qu'il faille partir, comme le fait Staaf, d'une forme reconstruite *re + ex-viare qui, avec le défaut d'être conjecturale, a l'inconvénient de ne pas apporter de solution au problème que nous venons de poser, l'alternance *rêv*, *rav* ; nous partirons d'une base historique connue, à savoir āuius, u, um [2] : 1) écarté, désert (*avia itinera*. Salluste, =

1. Ce sens concret inspire des doutes sur l'étymologie donnée jusqu'ici (cf. A. Dauzat, *Dict. étymol.*, 1946) pour *ravage* expliqué par *ravir* : les sens en cause sont trop différents à notre avis.

2. Les emplois poétiques de auius ne sauraient nous dissuader de l'ad-

chemins détournés), 2) qui s'écarte, qui s'égare au propre et *au figuré* (*avius errat animus* « l'esprit s'égare », Lucrèce). L'adjectif d'emploi classique était connu de Salluste, Tite-Live, Virgile, etc. ; employé comme substantif sous la forme avium, -ii ou avia, -orum par Ovide et Tacite, il désigne des *lieux déserts, sans chemins frayés*. Ces derniers sens nous rapprochent de ceux que nous avons cru discerner dans les toponymes du type *Réderie*. Mais la difficulté phonétique reste grande.

On sait déjà toutefois qu'aux adjectifs dérivés du type dēuius, inuius, obuius, etc., correspondirent dès le latin tardif des verbes comme dēuīō, obvio. D'autres semblent avoir été formés directement sur le simple uio (« *uio* » *pro* « *eo* » *infelicius fictum*, Quintil., 8, 6, 33, cité par Ernout et Meillet), comme inuio « marcher sur » (Sol., *ibid.*), trānsuio (Lucr., 6, 3, 49 (?), *ibid.* (cf. ital, *traviare* « far marrire » (Zingarelli). Avec le temps cette formation s'est révélée de plus en plus féconde. Ne relève-t-on pas en a. fr. des f. comme *avier* (*aveier*, *avoier* et, malgré la réserve de G. Paris, *aveer*), « mettre sur la voie, conduire, diriger, guider, etc. » (God.), ainsi que les subst. correspondants : *aviement* (*aveiement*, *aveement*, *avoiement*, etc.). Ces formes très usuelles sont elles-mêmes renforcées par le préfixe *r(e)*, d'où : *ravier* (*rasvier* [1], *ravoier*, etc.), remettre dans la bonne voie (God.). Elles supposent un prototype *adviare qui n'est pas attesté en latin, mais qui a dû se former en langue vulgaire tardive ou en protoroman.

La vitalité même de cette formation devait concurrencer un dérivé possible de auius (< ab + uiā) « écarté », soit *auiare « éloigner, écarter », et sans doute au sens neutre « quitter la voie, s'écarter, s'égarer », puis « vagabonder, errer », sens que l'on s'accorde à reconnaître à *re(s)ver* (*raver*), mais que ne saurait nous donner adviare, son antonyme. Avouons la difficulté : *auiare ne figure pas non plus dans les textes connus. Mais même si l'on veut voir dans ces deux verbes des forma-

---

mettre comme étymon de *réver*, *raver* : si le vocabulaire poétique emprunte ses éléments à la langue archaïque, celle-ci se survit souvent dans les parlers populaires et régionaux (cf. *endéver*).

1. On voit que la réfection de préfixes pouvait atteindre même un groupe de préfixes agglutinés du type *ra-* < re + ad.

tions savantes ou demi-savantes, l'emprunt, à n'en juger que par les variantes phonétiques, devrait être situé si loin dans l'histoire de la langue qu'il se confondrait pratiquement avec un type populaire. Ceci paraît évident pour *adviare > *avoier* (*avier*, etc.), bien qu'on ne relève en latin, ni le verbe lui-même, ni un adjectif correspondant *aduius (< *ad viam*). L'origine, étant donné les produits romans [1], n'en est pas moins claire et ne soulève pas de difficulté sérieuse.

Quant à un dérivé *aviare || avius (< *a viâ*), s'il est supposé lui aussi, il tire du moins sa probabilité d'un point de départ attesté. De plus, il permet d'expliquer les variantes dialectales archaïsantes du nord-est (*revyé*, *ravyî*, etc.) et il nous paraît satisfaisant pour établir le sens propre initial de *rêver* ainsi que celui du toponyme *Rèderie* (*Rêverie*) non expliqué jusqu'ici.

Supposons donc admis un dérivé tardif de auius soit *auiare pour abuiare. Par l'assimilation progressive de la forme des préfixes *a(b)* et *a(d)*, ceux-ci, exprimant des idées contraires, devaient créer bientôt une homonymie si gênante que la langue ne pouvait la maintenir. Or une modification de forme telle qu'une adjonction de préfixe pare à cette homonymie. Cela a pu être le cas de *auiare < *ab-uiare et du préfixe *re-*. L'étape *r(e) + auiare* avait l'avantage de sauver l'expression d'un concept usuel et d'éviter la paronymie avec aqua > *aive* > *ève* (*évier* < aquarium).

Reste à examiner l'évolution phonétique ultérieure, qui a pu différer selon les régions. Si, dans le français central, on pouvait attendre une forme **raijer*, **rèjer* < *re + auiare, qui ne semble pas s'être produite, on a vu plus haut que, à l'opposé du français où *-v + y- > -j-*, les parlers septentrionaux (wallon, picard) ont normalement maintenu le groupe *v + y*. La toponymie permet de distinguer dans le domaine gallo-roman des zones où *v + y* est traité diversement et notamment :

a. Une zone conservatrice au nord (Picardie, Artois, Flandres, Hainaut) et au nord-est (Wallonie et Lorraine) : le groupe lab. + *y* reste intact, avant et après l'accent.

---

1. L'italien *avviare* (*-amento*) « mettere in via ; mandarvia, spedire, etc. » (Zingarelli, 1937) a peut-être un caractère plus savant que afr. *avier*, *avoier*.

Belgique (Hainaut et Wallonie) : *Eprave* (arr. de Dinant, 1030 Erpruvium, 1139 Herpruvia, Rol.). Cf. Carnoy, *Dict. étym. des noms des com. de Belgique*, 1939 ;

Gesves (arr. Namur : 1029 Gengeavia, 1053 Gengeaiva, 1061 Geavia. Rol. *ibid.* ;

Lesves (arr. de Namur), 1265 Layves (*ibid.*) ;

Malèves (arr. Nivelles), 1177 Malavia (*ibid.*) ;

Mouzaive (arr. Dinant), 1290 Mousaive < *germ. *musahwjô* (?) (*ibid.*) ;

Rêves (arr. Charleroi : 980 Rodava, 1013 Rothavia, 1147 Rotavia, 1148 Roavia, 1206 Ravia. Rol.) *ibid.*

Warnaves (dép. S. Maur, 1123 Warnaviam. Vinc.) *ibid.* Cf. A. Carnoy et Waalsch. Suffix -effe in de Toponymie (Bull. de Top. et Dial., XVI, 1932, 21-30).

On notera par ailleurs les oppositions : Holl. *Gennep*, Belg. *Genappe* (arr. Nivelles) ; *Jemappes*, *Jemeppe* (Sambre) P.-de-Cal. *Guemps* (826 Ganape), et P.-de-Cal., Somme, S.-Inf., Eure, *Gamache* ; Belg. *Haneffe* (arr. Waremme : 1097 Hunafia, V, 1219 Honeffe de S.), *Hannapes* (ard. Hanape, Henape), Aisne *Hannapes* (*ibid.*), en face de : Oise : *Hannache*.

Autreffe (arr. Mons : 965 Altrefia, C), *ibid.* ; mais Oise : Autrèche (Atrepia 858, Mathon et Deladr., *Dict. top. de l'Oise*, Ms).

Le nord a des f. comme *Baives* (634 Bavia, 697 Bavis, cf. Maunier, *Dict. hist. du dép. du Nord*) ; *Naves*, an. Cambrai (1109 Navia), *ibid.*, *Templeuve* (877 Templovium, 1108 Templuvium, 1159 Tempeleuve, 1164 Templovia), *ibid.* ; cf. *id. Templeuve* (arr. de Tournai, 1012 Templovium, 1108 Templuvia (Carnoy, *op. cit.*). Somme : *Arguœuve* < Argubium, cf. Garnier, *op. cit.*

Parmi les types les plus caractéristiques citons les formes issues de *Noviomagus* [1] (cf. Vincent, *Toponym. de la France*) : *Région Nord* : *vy* > Nouvion,

Nord : Le Nouvion (Bavay.),

Ardennes : Nouvion. s/Meuse, Novion-Porcien,

Aisne : Nouvion-en-Thiérache,

---

1. Cf. de même le type *novientum* > *noviant*, etc. (Longnon, *op. cit.*, 144 « ... formes coalisées dans la région du *nord-est*. »)

Pas-de-Calais : Nouvion (Novion XIV^e s. Dict. top. du P.-de-C.); cf. *ibid. Avion, Divion*, (<Divius, Longnon, N. de L.),
Somme (p. nord) : Nouvion-en-Ponthieu.
Cf. Eure-et-Loir : *Le Davyon*, ruiss. (1456), la Davière f. (Merlet, *Dict. top.*).
b) *Ouest et centre* = *vy* > *y* : type Noyon,
Oise : Noyon,
Seine-et-Marne, Sarthe : Noyen (IX^e s. de *Noviomo*), cf. Longnon, *op. cit.*
Indre-et-Loire : Noyant,
Drôme : Nyons.
c) *Est* : *-vy-* > *-j-*,
Aube : *Fougeon* (< *Fulvio < Fulvias, Longnon 362,
Côte-d'Or : Dijon (cf. *Digeon*, ham. de Morvillers, Somme mérid.),
Haute-Marne : *Nijon* (cf. Vinc., et Fr. Villon, *Lais*, 138).
Ces traitements toponymiques confirment en gros les données dialectologiques de la carte 1039 de l'*ALF* [1] où le -v- est conservé pour les dérivés de *plŏvia (*plœv, plève*, etc.) dans le pays picard (sauf au sud), en Wallonie et dans deux îlots de l'est lorrain en contact avec le germanique [2]. Tout se passe donc comme si dans ces régions l'accent plus intense avait eu pour effet de conserver l'articulation du -v- en contact sans le laisser assimiler par *-y-* ou disparaître.

Si les faits rappelés ci-dessus ne peuvent être sérieusement contestés, et si, d'autre part, on admet comme probable l'étymon *re + aviare, force nous sera de reconnaître comme berceau d'origine de cette formation, la région septentrionale de la langue d'oïl, entre la Seine et le domaine flamand-néerlandais, comme les résidus toponymiques nous inclinent à l'admettre.

Cette opinion comporte de toute façon les plus sérieux avantages.

---

1. Cf. Ch. Bruneau, *Enquête ling. sur les patois d'Ardennes*, II, 1223, *Pluie*.

2. *Plœv*, etc., ne saurait être, comme on l'a affirmé (Meyer-Lübke, *R.E.W.*), un déverbal de *pleuvoir*. Il n'y a pas de proportion entre : *il pleut : pleuv(e)* et *il neige : neige*. Par ailleurs les formes lorraines-champenoises du type *ploj* s'expliquent tout aussi bien en partant de plŏvia.

Phonétiquement elle justifie, d'un point de vue polydialectal, le maintien, que G. Paris trouvait anormal, du gr. *-vi-* devant voyelle. Elle explique d'autre part la coexistence d'évolutions modernes différentes telles que : fr. *rêver*, afr. *rayve* et prov. mod. *raibar*, wall. *ravyî* et pic. mod. *ravager*, (canad. *id.*) *raveluker*, etc. Ainsi nous ne serons pas embarrassés pour rattacher l'afr. *rayve* à *re(s)ver*, après avoir constaté (cf. plus haut, l'évolution suivante d'un topon. belge namurois : 1029 Gengeavia, 1053 Gengeaiva > *Gesves*, où même un *-s-* parasite s'est maintenu.

Le topon. *Rêves*, bien que d'origine différente, offre, par son homonyme même, un remarquable parallélisme d'évolution avec *rêver* (il rêve). Enfin une forme de type *Warnave* (1123 Warnaviam, Vinc.) nous montre avec vraisemblance la voie à suivre pour établir le rapport entre le radical *rav-* (*råvyi*, *ravasser*, *ravager*, etc.) et les deux autres examinés ci-dessus. On sait que les dialectes d'oïl septentrionaux opèrent la réduction de la diphtongue par chute du second élément (cf. *agu*, fr. *aigu* dans les chartes du Nord ; *-oi-* > *-o-*, cf. *j'étó* = *j'étais*, dans le Nord-Est picard : Arras, Lille, etc. ; *ui* > *ü*, cf. *sü* = (*je*) *suis*, etc.). De toute façon le *-i̯-* implosif a *pu* être absorbé par le *-v-* suivi du *-i-* explosif (cf. *palea* > **paylyə* > **palyə* > *payə*, *montagne* < *montaigne*, etc. *Ravyî*, etc., aurait par analogie entraîné *dåvyî*, p. *dêver*.

Il subsiste toutefois des difficultés. L'insertion, non constante à vrai dire, d'un *-s-* (*resver*) par réfection d'un faux préfixe (cf. *Gesves*) pose un problème. Elle n'a laissé aucune trace en wallon, ni dans les parlers germaniques. Mais ailleurs (Picardie du Sud, Ile-de-France, etc.) elle a pu se produire dès la monophtongaison en *-è-* du groupe secondaire *-ai(v)-* < a(v)i(a)- > *ev*. Cette évolution précoce permet de rendre compte de la variante picarde *resder* > *redder* > *reder* (*réderie* ‖ *rêverie*) de la façon suivante. On sait que la phonétique historique de ce dialecte traduit une forte influence de l'accent d'intensité sur les éléments initiaux de syllabes, de diphtongues comme de mots. Qu'il s'agisse donc de *resver* ou de *il rèsve*, etc., l'*s* en syllabe initiale ou tonique ne se trouvait pas moins au contact d'un élément accentuel assez intense qui le renforçait au point de faire passer son segment final, par allongement et segmentation, de l'autre côté de la coupe syllabique et dans une

position explosive pouvant aller jusqu'à l'occlusive correspondante [1]. On aurait donc eu (*il*) *resve* > *res* | *sve* > *res* | *dve*, puis > *resde* par réduction de groupe avec chute du dernier élément consonantique, le plus éloigné de l'accent, donc le plus caduc. Cette explication permettrait de maintenir un rapport étymologique entre *rêver* et *réder*, *rederie* et *rêverie*, malgré une inégale richesse d'acceptions.

Au point de vue géographique cette localisation paraît comporter également de sérieux avantages. Elle permet d'établir la concordance de l'évolution phonétique entre les types lexicaux étudiés et les appellatifs ou toponymes locaux. On remarquera que l'aire mod. de *réd*(*der*), et celle du topon. *Réderie* occupent la partie occidentale du domaine picard, où la colonisation germanique, par les Francs et les Saxons (Boulonnais) a été le plus intense. Bornons-nous à emprunter quelques ex. au Hainaut qui, comme Salverda de Grave l'a établi, a été au moyen âge le centre d'expansion linguistique le plus actif du nord gallo-roman.

Ainsi, dans les ex. suivants, comme pour *r(e)aviare > *raiviér > *ravyé*, *ravyī*, le groupe vocalique secondaire *a* + *i* se trouve réduit à *-a-* (cf. Chotin, *Et. étymol. et arch. du Hainaut*) :

Frasnes-lez-Buissenal (arr. d'Ath, *Fraisna* 1108),

Frasnes-lez-Gosseliers (arr. de Charleroi : *Fraxinus* 779, *Fraxina* 844, *Franeis* XII[e] s.),

Gages (arr. d'Ath : 1242 *Gaiges*),

Braffe (arr. de Tournai : *Braffia*, *Brafia* 1098, 1131, 1180, *Braffe* 1186), mais *La Plaigne* (*La Plagne* 1186, 1274).

Cf. Châgn « chêne » (Forir, *Dict. liégeois fr.*, cf. a. fr. *caisne*),

châr « chair » Déprêtre et Nopère, *Dict. du wall. du Centre*, la Louvière),

frâne « fresne » (*ibid.*, L. Dufrane, *Lex. de Frameries* ; Delmotte, *Essai d'un gloss. wallon-montois*, etc.).

Si les données phonétiques sont concordantes, il convient de rappeler aussi un instant ce qui a été signalé au sujet de la diffusion à date ancienne du type *rêver*, *raver* [2] dans les trois

1. On voudra bien se reporter à l'explication d'ensemble donnée par M. P. Fouché dans ses *Études de phonétique générale* (1927), ch. III, pp. 46 sqq.

2. Cf. Nicot, *Thrésor* (1606) : « *ravasser*, en dormant », en face de haïtien mod. : *ravacher* : rêvasser (Faine, *Ét. de phil. créole*, 1937).

langues germaniques voisines, diffusion à la fois plus intense et plus précoce que celle que nous avons constatée en anc. provençal où il est à peine attesté. Or, ces emprunts anciens et persistants (sauf en all. mod.) effectués par les langues germaniques ne sauraient s'expliquer que par un foyer de diffusion romane proche des trois langues en question.

Après la phonétique et la géographie linguistique, la sémantique complexe de *rêver* (*rêverie*, etc.) trouve un point de départ satisfaisant dans l'étymon avius > a + viare et dans ses sens les plus classiques. On a vu pourquoi nous n'avions pas repris pour *rêver* l'étymon proposé par Staff < *re-ex-viare : *ex-vius non attesté, variantes romanes du type *rav-* laissées sans explication. Mais le romaniste suédois avait justement mis en lumière le sens de « sortir de la bonne voie, s'en écarter », qui s'attache à *rêver* et à sa famille. La « voie » est ici le symbole du normal, du recommandable et de l'admis. Ainsi s'éclaire le déroulement si varié des sens relevés jusqu'à nos jours : *Réderie* « lieu écarté », *rêver* (*rêverie*) « errer, vagabonder, sortir (la nuit ou non, déguisé ou non) au propre et au figuré » [1], « forcener, faire du bruit à tort et à travers, parler d'une façon incohérente, rabâcher, s'affairer autour d'objets de peu d'intérêt, etc. » [2]. Enfin en pic. mod., comme on sait, *réderie* ne signifie plus, par un nouveau progrès du sens, que « fantaisie, curiosité sans importance pratique », avec une légère nuance péjorative. Il n'y a pas une simple coïncidence entre *desver*, *de(s)vier* et *desvoyer*. C'est cet étymon commun qui permet d'expliquer l'afr. *desver le sens*, *d. du sens* « devenir fou » (Godefroy) en face de *desvier* (ou *desvoyer*) *ses sens* « perdre la raison » : « Et pour la grant doubtance qu'elles eurent qu'elle *desvoyast ses sens* (*Perceforet*, t. IV, 6, 1528). De même pour

1. *Réver*, v. intr. « courir, parcourir » (Zeliqzon, *Dict. des parl. rom. de la Moselle* (p. 592), en face de *rawer* « flâner, rôder, marauder, courir ».

2. On mesurera l'ancienneté et l'extension de ces développements sémantiques en se reportant à l'ouvrage de Jay K. Ditchy, *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, 1932, p. 180, où nous relevons : *faire le ravaud* (canadien) « f. du tapage, des querelles », *ravauder* (can.) « faire du bruit en marchant çà et là », *ravauderie* « chose misérable, objet de peu de valeur ». Cf. *Gloss. du parler franç. au Canada* ; Clapin-Sylva, *op. cit.* Faine : *op. cit.*

desverie « folie, fureur, douleur, regret qui ôtent la raison » (God.) en face de *desvoirie*, *-oyerie* « action de s'écarter de la raison, de la justice » (*id.*). *Desvoyer* signifie au sens propre « égarer, écarter » et au sens fig. « écarter du devoir, de l'honneur, égarer » (*id.*) : c'est toujours le droit chemin qui est en cause.

R. Loriot.

JEAN DE HOWDEN
POÈTE ANGLO-NORMAND DU XIII^e SIÈCLE

C'est l'éditeur des poèmes latins de Jean de Howden [1], M. Raby, qui a attiré mon attention sur le poème anglo-normand que contient le ms. 471 du Collège de Corpus Christi à Cambridge [2]. On avait supposé [3] que cet ouvrage, le *Rossignol*, était la traduction anonyme de la *Philomena* de Jean de Howden. Nous allons voir qu'il n'en est rien et que ce poème est bien de la main de Jean et même signé par lui.

Cet écrivain du XIII^e siècle, connu depuis longtemps par ses ouvrages latins [4], a été appelé par ses éditeurs : Jean de Hoveden. Il tire son nom en effet de la même ville du Yorkshire, aujourd'hui Howden, dont le chroniqueur, Roger, était originaire, et les érudits qui se sont occupés du poète-astrologue du XIII^e siècle ont suivi les éditeurs de Roger de Hoveden [5] en transcrivant ainsi la forme *Houeden* ou *Houden* que présentent les manuscrits. Pourtant c'est sans doute un *u* et non pas un

1, F.J.E. Raby, *Poems of John of Hoveden*, 1939 (Publications of the Surtees Society, vol. CLIV). — Pour le texte de la *Philomena* voir C. Blume, *Johannis de Hovedene « Philomena »*, dans *Hymnologische Beiträge, Quellen und Forschungen*, Band IV, Leipzig, 1930.

2. Il ne figure pas dans la liste de J. Vising, *Anglo-Norman Language and Literature*, 1923.

3. Voir *Dictionary of National Biography*, art. *John of Hoveden*, et M. R. James, *Catalogue of the Manuscripts of Corpus Christi College, Cambridge* (1911-13), t. II, p. 408, n° 471.

4. Imprimés dès la fin du XV^e siècle (voir C. Blume, *op. cit.*, p. v), ils sont mentionnés par tous les érudits depuis Bale et Leland).

5. Pourtant « Roger Howden » dans T. F. Tout, *Chapters in Administrative History of Mediaeval England*, 1920-33, t. I, p. 90, n. 1.

v qu'il faut lire, *Hou(e)den* étant la seule forme susceptible d'aboutir au *Howden* de nos jours. D'ailleurs Jean qui est bon versificateur ne fait du mot que deux syllabes dans le poème français qui nous occupe.

Il règne sur la personne de Jean de Howden une certaine obscurité. Qu'il fût clerc de la reine Aliénor de Provence[1], mère d'Édouard Ier d'Angleterre, on n'en saurait douter; les manuscrits qui conservent ses poèmes latins, aussi bien que le nôtre, nous l'apprennent, et c'est à cette reine qu'il adresse le *Rossignol*. Au cours des années 1268 et 1269 son nom se trouve trois fois dans des lettres de rémission, accordées à sa demande; il y est appelé clerc de la reine ou clerc du roi[2]. En juin 1275 Jean de Howden est, avec trois autres clercs de la reine mère, témoin d'un bail passé entre Aliénor et un châtelain de province[3]. En septembre de la même année on le rencontre pour la dernière fois quand, comme clerc du roi, il est pourvu d'un bénéfice à Bridgenorth[4]. Mais avant ou après ces dates aucune trace de lui dans les actes officiels. Pourtant les chroniques contemporaines le connaissent bien, mais elles ne nous renseignent que sur les dernières années de sa vie.

La *Chronique de Lanercost*[5], dont la partie qui nous intéresse fut rédigée entre 1280 et 1297[6], rapporte sous l'année 1272 : *Circum istud tempus transiit e seculo quidam ecclesiae de Howden prebendarius, Johannes nomine, vir honestae vitae et private, non pompose, degens, astrologiae peritus, hospitalitati et misericordiae intentus*. Elle ajoute qu'il commença à ses frais la construction du nouveau chœur de l'église de Howden et que, suivant la prédiction de Jean lui-même, il acheva après sa mort les tra-

1. Aliénor de Provence, fille de Raymond-Bérenger IV de Provence et femme de Henri III d'Angleterre.

2. *Cal. Patent Rolls*, 1266-72, p. 189, 258, 338.

3. *Cal. Charter Rolls Henry III-Ed. I*, 1257-1300, t. II, p. 189.

4. *Cal. Pat. Rolls*, 1272-81, p. 103.

5. Éd. J. Stevenson, *Bannatyne Club*, 1839, p. 93. — L'auteur est un homme du Nord qui connaît à fond sa région et qui pour les faits racontés est digne de toute confiance; pour les dates il n'est pas toujours précis.

6. Voir A. G. Little, « The Authorship of the *Lanercost Chronicle* », *English Historical Review*, XXXI (1916), pp. 269-279.

vaux commencés, grâce aux offrandes de la foule des pèlerins qui visitaient le tombeau de ce saint homme.

Le continuateur de l'*Historia rerum anglicarum* de Guillaume de Newburgh [1] rapporte sous l'année 1276 que Jean était mort récemment et nous apprend qu'il était originaire de Londres. Enfin, le continuateur d'Alfred de Beverley [2] place la mort de Jean en 1275 et ajoute qu'il était auteur de poèmes religieux.

On ne saurait douter que le prébendier de Howden, *astrologiae peritus*, ne soit autre que notre poète, auteur aussi d'un traité sur le cadran cylindrique [3] et dont les allusions astrologiques sont fréquentes dans ses ouvrages poétiques. Or, si c'est à sa prébende de Howden [4] que le poète devait son surnom, nous aurions l'explication du fait que l'on ne trouve pas trace de lui sous ce nom avant 1268. Mais alors sous quel nom le chercher? Les historiens se sont posé la question sans fournir de réponse convaincante [5]. Avant d'en proposer une à notre tour, nous allons procéder à l'étude du poème de Jean dont un passage n'est pas sans jeter une certaine lumière sur ce problème.

Le manuscrit 471 du Collège de Corpus Christi est un volume in-octavo de petit format (15 cm. sur 11) composé de 112 feuillets de parchemin; il n'y a pas de pagination, mais celle-ci a pu être enlevée par le couteau du relieur, la marge du haut étant sensiblement moins large que les autres. La reliure est du XVIII[e] siècle : plats cartonnés, dos en veau. Le texte du *Rossignol* remplit le volume tout entier, s'arrêtant au

---

1. *Chronicles of Reigns of Stephen, Henry II and Richard I* (Rolls Series), éd. R. Howlett, t. II, p. 571-2.

2. Cité par Bale; voir *John Bale's, Index of British and other writers*, éd. R. L. Poole et M. Bateson, Oxford, 1902, p. 220.

3. *Practica Chilindri*, éd. E. Brock, *A Thirteenth Century Treatise on the « Chilindre »*, London, 1869.

4. L'église de Howden ne fut transformée en collégiale qu'en 1267; les chanoines étaient tenus à trois mois de résidence par an.

5. Voir F. J. E. Raby, *op. cit.*, pp. xiii-xiv, et l'article de A. J. Taylor, « Who was John of Hoveden? », imprimé en appendice de son ouvrage, pp. 270-4; aussi J. C. Russell, *Writers of Thirteenth Century England* (Special Suppl. 3 to the Bull. of the Institute of Historical Research), 1936, pp. 65 et 68.

recto du feuillet 111. Il est écrit sur une seule colonne à raison de 24 vers par page. L'écriture est la cursive de la seconde moitié du XIV^e siècle. La copie a été exécutée avec soin. La place des initiales reste vide, mais un paragraphe tracé à l'encre rouge marque le commencement de chaque deuxième quatrain ; le sens en effet groupe généralement les quatrains deux par deux, mais il arrive parfois au poète de terminer un développement par un quatrain isolé ou d'en commencer un autre de même.

Le manuscrit fait partie de la collection léguée par Matthew Parker, archevêque de Cantorbéry de 1559 jusqu'à sa mort en 1575, au Collège dont il avait été élève, professeur et directeur. Au recto du dernier feuillet se trouve une inscription en caractères gothiques tracée de la main même de l'archevêque [1] ; elle est copiée avec des variantes à la page en regard où se trouve aussi le nom de Franciscus Aldricke qui entra au Collège en 1554[2]. Collée au verso de la seconde de deux feuilles de garde est une feuille de papier où est écrite de la main de John Parker, fils de l'archevêque, qui dressa le catalogue de la collection de manuscrits, la traduction en anglais du long incipit du *Rossignol*. Au bas de sa traduction se trouve le titre donné au poème dans les plus anciens catalogues [3] : *Rosarium Johannis Hoveden.*

Le *Rossignol* de Jean de Howden n'est pas une traduction de sa *Philomena*, mais le thème en est le même. Les deux poèmes chantent la toute-puissance de l'Amour manifestée dans l'Incarnation, dans les événements de la vie de Jésus sur terre, la Passion, la Résurrection, l'Ascension, et dans l'Assomption de la Vierge. La structure des deux poèmes est essentiellement la même, chaque épisode du récit servant de motif à une méditation pieuse, mais dans l'ouvrage français la partie récit est un peu plus ample et les développements mystiques sont adaptés

1. Je dois ce renseignement à la bienveillance de M. Bicknell, bibliothécaire adjoint du Collège. Voici cette inscription : *Mattheus permissione divina Cantuariensis archiepiscopus tocius Anglie primas et metropolitanus. Anno domini 1564.*

2. Son nom est tracé aussi en marge au recto du feuillet 6.

3. Voir celui de Thomas James, *Libri manuscripti bibliothecae collegii sancti Benedicti Cantabrigiae*, 1600, n° 76, p. 76.

au personnage laïque, la reine Aliénor de Provence, femme de Henri III, à qui le poète l'adresse. La dernière partie de chacun des deux poèmes consiste en un long hymne à la louange de la Sainte Vierge faisant suite au récit de l'Assomption, et chacun se termine par une brève invocation au Christ. Le *Rossignol* seul offre l'envoi adressé à Aliénor.

La *Philomena* n'est pas le seul ouvrage dont on retrouve des thèmes dans le *Rossignol* : on y relève des réminiscences des autres ouvrages latins de Jean. Que ce soit le cas pour le *Canticum amoris* n'a rien d'étonnant, ce poème n'étant au dire de son éditeur qu'une première ébauche de la *Philomena*, mais les passages du *Rossignol* consacrés aux louanges, aux joies et à la compassion de la Vierge rappellent souvent aussi des phrases et des mouvements des *Quinquaginta Salutationes*, des *Quindecim Gaudia* et de la *Viola*. Jean de Howden n'aurait pas signé son ouvrage que le fond, le style et le symbolisme lui en auraient fait attribuer la composition.

En effet, la forme comme le fond du *Rossignol* invite à la comparaison avec la *Philomena*. Il est écrit en quatrains d'octosyllabes monorimes, le poème latin en quatrains de décasyllabes monorimes. Le poème français offre une prépondérance frappante de rimes féminines : sur les 125 premiers quatrains, seuls douze ont une rime masculine, au point qu'en le lisant on a l'impression de rimes exclusivement féminines. L'apostrophe est un mouvement caractéristique des deux poèmes dont chacun offre de longues séries de strophes qui débutent par la même interpellation. L'allitération aussi est fréquente des deux côtés, comme sont les vers où le même mot ou le même radical se répète jusqu'à trois fois : cf. par exemple le vers 712, *Sa mort la mort de mort manace*, avec ces vers de la *Philomena* :

> Falsos ferens fallit fallaciam.
> Pacis pugna pugnam pacificat [1].

Dans les deux ouvrages les fleurs et les pierres précieuses fournissent au poète un grand nombre de symboles et il cite constamment comme exemples les saints et les prophètes.

Les 5.272 vers du *Rossignol* se résument difficilement. Dès

1. Éd. C. Blume, strophes 315 et 561.

que l'on veut aller au delà des données de la première phrase de l'incipit que nous imprimons ci-dessous, on se noie dans un flot de développements pieux dont une analyse adéquate serait d'une longueur fastidieuse. Il nous a semblé préférable de reproduire quelques passages assez étendus du poème qui permettront au lecteur de se faire une idée de l'ouvrage de Jean de Howden.

[1 r°] Ci comence la pensee Johan de Houedene, clerc la roine d'Engleterre, mere le roi Edward, de la neissance et de la mort et du relievement et de l'ascencion Jhesu Crist et de l'assumpcion Nostre Dame. Et a non ceste pensee : *Rossignos*, pur ce ke si come li rossignos feit de diverses notes une melodie, auci feit ceste livres de diverses matires une acordaunce. Et pur ce enkores a il non : *Rossignos*, que il estoit fez et trové en un beau verger flori ou rossignol adés chauntoient. Et pur ce fu il faiz que li quor celi qui le lira soit esprys en l'amour Nostre Seignour. Benoit soit qui le lyra. Ceste oevre comence. *Ci comence li Rossignol.*

Alme, lesse lit de peresse
E ta langor e ta tristesse,
Apreng d'amour la parfondesse
E a penser d'amour t'adresse.
Oste de toi delivrement
De vaine amour le marrement,
Apreng d'amer entierement
Et parlier d'amor docement.

Jhesu, des saintz la druerie,
Leur quor, leur amor e leur vie,
Fai a moun povre engin aïe
Que ta parole enpreigne e die.
[v°] Li seint feu de t'amour m'espreigne
Si ke de toi penser m'enseigne,
Fai de ma langue riche enseigne
Que ta loange ben enpreigne.

Li seint angle vint a Marie
E disoit que le rei de vie
Enfanteroit ; elle le prie
Que la manere enseigne e die.
Cil li respont sanz demoree :
« Ne soiez pas espoentee !
Enfant averas, virge sacree,
Du seint espirtz [*sic*] aombree. »

Lors s'asenti la pucelete,
E meintenaunt en la chambrete
De sa poitrine chaste e nete
Entras com en pré violete,
E tu sa purté tote entiere
Gardas par ta grace plenere,
Que raison veut ke la lumere
Ne blesce ja verine clere.

Le récit de la Nativité qui vient ensuite, est suivi d'un développement symbolique sur l'allaitement de l'enfant Jésus qui sert de prétexte au poète pour exposer ses connaissances cosmographiques.

[4 r°] Hei ! Sapience pardurable,
Qui moeves tot e es estable,
Coment est li piz agraeable
Ki est e tes pains e ta table !

Hei ! Sapience a qui s'encline
Des angles tote la droitine,
Ki leur delitable famine
Peisses adés de t'amor fine,
Tu comprenz tot sanz toi estendre,
Tot emples sanz devenir meindre,
Trestot ordeines sanz mesprendre
Et trestot juges sanz contendre.

[v°] Qui de mond le compas fesoies
Et touz les noefs ciels ordenoies,
As elemenz leur lieus donoies
Et leur poairs amesuroies,
Tu es la vie qui ne fine
Et verité qui n'a fausine
Et la voie sanz mal d'espine
A pardurable joïe et fine.

Le firmament fest ton servise,
Quant vire solom ta devise ;
Tes grantz savors si le justise
Ki l'ordre tient ke l'as aprise.
A l'arc du ciel par ta puissance
Des colors donez variaunce,
Les estoiles a reverence
Oient ta voiz e ta parlaunce.

Li set planetes qi sustienent
Le mound par toi se vont et vienent ;
Or s'esloignent et se revenent,
Lour cours a ta divise tienent.
Trefine amor si fort t'affine
Que ta puissance fet encline
A ceste trepure meschine
Qui te fet pain de sa peitrine.

[5 r°] Si fort habonde ta fraunchise
Ke de son lin te fes chemise
Et bien te plest q'a sa divise
Te tiengne e peisse e te justise.
Li sen Caton ja taunt ne vaille
Ne li Platon ne vaut pas paille,
Neis serafin en vain travaille
A comprendre ceste mervaille.

Chaque épisode de la vie du Christ est ainsi motif à des réflexions pieuses, mais le poète passe en somme assez rapidement sur les événements de l'enfance ; c'est pour la Passion de Jésus qu'il réservera toute son éloquence. Après la naissance il raconte la circoncision, la visite des rois mages, la présentation au temple, Jésus au milieu des docteurs, le baptême et l'appel des disciples. Une simple énumération des miracles est suivie du récit de l'entrée à Jérusalem et de la Cène dont le poète explique la signification. Quant aux angoisses des adieux il ne saurait les décrire.

[7 v°] Jhesu quant a soper seoies
Le caliz plain de vin pernoies,
E au prendre congé bevoies
A tes amis e leur disoies :
« Du vin qi est l'engendr[e]üre
De vigne, tant com cist mond dure,
Ne beverai mes o vous » — tredure
Parole a ci a desmesure !

Auxi leur plest ceste novele
Com gresil a rose novele,
Ou com plest a la torterele
L'archer qui son per esquartele.

Suivent les instructions du Christ à ses disciples, la prédiction de leur abandon, l'agonie dans le jardin et la sueur de sang, la trahison de Judas et les outrages devant le tribunal. Le poète s'afflige de la pensée de la nudité de Jésus, pensée qui lui inspire des vers bien caractéristiques sur la nature.

[15 r°] Nuz est li rois par qui esclaire
Charbocles come un luminaire
Et saphir lut al exemplaire
Du ciel quant li cler tens repaire.

De li prent l'esmeraude pure
Et sa vertu et sa verdure,
De li prent le ciel sa vousure
Et l'arc du ciel sa portreture ;
Li pré de li prent sa livree
Avril sa flor et sa rosee,
Li rosiers robe escarletee,
E mai sa doce matinee.

Nus est qui vest la violette
Et qui fet florir la branchette
Ou li douz rossignol chauntette
Quant fet sa gorge vielette ;
[v°] De sa grant largesce enterine
Prent l'oriol ele safrine,
Li papegais verdure fine
Et li poüns penne angeline...

Quors, fous es et pleins de feintise
Si de richesce as coveitise
Male, quant cil qui tot justise
A por t'amor nuesce prise.
Certes, nus est pur toi aprendre
Ke richor du mond n'est qe cendre ;
Je croi que tu es digne a pendre
Si tu te leisses mes sosprendre.

Quant à la couronne d'épines,

[16 r°] Sa dure espine nous purchase
Delit e nostre peine enchace,
Sa buffe enbelit nostre face,
Sa mort la mort de mort manace.

La buffe en cele face clere
Colore certes nostre chere;
Quant rogist la flor avrillere,
Nostre pallour devient lumere. 716

Avec la montée au Calvaire et la Mise en croix Jean de Howden est arrivé au point culminant de son thème et il dissertera pendant plus de 2.000 vers avant de reprendre son récit. Par une figure qui lui est familière il interpelle directement la croix dans une série de strophes qui débutent chacune de la même façon. Suit une longue exhortation à aimer Dieu où, comme dans la *Philomena*, l'exemple des saints est cité pour illustrer les « soulas » et l'appui que, dès cette vie, Dieu apporte à ceux qui l'aiment, et grâce auxquels ils triomphent des périls et des « grevances ». Il passe ensuite de la contemplation des douleurs de la Vierge au pied de la croix à celle du visage et de la poitrine de Jésus et du cœur qu'elle renferme et il les interpelle l'un après l'autre :

[36 r°] Face de la main Dieu formee,
Des angles sanz fin desiree,
Tu fuisses com flor quant est nee,
Mes amors t'a discoloree. 1680
Ne fuist amor e sa mestrie,
Vers toi ne fust la flor serie
Qui nest matin quant l'oiseau crie
En mai qui paint la praierie. 1684

Il s'adresse enfin au Christ lui-même :

[38 r°] Tu moers souz ta dure corone,
Et li douz sanc qui t'avirone,
Vermail com rose quant botone,
Trestoz les sainz du ciel corone. 1776
Ne sui pas dignez a descrire
Du roi des martir(e)s le martire;
Hei! las, que jo ne troes que dire
A droit en si haute matire! 1780

Une longue série de symboles expriment ce que son Dieu représente pour le poète :

[40 r°] Mon avril e ma violete.
Mon pré de mai e ma florete,

Ma viele et ma chançonete
Et ma queintise et m'amorete ;

Mes adamauns quant nuit m'ecille
En ceste mer ou je perille,
Tot mon refui quant hom m'erille
Et mes rosiers quant il avrille,
Ma flor qui pur giel ne s'esmaie,
Mon soleil quant iver m'efflaie
Et hombrë ou je m'esbanaie
Quant li chaut esté s'esderaie ;

[v°] Mes rubis roiaus a droiture
Et li safirs qui mes mauz cure,
M'esmeraude plus ferme e pure
Que paradis o sa verdure ;
Ma bele jaspe deliteuse
Et m'am[et]iste gracieuse,
Mes achatez tres precieuse
Pleine de vertu merveileuse ;

Mes chasteus e ma forceresce,
La tour que defent ma feblesce,
La joie que moun coer radresce
Et mes solas en ma tristesce,
Trestot moun sen e ma memorie,
Mon ciel et ma robe de glorie,
Mes avocaz e m'adjutorie,
Mon or, ma palme de victorie ;

Mes manoirs, ma chambre acemee,
La tres grant feste a qui jo bee,
La riche corone esmeree
Que ta douzor m'a destinee,
Ma lampe a tres grant luminaire,
Mes [ ] amis la qui viaire
Est dreit de mes amors aumaire
Et countre ma mort letuaire,

Il prie Dieu, qui soulage tous les maux, de le laisser pénétrer de l'épée de sa grâce à l'exemple des saints, dont il énumère une quarantaine, avec la grâce que chacun a reçue de Dieu :

[44 r°] L'erchevesqe Thomas, corone
Dont Engleterre se corone,

Denis, honor qi par tot sone
Dont Fraunce florist e borjone,... 2068

[45 r°] Seint Françoys, sa cordele bise
Ki lie les quors de franchise, 2120
Brandan qi par mer fet traïne,
Longe pennance e enterine,
Patrik en Irland[e], faffine (*sic*)
Dont par preiere oste vermine. 2124

Revenant à la contemplation du Christ en croix il l'interpelle dans une vingtaine de quatrains commençant chacun par « Tu moers » [1]. Ensuite c'est le cœur de l'homme qu'il interpelle en lui indiquant par un curieux symbolisme les rapports qu'il doit souhaiter avec son Dieu.

[54 v°] Requor que de s'amor t'espire
Qui pur t'amor se vout despire,
Requor le que te face cire
Et s'amor pointel pur escrire... 2580

[55 r°] Requor que soiez tresorie
Et il tresor que multiplie,
Tu soiez vif, il soit ta vie,
Tu manant, il ta manancie, 2604
[v°] Tu ciel, il solail de justise,
Tu l'or, il rubi a devise,
Il diamant qe pas ne brise,
Et tu l'ascer ou adés guise, 2608

Il l'argent e tu la minere,
Il jour lusant, tu l'eire clere,
Tu la verine e il lumiere,
Tu chevaler, il ta banere, 2612
Tu roisseaus, il ta fontenele,
Il avril et tu sa praele,
Il tortre et tu sa torterele,
Tu oil d'amor, il la prunele, 2616

Tu Jorges, il chivalerie,
Tu Augustin, il ta clergie,

1. Cf. les strophes 849-76, 885-918 et 931-47 de la *Philomena*; sur ces 79 strophes 60 commencent : « Ecce migrat. »

Tu le roisin, il vin de vie,
Il Jhesu, tu Marthe et Marie,
Tu Gabriel e il t'envoie,
Tu Thobie, il te convoie,
Tu noble Job e il t'assaie,
Tu Susannē [e] il te voie;..

[56 r°] Tu rossignol, il flor novele,
Il unicorn e tu pucele,
Tu pellican, il la forcele
Et tu pigon qui renovele,
Tu auter et il soit l'offrendre
Et tu escu e il la bende,
Tu livrē e il la legende,
Tu chastel e il te defende,

Tu nief e il ta riche voile,
Tu mariner e il l'estoile,
Tu la lanterne e il chandoile
Et tu la lampe e il soit l'oile,
[v°] Il Davi et tu amiable,
Tu Salamon, il ta parable,
Il Assuer, reis honurable,
Et tu Ester la socorable...

Tu l'aloue, il la matinee,
Tu li praiel, il ta rosee,
Tu rois, il corone esmeree,
Il fiz de rei, tu s'esposee.
Requor le par sa seinte grace
Que compainz a ses sainz te face,
Totez tes oscurtez efface
Par les raiz de sa clere face.

Après de longs développements sur le saint nom de Jésus, sur les anges, sur les pièces de l'armure de la chevalerie céleste, se trouve un passage intéressant où le poète, ayant affirmé que le cœur qui est armé de l'amour de Dieu est plus preux que n'importe quel preux, est amené à citer tous les héros les plus célèbres tant ceux de l'antiquité, des chansons de geste et des romans courtois que ceux de la première croisade et de sa propre époque.

[83 v°] Judas li Makabé sanz faille
Ne fu pas si pruz en bataille
Com li quors quant l'agneau sanz maille
De son sanc le paint et l'entaille,
[84 r°] N'Ector li fiz le roi de Troie,
Ne Troïlus qui bien guerroie,
Ne Cesar qui le mond mostroie,
Ne Charles qui cria « Monjoie ! »,

Ne cil [1] a cort nes qui agence
Et fet grant honor a Provence,
Ne Rolland qui as fellons tence
Dont Roncevaus est testmognance,
Ne cil sanz poür [2] qui essaie
Maint peril et pas ne s'esmaie,
Ne Corteheuse [3] qui tornaie
En Antioche et fort l'effraie,

Ne Godefrai de sainte vie
Ki fu reis nobles en Surie,
Ne Boesmond a chere hardie,
Ne Tancré plain de vaillancie,
Ne Wawayn [4] qui fu sanz bobance,
Ne Lancelot qui sout de lance,
N'Ywayn qni soun lion agence,
Ne Percevaux qui bien s'avance,

Ne li Bastard plain de value
Ke, de duk, jesqu'en roi se mue,
Ne Robert Guichard [5] qui se rue
En Calabre et l'ad conquerue,
[v°] Ne li rois joefne qui sa vie

---

1. Le scribe avait d'abord écrit *Willam*, qu'il a exponctué.

2. Richard Ier, duc de Normandie, fils de Guillaume Longue-Épée ; il mourut en 996.

3. Robert II, duc de Normandie, mort en 1134. Fils aîné de Guillaume le Conquérant, il reçut en partage le duché de Normandie, mais fut frustré de son héritage par son frère Henri Ier. Il prit une part brillante à tous les combats de la première croisade et refusa la couronne de Jérusalem.

4. *Gawayn* est écrit en marge, d'une main de l'époque.

5. Robert Guiscard, fondateur de la dynastie normande en Sicile.

Despendoit en chivalerie [1],
Ne Richard qui fist s'envaïe
Dont Acre fu bien estormie,

Ne Lowys li rois qui arive
A Cartagë a ost plentive,
Ne li rois Henris qui desrive
En donant com fontayne vive [2],
Ne li quens Reymond de Provence,
Gil qui roïnes quatre avance [3],
Ne Remond li quiens de vaillance
Qui gardoit Tholose a sa launce [4],

Ne Alexaundre qui venqui Daire,
Ne Arthur de qui Bretaigne esclaire,
N'Edoward qui a beau viaire [5]
Qui (a) seul pot Sarrasyn defaire [6],

1. Henri, deuxième fils du roi Henri Ier d'Angleterre, couronné en 1170 du vivant de son père, mais mort avant lui en 1183. Ce fut un excellent jouteur; cf. Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*, éd. G. Paris, v. 95-6 :

Li bons peres al joefne rei
Ki si jostoit a grant desroi.

2. Henri III d'Angleterre, dont les folles prodigalités faisaient le désespoir de ses barons. Il rentra de Gascogne en 1254 avec 350.000 marcs de dettes. Sa libéralité s'exerça surtout au profit de la famille provençale de sa femme.

3. Le ms. porte *roinis*. Il s'agit de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence de 1209 à 1245 ; de ses quatre filles, l'aînée épousa Louis IX, roi de France, une autre Charles d'Anjou, roi de Naples, Aliénor se maria avec Henri III, roi d'Angleterre, et sa sœur cadette avec le frère de ce dernier, Richard de Cornouaille, roi des Romains.

4. Raymond VI, comte de Toulouse, qui défendit Toulouse contre Simon de Montfort en 1218. Henri III projeta une alliance avec lui.

5. Édouard Ier, surnommé « Longshanks » à cause de sa haute taille : « Erat enim aspectu pulcher, magnae staturae et elegantis formae, ab humeris enim et supra in populo communi eminebat » (*Chronicon Walteri de Hemingburgh de Gestis regum Angliae*, éd. H. C. Hamilton, 1848, t. I, p. 1).

6. Après la mort de Louis IX à Tunis en 1270, Charles d'Anjou et Philippe le Hardi abandonnèrent la croisade et rentrèrent en Sicile. Indigné, Édouard d'Angleterre les accompagna jusqu'à Trapani où il passa l'hiver, mais au printemps de 1271 il partit sans eux pour la Syrie et guerroya jusqu'en septembre 1272. Voir R. Röhricht, « La croisade du prince Édouard d'Angleterre (1270-72) », *Archives de l'Orient latin* (1881), t. I, p. 617-629, et F. W. Powicke, *King Henry III and the Lord Edward*, Oxford, 1947, p. 599-605.

Les qui nefs furent bien sauvees
A Trappes[1] ou sont atrappees
Plusors des bones neefs chargeez
Et de deners et de danreez —

Bien piert ke Dieu l'out en memoire,
Puis k'a ses neefs fist adjutoire
La ou tempeste oscure et noire
Ront des neefs une grant estroire[2];
[85 r°] Eil fist [ ] sanz nule faille[3] :
Des Cristienz la grant povraille
Mist en ces neefs que la chenaille[4]
Ne leur meüst morteu bataille[5] —

Ne Ferrant qui par grant noblesse
Fesoit Sibille forteresce[6],
Ne Charles qui par sa pruesce
Cezille mist en sa destresce[7],

1. Lorsqu'en novembre 1270 la flotte des croisés partie de Tunis arriva devant Trapani, les rois seuls débarquèrent, laissant les navires mouillés à 1.500 mètres au large. La nuit une violente tempête en fit couler un grand nombre et le tribut payé par le bey de Tunis fut perdu. Aucun des treize vaisseaux d'Édouard ne fut endommagé ; les contemporains y voyaient une intervention de la Providence en sa faveur, lui seul ayant refusé de renoncer à la croisade. Voir « The Praise of the young Edward » dans Th. Wright, *The Political Songs of England*, 1839, p. 131-2, et R. Röhricht, *op. cit.*, p. 620, note 19.

2. *Estoire* est écrit en marge.

3. Une syllabe manque dans ce vers ; peut-être faut-il suppléer *bien*.

4. Le manuscrit porte *cheuaigne*.

5. La *Chronique de Hemingburgh* est seule à éclairer ce passage. Elle rapporte qu'au départ de Tunis, quand les rois furent tous embarqués, plus de 200 hommes restèrent sur le rivage sans bateaux pour les transporter. Craignant pour leur vie, ils poussaient des cris déchirants. Ému par leur détresse, le prince Édouard monta dans une barque, regagna la terre et fit tant qu'il les casa tous dans ses bateaux à lui (*op. cit.*, t. I, p. 331).

6. Ferdinand III, roi de Castille, « le Saint » (1199-1252), enleva Séville aux musulmans en 1248. Sa fille, Aliénor, épousa en 1254 le futur Édouard Ier. — Pour les relations de tous les personnages mentionnés aux vers 4005-43 avec Henri III et son fils, voir F. W. Powicke, *op. cit.*

7. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de Naples et de Sicile. Le poète ne pouvait prévoir les Vêpres siciliennes.

Ne Maucler qui si bien se paine
Ke Bretaigne avoit en demaine [1],
Ne Jhans (*sic*) quiens de Chalon [2] qui maine
Valor, com rosiers quant il graine,

Ne Peron li quens de Savoie [3],
Gentiz et prus si Dieu me voie,
Ne cil de Couci qui tornoie
Outre mer, et son quor renvoie,
Ne de Maulion Saveri [4]
Ki en proesce fu seri,
Ne li vailland de Valeri [5]
Erad qui a droit ert cheri,

Ne Cresakes [6] qui sanz mesprise
Devioit en divin servise,

1. Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne. Ennemis tous deux du roi de France, Mauclerc et Henri III furent en relations constantes à partir de 1227, quand le roi tâcha de négocier un mariage avec la fille du duc, jusqu'en 1232, quand celui-ci se vit contraint de consentir à un accommodement avec Louis IX, Il prit part à la septième croisade et mourut en 1250 pendant son retour en France.

2. Allusion, sans doute, au tournoi auquel le comte de Chalon invita Édouard Ier à son retour de Terre Sainte. Il eut lieu en Savoie en 1273 et se disputa avec un tel acharnement qu'on l'appela « la petite guerre de Chalon ». Voir Hemingburgh, *op. cit.*, t. I, p. 337-40, et *W. Rishanger Chronica*, éd. H. T. Riley (*Rolls Series*), p. 79. Notre poète est seul à donner le prénom du comte, sans doute Jean de Chalon, comte d'Auxerre du chef de sa femme, fils de Jean le Sage, dernier comte de Chalon, mort en 1268.

3. Neuvième comte de Savoie, mort en 1268. De 1241 à 1263 il joua un grand rôle dans les affaires anglaises, auprès de Henri III qui avait épousé sa nièce et lui donna de vastes domaines. Il négocia le mariage entre la sœur d'Aliénor et le frère du roi.

4. Comme Pierre de Bretagne, Savari de Mauléon fut au service du roi d'Angleterre en France. En 1224 il essaya vainement de défendre La Rochelle contre Louis VIII et se sauva en Angleterre, mais retourna en France et fit hommage à Louis.

5. Érard de Valéri, mort en 1277, est nommé par Rutebeuf comme le principal soutien de la Terre Sainte, *Complainte du comte de Nevers*, éd. Jubinal, 1875, t. I, p. 71. Il y suivit Louis IX à sa première expédition, y alla de nouveau en 1265 et accompagna Édouard en Syrie en 1271. D'ailleurs il s'était déjà trouvé à ses côtés en 1263 dans sa lutte contre les barons anglais.

6. Personnage d'identification incertaine.

Ne Clifford[1] qui ne set feyntise
N'en grand proesce n'en franchise :
[v°] Trestot cist, tant os je bien dire,
Ne purront tiel ost descomfire
Com cil qui veut en son quor lire
Le sank Jhesu et le martire.

Le poète reprend enfin momentanément son récit et raconte la descente de croix qui le conduit à des réflexions sur la mort et amorce un très long développement sur la Compassion de la Sainte Vierge. Jean lui prête la parole et lui fait rappeler les détails de la vie de son Fils et passer en revue les prophéties de l'Ancien Testament dont elle dit comprendre maintenant le sens ; les mystères de la nature lui sont d'ailleurs clairs. Nous retrouvons ici le procédé de style si cher à Jean de Howden qui commence des douzaines de strophes de suite soit par « Lors appris », soit par « Lors soi ».

Après avoir de nouveau exhorté l'âme, le poète reprend définitivement son récit et raconte la Mise au tombeau, la visite des saintes femmes, la Résurrection et l'Ascension ainsi que l'Assomption de la Sainte Vierge. La fin de son poème, comme celle de la *Philomena* est un long cri d'amour et de supplication à l'adresse de la Vierge :

[105 v°] Or(e) m'enten bien, mere et pucele,
La court du ciel qui tant est bele
Chante de toi chançon novele
Et de t'amor se renovele...

Vers toi n'odore pas kanele,
Li girofre n'est que gravele ;
Si basme vers toi se revele
Plus n'a d'odor que la cenele.
Si l'aubespine de flors plaine,
Quant mai taint les rosiers en graine,

1. Roger de Clifford, mort vers 1286. Il leva une armée pour Henri III et se distingua dans les luttes de celui-ci avec ses barons ; il reçut en récompense de grands domaines. Il empêcha qu'on reprît le futur Édouard Ier lorsque celui-ci, fait prisonnier par les barons, s'échappa du château de Hereford. Il le suivit en Terre Sainte en 1270 et fut nommé exécuteur du testament que fit Édouard à Acre en 1272.

D'odor vers toi vanter se paine,
Chardon devient, c'est chose plaine.

Li engletiers en sa verdure
Vers toi n'est fors aloigne pure
Et li glaiol quant se meüre
Vers toi n'a rien d'entailleüre.

.....

[110 r°] Mere, de mer estoile clere,
Reguardez nous en l'eure amere,
Por l'amour toun fitz, nostre frere,
Enten e fai ceste proiere!
Finir voil ma chanzon petite
Et pri Dieu pur sa grace eslite
Que cil eit joie e merite
Ki en oïr la se delite.

Recoif en gré, virge Marie,
Ma chanzonete ja finie
Et reguardez par cortoisie
Ton men[e]strel qui vers toi crie.
Mere de Dieu, meson et tente,
Tes escrivains de droite rente,
Johan de Houdene, te presente
Cest livret ou a mis entente.

[v°] Et tot soit il de povr' affaire
Preng lo, qui tant es debonaire,
Preng le et met en toun aumaire
Dont tote sainte eglise esclaire.
Et a trestoz a qui agree
D'oïr sovent ceste pensee,
Mostrez leur par droite soudee
En leur mort ta face esmeree.

Cist livret leur soit garantie
De toz mauz et signe de vie,
Si com li rossignos quant crie
Est signe de sesoun jolie.

Jhesu, des sainz joie enterine,
Ma chanzounete qui termine
T'envoie un salu d'amor fine;
Preng la, doz ami, et l'affine.

Et quant mort me ferra finer,
Facet amours por moi finer
Et me voillez si affiner
Que soie o toi sanz diffiner.

A toi soit honor, roi de gloire,
Fine joie, nient transitorie,
Loange, vertu et victoire!
Einsi termine ceste estoire.
[111 r°] A la roïne, l'esmeree,
Mere au roi Edward, la senee,
Va, chanzon, et se li agree,
Li soiez leue et recordee.

Ci finist li Rossignos Johan de Houdene.

Le dernier quatrain et les vers 4011-4032 permettent de dater ce poème de façon précise. Édouard Ier est déjà roi; il le devint en novembre 1272, à la mort de son père. L'importance accordée par le poète aux faits et gestes d'Édouard pendant sa croisade et son retour — départ de Tunis et arrivée à Trapani en 1270, campagne de Terre Sainte en 1271-2 et tournoi de Chalon en 1273 — porte à croire que ces événements sont tout récents. Du sacre d'Édouard Ier qui eut lieu en août 1274, à sa rentrée en Angleterre, il n'est pas question. Nous placerions par conséquent la composition du *Rossignol* au printemps de cette année 1274 [1]. Jean y traite d'ailleurs le thème de la mort non seulement de façon générale, ce qui rentre dans son sujet, mais de façon personnelle, envisageant sa propre mort, ce qui s'expliquerait chez un homme qui se sentait vieillir et qui vivait peut-être dans une demi-retraite à Howden.

Or ce prébendier de Howden, au dire des manuscrits, était clerc de la reine Aliénor à qui il adresse son poème. L'acte de 1268 et celui de janvier 1275 le qualifient de clerc de la reine, celui de 1269 de clerc du roi. Même sans ces précisions, le fait qu'aux vers 4031 et 4039 le poète cite, et pour les mettre sur le même niveau que les héros les plus célèbres, des person-

1. Seul le passé, *ert cheri*, du vers 4040 fait difficulté, Frard de Valéry n'étant mort qu'en 1277 après Jean de Howden, mais *ert* pour *est* pourrait bien être dû au scribe.

nages contemporains dont l'histoire a à peine retenu les noms, et que ces personnages ont été mêlés à l'existence de Henri III et de son fils, ce fait aurait suffi à faire chercher l'auteur de ce poème dans l'entourage du roi. Mais cet écrivain ne connaît pas uniquement les événements de 1270-73, il est aussi au courant de l'histoire de Ferdinand III, mort en 1252, mais dont la fille épousa en 1254 le fils d'Aliénor, et l'on trouve sous sa plume les noms de Savari de Mauléon et de Mauclerc de Bretagne dont les rapports avec Henri III remontent aux années 1223-31 ; il est donc difficile de croire qu'il ne soit entré au service royal qu'en 1268. Son surnom lui vient sans doute de la prébende de Howden et cette prébende fut vraisemblablement la récompense de longues années de service dans la maison royale et destinée peut-être à constituer une manière de pension de retraite.

Pour ce qui est de son histoire antérieure, la seule piste qui s'offre à nous est le « Londoniis oriundus » des Chroniques. Cette piste est malheureusement large, les Jean de Londres ne manquant pas, comme on le pense bien. Dans le nombre il y en a pourtant un qui pourrait bien être le futur Jean de Howden. Il figure régulièrement dans les actes officiels entre 1254 et 1256, et puis de nouveau de 1264 à 1275 [1].

La première fois que nous le rencontrons avec une quasi-certitude, c'est en mai 1254 [2], lorsqu'il est au nombre des 120 personnes qui reçoivent une lettre de protection pour accompagner la reine et son fils en Gascogne où le roi les attend. Il est vrai que Jean de Londres n'est pas ici qualifié de clerc, mais bon nombre de ses compagnons de route appartiennent manifestement à la maison royale — « William le Fisicien » par exemple — et au mois de mai de l'année suivante, dans un acte émané de la chancellerie qui venait d'être constituée en Gascogne pour le prince Édouard, Jean de Londres, qualifié

1. Je passe sous silence deux actes de 1252 et 1253 (*Cal. Pat. Rolls, 1247-58*, p. 160, 177) qui ne nous apprennent rien sur le Jean de Londres qui y figure, et l'art 97 du *Calendarium Genealogicum Henry III, Edward I*, éd. C. Roberts, 1865, t, I, p. 337, qui porte sous l'année 1274-5 : *Johannes de Londiniis, clericus. Extenta terrarum. De escambio.*

2. *Cal. Pat. Rolls, 1247-58*, p. 376.

formellement de clerc d'Édouard, est désigné pour recevoir l'aide levée à l'occasion de la chevalerie du jeune prince [1]. (Ce fut au mois d'octobre que celui-ci épousa en Espagne la fille de Ferdinand III de Castille.) Au mois de septembre Édouard écrit de Gascogne aux receveurs de son échiquier à Bristol de payer *dilecto clerico nostro Johanni de Londonis* le prix des deux chevaux qu'il lui a achetés et d'un troisième *quem in nostro amisit obsequio*. A la même date il ordonne de rembourser certaines sommes pour des vivres qu'avait fournis Jean de Londres, *custos garderobe consortis nostre* [2]. Quelques mois avant, Édouard avait déjà fait cadeau à son clerc de deux tonneaux de vin [3]. En 1256 Henri III exempte de certaines redevances la maison que possède à Windsor Jean de Londres, clerc de son fils le prince Édouard, en récompense des services rendus au roi et à ses enfants [4]. Jean ne reparaît plus dans les actes officiels qu'en 1264, lorsque le roi fait don à Jean de Londres, *clerico Alianore consortis Edwardi primogeniti regis*, de trois arbres de la forêt de Wychwood comme bois de chauffage [5]. L'année suivante, quelques mois après la bataille d'Evesham, Jean est passé au service du roi ; le manoir de Bladen lui est alors cédé à vie [6]. C'est à la même époque qu'Aliénore de Castille adresse à « sire Johan de Lundres » une lettre [7] qu'expliquent ses nouvelles fonctions et où elle lui demande d'intercéder auprès de l'intendant de la Maison du roi pour obtenir de celui-ci la jouissance d'un manoir. En 1265 et 1272 des lettres de rémission sont accordées à la demande de Jean de Londres [8], clerc du roi, tout comme celles de 1268 et 1269 accordées à la demande de Jean de Howden, qualifié comme nous l'avons vu [9] de clerc du roi ou de clerc de la reine. En 1268, Jean de

1. C. Bémont, *Un rôle gascon de lettres closes* (*Bulletin phil. et hist. du Comité des travaux hist. et scient. du Min. de l'Instr. Publ.*, Paris, 1915), art. 58, p. 113.
2. C. Bémont, *Rôles gascons, Supplément au t. I*, art. 4544, 4555.
3. C. Bémont, *Un rôle gascon de lettres closes*, art. 75, p. 118.
4. *Cal. Pat. Rolls, 1247-58*, p. 476.
5. *Cal. Close Rolls Henry III, 1264-8*, p. 5.
6. *Cal. Pat. Rolls, 1258-66*, p. 468.
7. *Royal Letters Henry III, 1236-71*, p. 298-9.
8. *Cal. Pat. Rolls, 1258-66*, p. 520 et *Cal. Pat. Rolls, 1266-72*, p. 635.
9. Voir ci-dessus, p. 497.

Londres est chargé, avec un clerc du roi, de percevoir la dîme dans l'archevêché de Cantorbéry comme le roi le leur avait commandé de vive voix [1]. En 1272 nous le rencontrons pour la dernière fois avec son titre officiel : en novembre — six jours avant la mort de Henri III — il est chargé de lever une aide pour subvenir aux frais de la croisade du prince Édouard [2]. De 1273 à 1275 on trouve dans les actes des premières années d'Édouard Ier un Jean de Londres sans aucun titre mais toujours avec de semblables fonctions [3]. Que nous y ayons affaire ou non au même personnage, toujours est-il que la carrière de Jean de Londres se dessine nettement. Parti en Gascogne avec la reine et son fils en 1254, il remplit auprès de ce dernier les fonctions de clerc. De retour en Angleterre il est récompensé de ses services par le roi qui se l'attache et il reste auprès de Henri III jusqu'à la mort de celui-ci.

Que le Jean de Londres de ces actes divers et notre Jean de Howden soit un seul et même personnage nous paraît fort vraisemblable. Tous deux sont clercs du roi pendant les mêmes années, leurs noms ne se rencontrent jamais dans un même document, même quand les témoins sont nombreux, et les deux personnages ont les mêmes fonctions. Ils disparaissent tous deux à la même époque. Quoi d'étonnant à ce que, nommé sur le tard à la prébende de Howden, notre auteur ait parfois employé son ancien surnom. Son long service auprès de la famille royale expliquerait sa connaissance intime des personnages mêlés à la vie de Henri III, comme ses rapports avec Aliénor de Provence expliquent son maniement du français, très supérieur à celui de la plupart de ses compatriotes à cette époque, et sa connaissance de la versification française.

Quelle fut la vie de Jean de Londres avant 1254, nous ne le savons pas [4]. Il ne faut évidemment pas vouloir l'identifier avec le Jean de Londres dont le nom se trouve parmi les étudiants

1. *Cal. Pat. Rolls, 1266-72*, p. 212.
2. *Ibid.*, p. 717.
3. *Cal. Close Rolls Edward I, 1272-9*, pp. 37, 120, 338.
4. Que le clerc nommé à la chancellerie nouvellement constituée d'Édouard fût un débutant est peu probable; on aurait plutôt donné à ce prince de 14 ans un homme d'une certaine expérience.

étrangers de l'Université de Paris au XIII^e siècle [1]. Celui-là avait été élève de Roger Bacon à Oxford et le suivit à Paris, formation qui conviendrait fort bien à l'auteur de la *Practica chilindri* et au poète qui affectionne les développements cosmographiques. Cependant quand, en 1268, Roger Bacon envoya son ancien élève porter à Clément IV des livres et des instruments scientifiques [2], les phrases — fort élogieuses, d'ailleurs, pour son protégé — qu'il adressa au pape à cette occasion le présentent comme un jeune homme de vingt ans, ce qui exclut formellement le clerc de la reine Aliénor.

Nous nous dispenserons d'apprécier le talent de Jean de Howden [3]. Le lecteur aura pu en juger par lui-même. C'est évidemment un homme d'une grande culture et la sincérité de son émotion religieuse ne fait pas de doute. Mais s'il rime avec facilité et écrit parfois des vers éloquents et bien frappés, c'est sa facilité même qui lui a été néfaste et qui dégénère trop souvent en une prolixité fastidieuse. On regrette qu'il ne nous ait pas laissé plutôt le récit des événements auxquels il avait été mêlé de si près. La place importante qu'il occupe dans l'histoire littéraire du grand mouvement de dévotion de son siècle lui revient surtout grâce à ses poèmes latins et elle a déjà été l'objet d'une étude sérieuse de la part de son éditeur; nous y renvoyons nos lecteurs [4].

Louise W. STONE.

---

1. P. Glorieux, *Répertoire des maîtres de théologie de Paris au XIII^e siècle*, 1932-4.

2. Voir A. G. Little, *Roger Bacon. Essays contributed by various authors*, Oxford, 1914, p. 7 (et n. 7), p. 20.

3. Nous étudierons ailleurs son vocabulaire qui est riche mais dont beaucoup de mots sont probablement créés par lui ; c'est déjà une caractéristique de son vocabulaire latin.

4. *Op. cit.* et *History of Christian Latin Poetry*, Oxford, 1927, p. 389-95.

MÉLANGES

LA LAISSE CLXXXVII DE LA *CHANSON DE ROLAND*

Le roi Marsile vient de rentrer à Saragosse, la main droite coupée, et les Sarrasins vaincus s'en prennent à leurs dieux :

v. 2580 Ad Apolin en curent en une crute,
Tencent a lui, laidement le despersunent :
« E ! malvais deus, por quei nus fais tel hunte ?
Cest nostre rei por quei lessas cunfundre ?
Ki mult te sert, malvais luer l'en dunes ! »
Puis si li tolent sun sceptre e sa curune,
Par les mains le pendent sur une culumbe,
Entre lur piez a tere le tresturnent,
A granz bastuns le batent e defruisent ;
E Tervagan tolent sun escarbuncle
E Mahumet enz en un fosset butent
E porc e chen le mordent e defulent.

La scène du païen qui insulte et frappe ses idoles, quitte à leur demander pardon peu après, est fréquente dans les chansons de geste [1] (on la trouvera même dans le Jeu de saint Nicolas de Jean Bodel). Le peuple attribua aux musulmans divers dieux dont le nombre augmenta avec le temps [2]. La cause initiale de cette erreur est obscure, mais certains textes permettent de projeter quelque lumière sur les conditions dans lesquelles fut

1. Voir la liste donnée par T. Merk, *Anschauungen über die Lehre der Kirche im altfranzösischen Heldenepos* ; Tübingen, 1912, p. XIV, n. 9.

2. Cf. H. Grégoire, *Des dieux Cahu, Baraton, Tervagant... et de maints autres dieux non moins extravagants*, dans l'*Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, t. VII.

rédigé ce passage de la chanson, qui est juste à la charnière entre deux épisodes importants.

Le manuscrit de Châteauroux et le Ruolantslied connaissent aussi les vers de reproches, mais les rendent d'une manière assez différente. Le manuscrit de Paris omet le v. 2584 qui est pourtant assez savoureux et dont l'idée se retrouve aux v. 3492-3 où l'émir de Babylone, Baligant, en difficulté, implore ses dieux :

« Mi damnedeu, jo vos ai mult servit ;
Tutes tes ymagenes ferai [1] d'or fin... »

Or le thème essentiel des v. 2582-4 se trouve chez Robert de Saint-Remi [2] ; un chef sarrasin, l'ammiravisus Clemens, fait des reproches à Mahomet : « O Mathome, praeceptor noster et patrone, ubi est virtus tua ? O gloria regni Babiloniae, quam turpiter hodie deshonestaris [3]... O Mathome... quis unquam venustiori te cultu colitur, in delubris auro argentoque insignitis, pulchrisque de te imaginibus decoratis... illi vero vincuntur qui te venerantur. Sed hoc non exigit incuria nostra, quoniam auro, gemmis, cunctisque opibus pretiosis, magis insignita est tua sepultura [4] quem sua ». Ces phrases ne constituent qu'une partie des propos de Clemens, mais elles ont ceci de particulier qu'elles ne se retrouvent pas chez les autres historiens des Croisades, qui rapportent pourtant en des termes presque identiques le reste des reproches du chef sarrasin.

Pour les vers 2585 et suivants qui concernent les idoles mêmes, il est tentant de chercher aussi des parallèles chez les

1. D'après les autres mss de la Chanson, un passé conviendrait mieux que ce futur.

2. *Roberti Monachi... historia Hierosolymitana*, IX, XXI (*Historiens occidentaux des croisades*, III, p. 877-8).

3. Cf. la version de Châteauroux (257,24) : « ...per vos est hui nostre gent si honie »(?).

4. Cette notion d'une sorte de Saint-Sépulcre musulman semble se retrouver aux vers 2580 (« crute ») et 2590-1 où il est question d'un corps (cf. v. 3233). Sur la religion musulmane souvent imaginée d'après le paganisme antique, mais parfois aussi d'après la religion chrétienne, cf. l'*Historia Hierosolymitana de itinere*, l. V : les Sarrasins auraient fait une procession sur la muraille de Jérusalem « Mahomet in quadam hasta deferentes uno panno coopertum ».

historiens des Croisades. Foucher de Chartres [1] signale une idole dans ce qui doit être l'actuelle mosquée d'Omar ; les autres sont muets sauf Raoul de Caen [2] qui nous raconte un épisode invraisemblable de la prise de Jérusalem en 1099.

Stabat in excelso simulacrum fusile throno
Scilicet argentum grave, cui vix sena ferendo
Dextera sufficiat fortis, vix dena levando.
Hoc ubi Tancredus prospectat : « Proh pudor ! inquit
Quid sibi vult praesens, quae stat sublimis imago ?
Quid sibi vult haec effigies ? qui gemma ? quid aurum ?
Quid sibi vult ostrum ? nam gemmis totus et ostro
Mahummet redimitus erat, radiabat et auro.
Forsitan hoc Martis vel Apollinis est simulacrum.

Tancrède reconnaît en cette idole Mahomet « pristinus Antichristus » et exprime le vœu suivant :

« O si hujus socius nunc afforet, ille futurus.
Jam meus hic ambos pes supprimat Antichristos » ;

finalement il donne des ordres pour qu'on l'abatte et :

Abripitur, trahitur, dirumpitur, obtruncatur.

Excelso... trono — sublimis imago — gemma — Apollinis — pes — abripitur, etc., évoquent notre passage de la chanson, et la scène du chrétien qui détruit une idole est plus naturelle (partant, peut-être plus ancienne) que celle où l'on voit un païen s'attaquer à ses propres dieux.

« Sublimis imago », renforcé par « in excelso... throno », indique que l'auteur s'est représenté la statue, placée sur une colonne (voire une sorte d'obélisque). D'après les idées de l'époque, c'est ainsi que les Romains faisaient ; la Kaiserchronik [3] de Ratisbonne dit au v. 129 : « uf aîner irmensiule, stuont ein abgot ungehuire ». D'ailleurs l'Historia du pseudo-Turpin (ch. IV, intitulé « de idolo Mahumet ») parle d'un :

1. *Historia Hierosolymitana*, I, 26 (*Hist. occ.*, III, p. 357).

2. *Gesta Tancredi in expeditione Hierosolymitana*, ch. 129 (*Hist. occ.*, III, p. 695) : « Tancredus Templum spoliat. » Bédier avait déjà signalé les trois premiers vers dans ses Commentaires de la Chanson de R., p. 304.

3. *Monumenta Germaniae historica* (= M.G.S.S.), *Deutsche Chroniken*, I.

« lapis antiquus... altissimus scilicet quantum solet volare in sublime corvus super quem elevatur imago illa... »[1].

Or l'auteur de la laisse CLXXXVII a cru aussi que l'idole était sur une colonne. Dans son édition, Bédier a renoncé à traduire le vers 2586, qui n'est pas compréhensible sous sa forme présente. Le manuscrit de Paris (159,9) le rend par *jus les trebuchent de la ou furent mis* ; il devait y avoir un détail que le remanieur ne comprenait pas ou qui lui semblait bizarre ; d'où le vague de « où furent mis ». Le manuscrit de Châteauroux, de son côté, imagine avec « pendent » et « culumbe » une histoire invraisemblable qui nous vaut le vers 257,36 : « el puis denfer au piler le fie ». Le manuscrit d'Oxford a « les » au-dessus de la ligne, pour compléter le vers qu'une erreur avait estropié ; nous proposons, en effet, de lire :

« Par mains le prendent desur une culumbe »

(avec peut-être postposition du vers 2585). La statue d'Apolin était donc aussi sur une colonne, et la leçon fautive du texte d'Oxford nous apprend, incidemment, que le manuscrit de Paris a connu un texte de la « version d'Oxford » meilleur que celui que nous possédons ; de plus, la forme « prendent » particulière au Nord, Nord-Est et Est de la France, trahit l'origine du modèle et celle, différente, du copiste qui l'a méconnue.

Ainsi deux chroniques latines du début du XII[e] s. ont, chacune dans des passages inconnus de toutes les autres, des phrases qui correspondent à des vers de la laisse CLXXXVII du texte d'Oxford. Des détails propres à Robert de Saint-Remi, qui écrivit après 1118, se retrouvent en deux endroits assez proches d'inspiration, dans la Chanson (v. 2582-4 et 3492-3).

1. Le glossaire de la *Kaiserkronik* rend « irmensul » par « columna universalis » et renvoie notamment au v. 602 où nous apprenons qu'à la mort de César (peut-être déifié ?), les Romains « sîn gebaine (si) uf ain irmensul begruoben », à quoi correspond chez Martin de Troppau (M.G.S.S., XXII, 406) qui copie une recension ancienne des *Mirabilia Urbis Romae* : « statuit... populus in foro solidam columpnam... supra quam tumulatum est ». Il y a dans la laisse CLXXXVII un mélange de deux notions « corps de Mahomet » et « idole » qui correspond peut-être aux deux emplois signalés de la « Irmensäule ».

A Raoul de Caen, qui écrivit entre 1112 et 1118, correspond un texte de la Chanson antérieur à celui du manuscrit de Bédier.

Ce que l'on sait des procédés de travail de Robert de Saint-Remi [1] interdit de croire qu'il utilisa le texte de la Chanson et Raoul de Caen ne saurait non plus dépendre d'un texte en langue vulgaire. La proximité des dates de rédaction des deux chroniques pourrait faire songer à l'apparition, dans la deuxième décade du siècle, d'un texte qu'auraient immédiatement utilisé nos deux auteurs et dont se serait inspirée la version dite d'Oxford [2]. Si l'on ne veut pas supposer une source commune [3] à Robert et Raoul, il faut quand même admettre que la version d'Oxford s'inspire, sinon de Robert de Saint-Remi, du moins d'un prédécesseur très proche dans le temps [4], et les années 1110-20 restent de toutes façons la date la plus haute pour la laisse CLXXXVII.

Sans vouloir toucher à la question d'un original latin de la Chanson ni à celle de « l'épisode de Baligant », nous pensons avoir apporté un argument utile à la thèse de ceux pour qui tout ou partie de la Chanson est postérieur à la première croisade.

J. Schwartz.

---

1. Cf. Manitius, *Geschichte*, p. 424.

2. Ce texte qui dut jouir d'une faveur immédiate ne serait-il pas en rapport avec la prise de Saragosse en 1118 ? Cf. E. Mireaux, *La Chanson de Roland et l'Histoire de France*, p. 64 et 74, et d'une manière générale le tableau de la p. 267.

3. En effet, l'union primitive des thèmes du « païen qui maudit » (Robert) et du « chrétien qui détruit » (Raoul) peut n'être pas facile à imaginer si l'on admet que chacun des deux auteurs a copié servilement et que le second thème est plus naturel. L'émir, assez modéré chez Robert, a pu, à l'instar de Tancrède (d'après Raoul), aller, dans un texte ultérieur, jusqu'à un bris spectaculaire des idoles. Le modèle de la Chanson pourrait alors provenir d'une fusion des deux thèmes avec aménagement, par substitution du païen au chrétien, du récit de Raoul.

4. Le supplément de Robert de Saint-Remi, inconnu de Tudebodus et de Raymond de Aguilier, ne saurait avoir été cherché bien loin.

UN POÈME LATIN SUR L'ORIGINE DES FLEURS DE LIS

Le manuscrit latin 14663 (anc. Saint-Victor 287) de la Bibliothèque nationale est une compilation historique rédigée à Saint-Victor de Paris vers le milieu du XV^e^ siècle. M. R. Bossuat en a tiré un poème latin de deux cents vers dont il a donné, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, CI, 1940, p. 80-101, une excellente édition précédée d'une introduction substantielle. Voici, abrégée, l'analyse qu'en donne M. Bossuat.

Avant la conversion de la Gaule au christianisme, un roi païen, Conflac, s'était établi au château de Conflans, d'où il répandait la terreur sur la région. Non loin de là se tenait, sur la colline de Montjoie, un autre chef barbare, Clovis, qui parvenait difficilement à lui résister. Celui-ci avait épousé une chrétienne, Clotilde, qui s'efforçait en vain de l'amener à Dieu. Un jour Conflac défia Clovis en combat singulier. Le guerrier demanda ses armes habituelles ornées de trois croissants, mais celles qu'on lui présenta resplendissaient de fleurs de lis. Malgré sa répugnance il dut s'en revêtir. Au milieu du combat, il sentit redoubler sa vigueur. Interrogée, Clotilde lui apprit que c'est la Trinité qui lui avait donné la victoire. La triple fleur gravée sur l'écu devait être désormais le symbole de sa puissance. Clovis reçut le baptême. Cette conversion s'était produite grâce à l'intervention d'un saint ermite qui avait bâti sa cabane au pied de la Montjoie, sur le bord d'une fontaine. Visité par un ange qui apportait un écu d'azur à trois fleurs de lis, il l'avait remis à Clotilde qui opéra la substitution des armes. Plus tard, dit le poète anonyme, Bartholomeus fonda sur l'emplacement de la fontaine une abbaye appelée Joyenval, en souvenir de la Montjoye, et les rois lui conférèrent leurs armes fleurdelisées pour l'assurer de leur protection. Bartholomeus est Barthélemi de Roie, qui fonda l'abbaye de Joyenval (au diocèse de Chartres) en 1221 ; le *sanctus Ludovicus* du v. 193 est Louis IX, canonisé en 1297 : le poème ne saurait être antérieur au XIV^e^ siècle. M. Bossuat montre que cette mention de l'écu à trois fleurs de lis n'est pas un fait isolé dans la littérature du temps. Aux environs de 1330, l'idée était dans l'air. Philippe de Vitri, par exemple, déclarait dans le *Chapel des fleurs de lis*,

en 1332, que les trois fleurs symbolisaient trois vertus, science, foi et chevalerie, et rattachait ce symbole à la trinité divine :

> Diex qui est treble en unité [1]
> A fourmé une trinité
> En ces .iij. fleurs dessus nommees.

Considérer l'emblème royal comme un don de Dieu conçu à l'image de la sainte Trinité, c'était confirmer la légitimité de Philippe de Valois. La composition du poème latin se situe, approximativement, sous le règne de Philippe VI, où commence à se répandre l'usage de l'écu d'azur à trois fleurs de lis d'or, de préférence à l'ancien écu d'azur semé de lis d'or. L'origine divine de l'écu de France a sans doute été suggérée aux créateurs anonymes de la légende par le souvenir de la colombe qui apporta à Reims le saint Chrême au moment du baptême de Clovis. Cet épisode apparaît pour la première fois dans la Vie de saint Remi de Hincmar et de là il est passé dans de nombreux écrits, aussi bien latins que français [2], qui lui ont assuré la popularité.

J'ai voulu donner le résumé succinct de l'étude de M. Bossuat, à cause de l'intérêt indéniable qu'elle offre, avant d'aborder une question d'ordre technique à laquelle le savant éditeur du poème de Joyenval n'a pas touché. C'est qu'il s'agit d'un poème abécédaire. Le genre est assez abondamment représenté dans la littérature latine du moyen âge. J'ai donné, dans l'introduction à mon édition de l'*Abecé par ekivoche* de Huon le Roi de Cambrai [3], une liste, sûrement très incomplète, de pièces dont les couplets ou les vers, ou bien même les mots, commencent successivement par les lettres de l'alphabet, allongé, comme c'est le cas de notre poème, au besoin, de sigles traités comme des lettres. Mais comme un simple alphabet, même allongé de la manière que je dis, ne suffisait pas aux cinquante

---

1. *Verité* (p. 83) est une faute d'impression pour *unité*.

2. Il est, par exemple, dans la *Vie de saint Remi* versifiée par un certain Richier (éd. W. N. Bolderston, Londres, 1912), qui a précisément utilisé le texte de Hincmar.

3. Huon le Roi de Cambrai, *Œuvres*, I (*Les Classiques français du moyen âge*, publ. sous la direction de M. Roques, n. 13), 2e éd., 1925, p. IV et suiv.

quatrains de la pièce, l'auteur a composé un abécédaire double, dont la première partie comprend les vingt-trois lettres de l'alphabet et quatre sigles (ou signes considérés comme tels), la seconde seulement les vingt-trois lettres. Si les poèmes abécédaires sont nombreux dans la littérature latine, dans la poésie française je n'en connais que de rares échantillons, dont l'un est l'*ABC* de Plantefolie que j'ai publié ici même[1]. Dans le tableau qui suit je mets les premiers mots des deux séries du poème de Joyenval en regard de ceux des huitains de Plantefolie.

A	Aggredior	Aderat	A
B	Bone	Brevis	Bonement
C	Contigit	Carus	Courtoise
D	Dehinc	Dum	Dame
E	Erant	Ecce	E
F	Fortis	Fac	Fille
G	Gentes	Gavisus	Glorieuse
H	Hic	Habuit	Haute
I	Jovem	Juxta	Je
K	Qui	Qui	Ki
L	Longitudine	Letata	Las
M	Misit	Magna	Mar
N	Noluit	Nec	Ne
O	Ossa	Occulis	Or
P	Prefixa	Per	Pucele
Q	Quibus	Qui	Quel
R	Rursus	Regni	Royne
S	Sic	Si	Se
T	Tunc	Talis	Tu
U	Uxor	Valis	Vous
X	Christus	Christus	Xpientez
Y	Ydola	Introduxit	Ysayes
Z	Zelus	Zelator	Zoroas
7	Et	—	Et
9	Cumque	—	Comment
·	Punctus	—	—
~	Titulo	—	Titre

Ce tableau confirme qu'à tout le moins à l'époque tardive

1. *Notice du manuscrit français 24436 de la Bibliothèque nationale* (*Romania*, XLI, 1912, p. 239 et suiv.).

dont il s'agit, *Y* (*Introduxit*) pouvait se mettre, en principe, partout à la place de l'*I*, *K* à la place de *C* (sauf, bien entendu, devant *e* ou *i*), que *X* appelait presque fatalement le nom sacré dont il était l'initiale dans l'écriture grecque et que l'ordre des sigles était fixé par l'usage, ordre qui est en effet le même dans la première partie du poème latin et le poème français, sauf que Plantefolie omet, entre 9 (*cum*, *com-*) et le *titulus* le sigle (si l'on peut dire) *punctum* auquel l'anonyme de Joyenval donne curieusement le sens de *punctus*.

Arthur LÂNGFORS.

LE DIT DE L'ESPERVIER

Le manuscrit fr. 24.432 de la Bibliothèque nationale contient, au f° 86 v°, une petite pièce de vers qui ne semble pas avoir jusqu'à présent attiré beaucoup l'attention des bibliographes et des historiens de la littérature. En fait, je ne la trouve signalée que dans les *Incipit* de Lângfors, p. 28. Elle n'a que le titre de commun avec le lai du même nom qu'a autrefois publié Gaston Paris, *Romania*, VII, 3-9, édition reprise par Montaiglon et Raynaud dans leur *Recueil... des fabliaux*, V, p. 43. Notre dit n'est pas un dit narratif. Il est rédigé en strophes de douze vers, et les rimes en sont disposées selon le schéma bien connu qu'ont utilisé Hélinand dans ses *Vers de la mort* ou le Reclus de Moiliens dans son *Roman de Carité* et son *Miserere*, forme assez compliquée et exigeante, mais qui a connu un très grand succès jusqu'à la fin du XV^e^ siècle. Le poète y déplore l'inconstance de la femme et le pouvoir ou l'attrait que l'argent exerce sur elle. Il s'agit donc d'une invective d'un type bien connu. Toutefois, on notera que notre auteur parle à la première personne, et qu'il semble prendre texte d'une aventure dont il aurait été la victime. Cette attitude, qui n'est peut-être à tout prendre qu'une fiction, ne laisse pas pourtant de donner à ses vers un léger goût de réalité. Ceci dit, la pièce reste banale d'invention et médiocre d'exécution. A cela s'ajoute le fait qu'elle est assez mal reproduite par le manuscrit. Outre quelques vers trop courts qu'il n'est pas toujours facile de ramener à la mesure, le scribe — ou son modèle — a sauté un vers à la

sixième strophe et trois vers à la septième. L'ensemble se termine par un sentencieux sixain d'octosyllabes à rimes plates. Aussi cette banale élucubration aurait-elle pu sans regret et sans dommage être abandonnée à l'oubli où elle était tombée, et que, sans nul doute, elle mérite.

Cependant, elle offre un certain intérêt par ses deux premières strophes. Le poète y use d'une comparaison. Il est semblable, nous dit-il, au fauconnier qui, après avoir consacré tous ses soins au dressage d'un bel oiseau, le lâche enfin, le printemps venu, et qui voit l'ingrat objet de ses soucis et de sa tendresse s'enfuir pour ne plus revenir. Or il y a, dans l'histoire de la poésie lyrique européenne au moyen âge, une question du thème de l'épervier ou du faucon.

Voici, brièvement, comme elle se présente. Le vigoureux effort de M. A. Jeanroy qui avait tenté de placer l'ensemble de la poésie lyrique européenne sous la dépendance de la lyrique française a, comme bien on pense, trouvé des contradicteurs. Un des plus brillants, M. G. A. Cesareo, a essayé de prouver qu'une grande partie des œuvres de l'école dite sicilienne échappait au reproche d'être d'inspiration secondaire et étrangère. Son argumentation est riche et nuancée ; elle se fonde avant tout sur ce fait qu'il est à son avis possible de démontrer que les poètes siciliens ont connu et utilisé des thèmes que les poètes français ont ignorés ou négligés. Ces thèmes se rencontrent surtout dans ce qu'on appelle la *chanson dramatique* ou *chanson à personnages*, c'est-à-dire la chanson où le poète ne chante pas ses propres douleurs, ses propres joies, ses propres amours, mais où il introduit un — ou deux — personnages étrangers pour les mettre en scène et leur faire exprimer leurs sentiments. Dans ce petit genre, les chansons de femmes sont, sans doute, les plus intéressantes, et, dans ce domaine, la poésie sicilienne est nettement plus riche que la poésie française. Elle connaît même un type de chanson que les poètes français semblent vraiment avoir peu cultivé — M. Cesareo va jusqu'à dire pas du tout — la chanson de femme abandonnée, et, de ce type, une variante très particulière, inconnue de la lyrique française ancienne, la « chanson du faucon ». Il s'agit, on le devine, d'un développement où l'amoureuse délaissée se compare au chasseur dont l'oiseau, séduit, s'est envolé et refuse de venir au réclame.

Le plus ancien exemple italien de cette comparaison se trouve dans un sonnet anonyme du XIII^e siècle. M. Cesareo retrace rapidement l'histoire de ce petit motif qui a survécu en Italie jusqu'à l'époque moderne et qui se rencontre encore dans la poésie populaire, sicilienne particulièrement. Chose curieuse, dès la fin du XII^e siècle, la poésie des Minnesinger a utilisé, elle aussi, la même comparaison, également dans des chansons de femmes abandonnées. Elle figure dans une pièce de Kürenberg, dans une de Dietmar von Eist et dans une ou deux autres anonymes. Plus près de nous, Arbaud et Fauriel ont signalé des prolongements du thème en Provence et en Grèce. En France, par contre, on n'avait rien relevé d'analogue, jusqu'à présent, avant la fin du XV^e siècle, époque où notre motif se retrouve enfin dans une des chansons (n° 26) du manuscrit 12.744 jadis publié par Gaston Paris. On voit le parti que M. Cesareo peut tirer d'un pareil état de choses. S'il ne va pas jusqu'à déclarer que la pièce française du XV^e siècle finissant est d'inspiration italienne, du moins a-t-il cru pouvoir saisir là un de ces motifs, d'inspiration populaire sans doute, et largement répandu, puisque l'Allemagne l'a connu, mais que les poètes italiens ont pu élaborer sans avoir été précédés ni guidés par leurs confrères français. Il n'est pas opportun de discuter ici la question de savoir quelle est la vraie valeur de l'argument. Je me contenterai de noter que l'existence de notre *Dit de l'espervier* en ébranle le fondement[1].

A vrai dire, on ne saurait dater notre dit avec précision. Mais le ms. 24.432 qui nous l'a conservé ne peut guère être placé longtemps après le milieu du XIV^e siècle, et l'ensemble des œuvres qui y sont transcrites est nettement plus ancien. Il n'y a aucune difficulté à considérer notre dit comme un produit des années 1300-1330. Mais il y a plus. L'utilisation que l'anonyme fait de notre motif prouve que ce motif était connu et ancien, car il est bien évident que nous avons affaire à une éla-

1. Sur toute cette question, cf. G. A. Cesareo, *Le origini della poesia lirica...*, 2^e éd., 1924, pp. 54-55 et 434-439 ; A. Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, 3^e éd., Paris, 1925, principalement pp. 96-100, 173-176, 211-213, 240-279 et 297-298. Le même raisonnement pourrait être fait à propos des *Falkenlieder* du Minnesang — il a été fait — ; notre pièce y apporte la même réponse.

boration secondaire. Le motif de l'épervier, en France comme à l'étranger, a dû d'abord être utilisé dans des œuvres lyriques, et l'idée d'en tirer parti dans une pièce d'allure satirique est certainement une idée postérieure. On notera de plus que le personnage en cause est, dans le texte français, un homme, non pas une femme, comme c'est le cas dans les versions les plus anciennes et les plus nombreuses. Ce trait me semble être également la preuve d'une transformation de la conception première. Il n'est pas particulier à notre poète. On le retrouve dans une chanson sicilienne recueillie par Pitrè, chanson dans laquelle l'épervier, ou le faucon, a fait place, lui aussi, pour plus de logique, à une « merle » qui se laisse séduire par l'appel du coucou.

Quoi qu'il en soit, ce petit texte montre combien M. Jeanroy a eu raison de faire état, dans sa thèse, des moindres indices et d'en tirer argument pour la reconstitution des thèmes lyriques disparus. Quant au caractère originairement populaire d'une comparaison qui utilise une aussi « noble bête » que le faucon ou l'épervier, on nous permettra de le mettre sérieusement en doute, même s'il faut faire la part d'une légère caricature et éviter de prendre trop au pied de la lettre la scène initiale du *Jeu de Robin et Marion*, où nous voyons une jeune paysanne incapable de distinguer un oiseau de chasse d'un vulgaire milan.

CI COUMENCE LE DIT DE L'ESPERVIER

I Aussi com cil qui garde en mue [f° 86 v° b]
Son oisel qui ne se remue
De tout l'iver jusqu'a l'esté,
Quant voit que la verdure est drue,
Qu'il veut que son oisel se mue
Et de plume et de volenté,
Quant vient au tens renouvelé,
Quë il n'a mes pieça volé,
Por soulacier le prent et rue,
Et quant il a de l'air tasté,
Poy li chaut du tans qu'a gasté :
Ainsi ai m'amie perdue.

3 jusques — 7 q. au tens renouvelé vient

II
Je fui au fuer du fauconnier,
Quant il prant un faucon lanier ; [c]
Voulentiers l'apriveseroit,
Si li couste mout l'acointier,
Et si le pert moult de legier.
S'i le pert, ce n'est mie droit.
La fame est bien de tel endroit,
Que qui plus l'ainme et plus la croit,
Si pensë elle d'enguignier.
Celle fame maudite soit
Qui au premier l'oume deçoit,
Et puis resemble l'espervier.

III
Je le di pour m'amie chiere,
Qui biau semblant et bele chiere
Me fist a l'encoumencement ;
Mes or la truis vers moy si fiere,
Pour un autre m'a mis arriere.
Ci a petit acointement.
Je l'ai servie bonnement ;
Elle m'en rent le paiement
Aussi com de cous en riviere.
Se je sceüsse son convent,
Servie l'eüssë autrement
A la guise de sa maniere.

IV
Mes li hom̃s semble le poisson
Qui par trace suit l'ameçon
Et fait quë il est pris a l'ain.
Il ne scet pas la traïson
Et ce quë on a mis en son,
Devant qu'il est pris à la main.
Ainssi fet fame a cuer vilain
Qui dit : « Mon cuer, m'amor je t'ain. »
Biau semblant et cuer de bon (?)
De telles en i a tout plain.
Ne me blasmés se je me plain ;
Je ne me duel se d'une non.

---

16 et si... mout a l'a. — 21 penselle — 34 *ajouté par le scribe dans la marge* — 39 est *ajouté par le scribe dans l'interligne* — 45 *on pourrait corriger* cuer felon, *mais le vers serait encore trop court d'une syllabe.*

V
Puis que fame quiert le soulas
D'autre tenir entre ses bras
Que celui dont elle est acointe,
Soit son mari ou no soit pas,
Il est fox, par saint Nicholas, [fo 87 ro a]
Së il la tient mignote et cointe,
Que, puis quë elle est ailleurs jointe
Et el a fait un autre acointe,
Certes elle ne l'ainme pas.
Elle est dou feu d'amours espointe.
Qui miex la paume li a ointe,
C'est cil qui mains i a de cras.

VI
Cilz que ce dist, il dist trop bien :
« Ris de fame, c'est ris de chien. »
Au premier rit, et aprés mort.
Trop bele chiere pour le mien
Me fera, et se je n'ai rien,
En li arai petit deport.
Le feble lesse pour le fort
.....
Et si a trop aspre lien.
Li hons est fox qui si amort
A fame de si fait deport,
Se tous jours ne puet dire « Tien ».

VII
« Tien », c'est trop fole vantance.
Fame n'ainme que par semblance.
Trop bien dira qu'elle est amie
.....
.....
.....
Fame jure et se crucefie ;
« Mon cuer, m'amor, je vous affie
Que je vous ains sans decevance. »
Ainsi cuer d'oume prant et lie.
Il est trop fox qui s'i affie,
Puis qu'elle quiert d'autrui pitance.

VIII
Tant dure amour coume argent dure.
Quant argent faut, amour n'est nulle.

---

55 jointe *est douteux ; la première lettre est surchargée, mais il est difficile de décider si on a voulu corriger* c *en* i *ou* i *en* c — 58 son feu — 81 devance

Pour ce fet bon avoir souvent
La bourse garnie d'argent,
Qu'amours a non dame rebourse,
Qui n'a cure de vuide bourse.

Félix Lecoy.

L'ANCIEN FRANÇAIS *ENAINES* ET LE V. 1678 DU *TRISTAN* DE BEROUL

Plus d'un romaniste a sans doute ouvert, comme moi, un dossier pour l'ancien français *enaines* [1] et les mots probablement apparentés. Je ne crois pas que le mien soit assez en état pour être dès maintenant communiqué, mais je voudrais, pour aider à des recherches nouvelles, attirer l'attention sur des exemples jusqu'ici négligés ou mal utilisés.

1° L'article ENNAINES du Dictionnaire de Godefroy (III, 206) semble être resté inaperçu ; il enregistre cependant deux exemples qui auraient utilement complété et sans doute transformé le paragraphe *en aines* du dictionnaire de Tobler-Lommatzsch (I, 244, s. v. AINE) : ce sont deux extraits du manuscrit 1716 (ancien 568) de la Bibliothèque Mazarine, légendier en prose dont Paul Meyer a traité dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXXIII, 422-23) ; ils proviennent du même texte, la *Vie de S. Godric, ermite*, traduction faite en Angleterre au XIII[e] siècle, dit Paul Meyer, du latin de Reginald, moine de Durham. Les citations de Godefroy sont trop brèves ; voici, avec un contexte plus étendu, les deux passages d'où elles sont tirées.

I. — (Fol. 240 *b*) Il avint qu'il [Godric] fu mout grevez de langor par quoi son moinne et si honme furent mout ententif de lui garder... (*c*) Quant venoit a la nuit lors conmençoit sa passion dont cil qui entor lui estoient orent grant pitié. *Une nuit entor mienuit que si home estoient aler reposer et il gesoit touz ennaines em pes*, li moines ert acoutez par devant lui ; si conmença li saint hom a chanter hautement et si sainement con si ce fust li

89 a a non.

1. J'adopte la graphie en un mot parce qu'elle ne préjuge pas de l'étymologie et s'accommode aussi bien, comme étymon, de i n a n i s que de i n u a n u m ; elle n'implique pas pour moi une prise de position.

plus sainz hom du monde. Li moines entendi bonnement au chant ; a l'endemain li demanda de loing, con por atrere, qu'il avoit veu et por quoi il chantoit... [1]

II. — (Fol. 240 v° *d*) Entre les autres merveilles de misericorde, une merveille avint, par la vertu de Nostre Seigneur : uns chevaliers, auques de grant aage,... si avint .I. karesme qu'il vint o ses conpaignons et se hesberja a Tineume [2]. La nuit quant il fu couchiez entre ses conpaingnons, si fu raviz par veue de vision. Avis li estoit qu'i veoit nostre Seingneur Jhesus Crist es nues des ciex crucefié en la croix et les plaies des mains et du costé et des piez refreschissanz qu'il reçut por nostre redemption. *Puis vit un vieil homme chenu ne mie de grant estature monter de la bessece de la terre par veable aleure tout enaines vers la croiz.* Et comme il plus l'approchoit, plus l'aoroit. Quant il vint au pié de la croiz, si rampa amont baisant les plaies des piez et puis du cors si qu'i vint a genolz. Après ce qu'il vint à la plaie du costé, lors regarda Nostre Seigneur par douz regard et ovri sa bouche de beneiçon ; après parla et dist : « Salve, Godric noster amice, quomodo conaris, prout postulas consequeris », ce est a dire en romanz : « Diex te saut, Godric nostre ami, tu auras ce que tu ore requerras »... (241 *a*). Li uns parla à l'autre longuement puis vit visablement le saint home monter seur le destre bras de la croiz, iluec s'assist et vit que Nostre Sires torna sa veue vers lui et estandi son col et conseilla a lui comme ami a ami [3].

---

1. Voici une partie du texte correspondant de Reginald d'après l'édition de Jos. Stevenson, *Libellus de vita et miraculis S. Godrici heremitae de Fenchale auctore Reginaldo monacho Durelmensi* (Publications of the Surtees Society, 203, 1847) : § 265. « Factum est ut vir Dei morbo correptus acerrimo, desperatus cunctis, languidus lecto decumberet... Missus est igitur ad illius custodiam quidam frater de monasterio, qui ejus singulariter deputabatur curae et sollicitudinis ministerio... Nocte facta, totus explosis artubus exanimis putabatur, et quasi in agonia factus, sola mors vicina a ministris vigilantibus spectabatur ; et ecce, nocte media voce elata altissime, cunctis mirantibus jubilabat, et concentus quosdam velut musicos diutissime proferebat. Post haec corpore simul et mente factus hilarior, visus aegritudine propulsa, restituta sanitate vegetior. At mane facto, frater ille qui attentius istis chordis aures adhibuit... »

2. « Per Tinemutham veniens » dit le latin.

3. Il suffira de reproduire ici quelques lignes de Reginald : (267) « ... Et ecce ! quidam vir veteranus, statura modicus et setis albentibus pro caesariei amictu plene perfusus, de inferioribus terrigenarum partibus ascendit, ac jocundo gressuum remigio Crucifixum adoraturus appropiavit. Qui ut ad demissiores pedum partes et Crucis advenerat, super ipsam Crucem in sublime porrectam, moderatis gressuum conatibus per ipsa fastigia conscendebat ; ac de vestigio pedum clavis confixorum usque ad suprema genuum prodiit...

Par leur origine anglo-normande ces deux exemples de *enaines* rejoignent ceux du *Saint Brendan* [1], d'Adgar [2], de Huon de Rotelande [3] et d'*Amadas et Ydoine* [4], déjà signalés plus ou moins précisément de divers côtés. Les exemples continentaux apparaissent à l'Ouest dans le *Roman de Thèbes* [5] et dans le *Livre du roi Modus et de la reine Racio* [6] du Normand Henri de Ferrières, et de plus dans la *Branche des royaux lignages* de Guillaume Guiart [7].

La comparaison avec les extraits du texte de Reginald reproduits en note n'éclaire pas pour nous le sens de *enaines*, qui n'a pas d'équivalent dans le latin; la *Vie* française apparaît ici beaucoup moins comme une traduction que comme une rédaction nouvelle de la légende; cela donne d'ailleurs au français l'intérêt d'une plus grande spontanéité. Force nous est donc de nous en tenir à la forme française.

Dans les exemples connus, hors de la *Vie de S. Godric*, *enaines* est joint soit au verbe *être* (*Thèbes*, *Amadas*, *Ipomédon*) dans des passages où se manifestent inquiétude, indécision ou inhibition, — soit à *pendre* intransitif (*S. Brendan*, Adgar et, figurément, *Ipomédon* 2603) à propos d'objets sans point d'appui visible, — soit à *lever*, *sourlever*, *soustenir* transitifs (*Modus et Racio*, Guillaume Guiart) à propos d'objets tenus de façon à ne pas poser au sol. Du rapprochement de ces exemples et de ces circonstances se dégageait facilement la conclusion que *enaines* impliquait l'idée de suspension, « en suspens, en l'air, etc. »; d'où les étymologies proposées et qu'il n'y a pas lieu de discuter ici, *aine* < inguen (à cause de la partie pendant chez l'homme au voi-

---

uterque cum altero ad invicem diutissime dulcioris eloquii verba conserunt. Ad quem iterum Cruci confixus vultus inclinati antea capitis convertendo reflexit, et protenso colli flexamine jocundo sermonum modulamine prolixius, ut amicus cum amico consuluit. »

1. Éd. E. G. Waters, v. 1711.
2. *Marienlegenden*, éd. C. Neuhaus, p. 218, v. 43.
3. *Ipomédon*, éd. Kölbing et Koschwitz, v. 3046, 3603, 3867, 7656, 9620.
4. Éd. Reinhard (*CFMA*), ms. *P*, v. 3083, et ms. *V*, v. 345.
5. Éd. L. Constans (*ATF*), v. 4988, variantes *D*, *B* et *C*.
6. Éd. G. Tilander (*ATF*), I, 49, 21, et II, 160, 153.
7. *Branche des royaux lignages* (*Rec. Hist. France*, XXII), v. 16602.

sinage des aines) ou (à l'aide d'une phonétique aussi docile que précise) in uanum « dans le vide », sans compter la baguette (norm. Ouest *aine*) sur laquelle on enfile au-dessus du feu les harengs à fumer.

Dans *S. Godric*, les faits sont différents. Si, au second exemple, on voulait, malgré le contexte latin et français, voir dans *monter* une ascension ou assomption, sans effort personnel, sans marche, en suspension, on en serait empêché par *il rampa amont*, « il grimpa ». Mais surtout, le premier exemple, où il est dit que Godric *gesoit*, ne comporte ni suspension ni ascension, mais un appui certain, direct ou non, au sol, sans déplacement dans aucune dimension. Ainsi on est amené à se demander si *enaines* n'indiquerait pas ici, et peut-être ailleurs, une situation par rapport à d'autres objets, comme pourraient le faire des mots tels que « seul, isolé, à part », ce qui conviendrait au premier exemple, ou encore une disposition personnelle telle que « par soi, de soi, tout seul », ou un aspect temporel tel que la durée ou la continuité. L'intérêt des exemples de *S. Godric* est précisément de suggérer des hypothèses que l'apparente identité des autres exemples paraissait rendre inutiles. Il n'y a pas à choisir pour l'instant, mais l'on ne saurait éliminer l'idée que, dans le domaine anglo-normand, des mots tels que l'ancien anglais *ân* « seul » ou la composition *on ân, inân*, « de façon stable, continue », ou encore *âgen, ânen* (mod. *own*) « propre, personnel » pourraient avoir joué un rôle dans l'histoire de *enaines*.

*
* *

2° A l'appui de l'étymologie *enaines* < in uanum on a, il y quelques années [1], fait appel à l'ancienne locution juridique *en aine*, dont Godefroy enregistre une inutile kyrielle d'exemples, d'où il ressortirait que *aine* « est une sorte d'antithèse du mot *tréfond* » et désigne par conséquent « le vide de l'air, l'espace inoccupé au-dessus du sol ». Rien n'est moins certain.

En aine, terme de droit, n'est jusqu'ici connu que par des documents de Metz, des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, où la « vesture » qui met en possession d'un immeuble est dite *en aine et en fond*.

1. *Revue de linguistique romane*, IX, 121-132.

Godefroy en devait la connaissance à Aug. Prost, qui indique, dans une note de son *Étude sur le régime ancien de la propriété ; la vesture et la prise de ban à Metz* (1881; p. 41, n. 1), la communication faite à Godefroy pour son Dictionnaire en cours. C'est Prost qui avait essayé de distinguer entre le *fond* (ou le *tréfond* qui n'en diffère pas) et l'*aine* où il voulait voir un accessoire du fond; mais son argumentation n'aboutit pas, et elle est contredite par une autre formule messine du XIII^e^ siècle, *en anneté*, qui manque à Godefroy, à Tobler et à Wartburg, et qui, évidemment dérivée de *aine* et de sens analogue, suffit à qualifier la vesture sans adjonction de *en fond* ou *tréfond*. *Anneté* ou *ainneté* exprimant la propriété totale, il en est nécessairement de même de *aine*; la formule double *en aine et en fond* ne fait que préciser la notion de « propriété foncière », exactement comme le fait cette formule moderne elle-même à côté de « propriété » tout court, et *aine* ou *en aine* ne désigne pas spécialement le « dessus » opposé au « dessous ». *Aine* messin ne peut pas, dans ces conditions, être séparé du germanique *eigen*, qui marque précisément, dans l'ancien allemand, la propriété immobilière, comme l'a déjà indiqué ici même, il y a près de quarante ans, D.S. Blondheim [1], qu'a suivi M. von Wartburg [2].

L'anglo-normand connaît d'autre part, en combinaison avec *gré* ou *talent* [3] (v. Godefroy *eindegré* et les références de D.S. Blondheim dans l'article précité), une forme *eyn* ou *eyne*, qu'il est difficile de séparer de l'ancien anglais *âgen* (moderne *own*), lui même parallèle à l'allemand *eigen*. Les rapports entre ces deux germanismes de l'Ouest et de l'Est du domaine français et entre ceux-ci et l'élément *aine* de *enaines* restent à étudier.

* * *

3° Béroul nous conte en son *Tristan* :

---

1. *Romania*, XXXIX (1910), p. 133 : D. S. Blondheim relève *ain* (dès le XIII^e^ siècle) dans des gloses talmudiques, qui rapprochent précisément ce mot judéo-français de l'allemand *eigen*.

2. *F.E.W.* s.v. AIGAN.

3. Notamment chez Huon de Rotelande, *Protesilaus* et 3402, *Ipomédon* 2598, 8209. Cf. *Romania*, XV, 280, n. 2 et XXV, 518, n. 1.

Un jor estoit o son destrier
Governal sol a un doitil
Qui descendoit d'un fontenil... 1670
Tristan gesoit en sa fuillie. 1673
Estroitement ot enbrachie
La roïne...
Endormi erent amedoi. 1677
Governal ert en un esquoi,
Oï les chiens par aventure...

C'est le v. 1678 qui nous intéresse dans ce passage; nous avons reproduit la leçon qu'en a adoptée Ernest Muret pour son édition des *Classiques français du moyen âge* [1]. Le manuscrit unique de Béroul donne à cet endroit *ert en .i. esq°i*, que je propose de couper ainsi : *ert enunes quoi*.

Esquoi n'est connu qu'au sens de « bateau », qui est ici inadmissible. La lecture que je propose est au contraire proche de *il gesoit touz ennaines em pes* signalé au début de cette note dans la *Vie de S. Godric* ; dans les deux cas, il s'agit d'un personnage resté longuement tranquille à l'écart des autres ; si le vers n'est pas ainsi entièrement élucidé, du moins il revêt une forme intelligible [2].

Enunes, il est vrai, n'est pas *enaines*, mais il n'en est pas graphiquement bien éloigné et encore moins de *eneines* : la correction serait aussi naturelle qu'a pu l'être l'erreur d'un scribe sur un mot relativement rare et que d'autres copistes ont altéré ou remplacé, p. ex. dans *Amadas* (ms. *P*), *Ipomédon* (ms. *B* 3047, 3663, 7652), *Thèbes* (ms. *A*, *P*, *S*, *C* 4988). Je ne propose pas cependant, outre la coupe de mots *enunes quoi*, la correction *eneines* ; car, si *enunes* n'est pas exactement *enaines*, il n'est pas aussi sûr pour moi qu'*enaines* ne puisse pas avoir eu

1. Cette leçon a été légitimement conservée dans la quatrième édition, qui vient de paraître dans la collection des *Classiques* après révision soigneuse par L.-M. Defourques ; toutefois la note critique au v. 1678 a pu signaler la correction ou plutôt l'interprétation que je propose ci-dessus ; cf. *Romania*, LVI, p. 117 et n. 2.

2. Pour la rime *amedoi : quoi* < quietu, cf. H. Suchier, *Voyelles toniques...*, § 24 a et 30 c, et une note de J. Horrent dans *Le Moyen Age*, 1946, p. 49, n. 45.

quelque lien avec *enunes*. Je rappelle le rapprochement indiqué plus haut avec l'anglais *ân* ou *on âne* : même s'il n'a aucune valeur étymologique, il faut réserver, en tenant compte de l'idée de solitude, qui apparaît dans les épisodes de S. Godric et de Governal, la possibilité que cette idée ait été sentie dans *enaines* et qu'elle y ait été expressément intégrée par une sorte de croisement avec *un, unes*.

Sous la réserve de ce conservatisme prudent, je crois possible, à titre d'hypothèse de travail, de joindre le v. 1678 du *Tristan* de Béroul au dossier du difficile *enaines*.

Mario Roques.

DISCUSSIONS

OGIVE < ALGIBE ?

En 1934, le *Bulletin Monumental* offrait à ses lecteurs un très important mémoire de M. Marcel Aubert, *Les plus anciennes croisées d'ogives ; leur rôle dans la construction* [1]. M. Marcel Aubert distingue plusieurs groupes régionaux qu'il étudie séparément. Le groupe aquitain-angevin comprend des voûtes à nervures qui relèvent de la coupole et de l'arc de cloître, les unes et les autres précédées d'exemples hispano-musulmans et hispano-chrétiens. Comme l'étymologie du mot « ogive » est remise en question (p. 212-213), on était naturellement conduit à le rapprocher du castillan *aljibe*. Antérieurement [2], M. Georges S. Colin avait proposé cette étymologie, en expliquant savamment le passage de l'arabe *al-ǧubb* à *algibe-aljibe* par une forme dialectale **al-gibb*. Mais, du point de vue de l'archéologie, le problème est moins simple qu'il ne l'a cru. Des expressions *bóveda esquifada*, ou *bóveda de aljibe* — litt. « voûte de citerne » —, le Dictionnaire de l'Académie Espagnole (éd. de 1791) ne donne qu'une définition incomplète et ambiguë : « deux berceaux de voûtes cylindriques qui se coupent l'un l'autre. » En réalité, lorsque l'un des deux berceaux monte moins haut que l'autre, il ne découpe dans ce dernier que des « pénétrations » ou « lunettes » limitées par des arêtes qui n'atteignent pas le sommet du berceau principal. Si les deux berceaux sont établis aux mêmes niveaux, la définition théorique que M. Colin a citée laisse place à deux hypothèses. Ou bien on supprime les parties des deux voûtes qui sont comprises entre leurs intersections, et il en résulte une voûte d'arêtes (en espagnol *bóveda de aristas* ou *por arista*) ; ou bien on ne conserve, au contraire, que ces mêmes quatre parties internes, en retranchant les prolongements situés à l'extérieur des intersections, et les quatre pans triangulaires, incurvés de bas en haut et raccordés par des encoignures, constituent une voûte en arc de cloître (en espagnol *bóveda esquifada* ou *esquilfada*, *bóveda de aljibe*, *bóveda claustral*, *bóveda en rincón de claustro*). C'est

1. *Bull. Mon.*, XCIII, p. 5-67 et 137-237.
2. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXXV (1934), p. XIII ; *Romania*, LXIII (1937), p. 377-381.

donc de la voûte en arc de cloître qu'il faut partir et c'est avec elle qu'il faut cheminer, si l'on veut expliquer le passage du mot *algibe* au français « ogive ».

Entre temps le problème a été fort bien exposé et défini par M. Leopoldo Torres Balbás [1] : deux problèmes en fait, qui sont évidemment apparentés, mais sans qu'un lien étroit nous oblige à préjuger l'une des solutions au profit de l'autre.

D'abord un problème archéologique, sur lequel M. Élie Lambert avait déjà rappelé l'attention [2]. Dès le troisième quart du xe siècle (addition d'al-Hakam II à la Grande Mosquée de Cordoue), les Musulmans d'Espagne emploient les arcs que nous appelons des « nervures » sous des coupoles, puis aussi sous des arcs de cloître, et ces dispositions sont plus ou moins librement imitées dans des églises mozarabes, et ensuite dans des églises romanes d'Espagne. A travers l'Aquitaine, l'Anjou et la Touraine, les imitations se propagent de la région pyrénéenne jusqu'en Normandie où, dans la tour Nord de la cathédrale de Bayeux (façade occidentale) — un des restes de l'église achevée avant 1097 —, la salle basse est couverte d'une coupole (ou d'un arc de cloître imparfait [3]) armée de deux nervures de profil rectangulaire qui s'entre-croisent à angle droit, parallèlement aux côtés de la salle. Les premières voûtes d'ogives anglo-normandes [4] (dès 1096 à la cathédrale de Durham) sont-elles une adaptation de ces croix de nervures bandées sous des coupoles ou sous des arcs de cloître [5] ?

---

1. *Al-Andalus*, VIII (1943), p. 475-482.

2. *Revue Archéologique*, 1933, II, p. 235-244; cf. *Hespéris*, VIII (1928), p. 147-175. — Bibliographie de cette question dans Raymond Rey, *L'art roman et ses origines* (1945), p. 244, n. 17.

3. *Rev. Arch.*, 1933, II, p. 242-243. Gabriel Plat, *L'art de bâtir en France, des Romains à l'an 1100, d'après les monuments anciens de la Touraine, de l'Anjou et du Vendômois* (1939), p. 112 : « La moitié de la voûte qui se trouve du côté du nord, est bien conçue comme les coupoles tourangelles, avec leurs conques d'angle caractéristiques, mais l'autre côté est en forme de voûte en berceau dont l'axe va du nord au sud et par conséquent le segment d'arc qui correspond à cette partie ne correspond à aucun but pratique. Il ne retombe même pas sur une colonne engagée comme on en voit sur les trois autres faces. On a ainsi la preuve que la voûte de Bayeux n'est qu'un simple pastiche. »

4. Sur les premières ogives anglo-normandes, voir M. Aubert, *Bull. Mon.*, 1934, p. 24-37 ; et Marcel Anfray, *L'architecture normande* (1939), p. 301 et suiv.

5. Déjà M. J. Vallery-Radot (*La cathédrale de Bayeux* (1922), p. 77) estimait que la « coupole » nervée de Bayeux tient « une place intéressante dans l'histoire encore obscure des tentatives qui ont précédé l'invention de la croisée d'ogives ». Cf. M. Anfray, *o. l.*, p. 307 : « Ils [les arcs entre-croisés de Bayeux] tiennent cependant une place intéressante dans l'histoire des origines *lointaines* de la croisée d'ogives. » J'ai souligné « lointaines » : M. Anfray veut en effet que les ogives anglo-normandes soient absolument autonomes.

Ces nervures sont tantôt *médianes* — chaque nervure, que l'on peut appeler assez justement un « doubleau », divisant la voûte en deux parties égales et retombant sur le milieu des côtés —, tantôt *diagonales* — suivant les encoignures de l'arc de cloître ou suivant l'axe des pendentifs de la coupole [1]. Ce sont surtout, me semble-t-il, les nervures diagonales que l'on aurait pu transposer directement sous les arêtes de la voûte d'arêtes, c'est-à-dire en ogives.

Toutefois, cette source n'est pas encore évidente, et il y en a d'autres sans doute. Moins précoces qu'on ne l'avait cru, à partir de la fin du XIe siècle — ou de 1120 seulement [2] ? —, les voûtes d'ogives lombardes constituent un groupe distinct où des ogives de section rectangulaire et dépourvues de clef font souvent corps avec la voûte. Elles rappellent ainsi certaines voûtes d'arêtes romaines qui sont armées de nervures engagées tantôt en entier, tantôt en partie seulement. M. Torres Balbás fait observer que l'architecture romaine « avait utilisé les voûtes à nervures saillantes pour couvrir des citernes, des cryptoportiques, des salles souterraines, etc. », et il nous promet une étude de ce sujet [3]. La multiplication des exemples renforcerait la thèse à laquelle est attaché le nom de G. T. Rivoira [4].

Il faut aussi tenir compte d'exemples parallèles aux nervures hispaniques dans des églises arméniennes des XIe et XIIe siècles [5]. Extradossés de murets, comme les « arcs toichophores » de l'hellénisme oriental et de la Syrie chrétienne [6], comme les « arcs diaphragmes » de l'architecture romane, ces arcs entre-croisés sont un élément capital de la construction : ils *portent* des plafonds ou des quartiers de voûtes, et évoquent plus ou moins les poutres entre-croisées sous un plancher ou sous un toit. Parfois les voûtains des angles ressemblent à une encoignure d'arc de cloître, et M. Baltrušaitis rattache à ces combinaisons les coupoles et arcs de cloître à nervures médianes des églises romanes d'Espagne et de France, en même temps que d'autres exemples occidentaux d'arcs entre-croisés plus étroitement apparentés aux modèles arméniens [7].

Le second problème est un problème étymologique. Nous partons, je le rappelle, de la *bóveda de aljibe*, l'arc de cloître. Dans l'architecture musul-

---

1. A San Millán de la Cogolla et à Saint-Bertrand de Comminges, l'arc de cloître est armé à la fois de nervures médianes et de nervures diagonales. — Sur les coupoles à nervures, voir M. Aubert, *Bull. Monum.*, 1934, p. 42-49.
2. Cf. R. Rey, *o. l.*, p. 243-244 et nº 15.
3. *Al-Andalus*, 1943, p. 481, n. 1.
4. Rivoira, *Lombardic Architecture*, I, p. 248 et suiv. ; *Roman Architecture*, p. 140-146 ; cf. M. Aubert, *Bull. Monum.*, 1934, p. 10-11.
5. Jurgis Baltrušaitis, *Le problème de l'ogive et l'Arménie* (1936) ; cf. M. Aubert, *Bull. Mon.*, 1936, p. 215-221.
6. R. Vallois, *L'architecture... à Délos*, I, p. 266-268.
7. *O. l.*, p. 47 et suiv.

mane d'Espagne, M. Torres Balbás nomme trois monuments où des arcs de cloître sont nervés : l'ancienne mosquée de Tolède, aujourd'hui église *del Cristo de la Luz* [1], le *miḥrāb* de la mosquée de Puerto de Santa María (en face de Cadix) et, à Tolède encore, la mosquée (aujourd'hui maison) *de las Tornerías*. La voûte de Puerto de Santa María (XIe siècle), dont il nous présente un dessin, est un arc de cloître légèrement incurvé vers les encoignures, avec nervures diagonales dont la retombée apparente n'a pas de support [2]. Dans l'église mozarabe de San Millán de la Cogolla (province de Logroño), les deux chapelles sont couvertes d'arcs de cloître à nervures médianes et à nervures diagonales. En ce qui concerne les églises romanes d'Espagne, les monuments cités sont quatre clochers et une croisée de transept. L'exemple le plus connu, à l'étage supérieur de la Vieille Tour de la cathédrale d'Oviedo, est une croix de nervures médianes [3], tandis que les nervures sont menées en diagonale en haut du clocher de San Martín à Arévalo (province d'Avila) [4].

En France occidentale, nous trouvons cinq ou six arcs de cloître à nervures [5]. Au porche de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, la voûte est armée de nervures médianes et diagonales dont l'association évoque les chapelles de San Millán de la Cogolla [6]. Au premier étage de la Tour Charlemagne de Saint-Martin de Tours [7], sur les salles hautes du clocher de l'abbaye de Cormery, qui dépendait de Saint-Martin [8], et du clocher-porche de l'église Saint-Ours de Loches [9], il n'y a que des nervures médianes, et de petites trompes rudimentaires interviennent sous la partie supérieure des encoignures de l'arc de cloître, encoignures dont on a plus ou moins incurvé les assises au-dessus de l'angle des murs [10]. Au croisillon

---

1. *Hesperis*, 1928, p. 156, fig. 1 et 2 ; Henri Terrasse, *L'art hispano-mauresque*, pl. XXXIV.

2. Étant engagées dans la voûte, les nervures musulmanes peuvent se passer de support : *Rev. Arch.*, 1933, II, p. 240 ; H. Terrasse, *o. l.*, p. 139-140.

3. Vicente Lampérez y Romea, *Historia de la Arquitectura Cristiana Española en la Edad Media* (1908), I, p. 369, fig. 226-227.

4. Manuel Gómez-Moreno, *Iglesias Mozárabes*, p. 304-305.

5. Le porche de Moissac, que M. Torres Balbás a rangé dans le groupe des arcs de cloître, est couvert d'une voûte d'ogives.

6. E. Lambert, *Rev. Arch.*, 1933, p. 227-238 ; R. Rey, *o. l.*, pl. XLVIII, 2.

7. F. Deshoulières, *Bull. Monum.*, 1931, p. 291.

8. *Rev. Arch.*, 1933, II, p. 242, fig. 1 ; *Bull. Mon.*, 1934, fig. à la p. 41 ; Gabriel Plat, *o. l.*, pl. VII, 2.

9. J. Vallery-Radot, *Bull. Mon.*, 1924, p. 16-17, fig. ; Vincent Flipo, *Mémento pratique d'archéologie française*, fig. à la p. 149.

10. Gabriel Plat, *o. l.*, p. 112 : « Les trois voûtes en question [troisième quart du XIe siècle selon l'auteur] sont toutes trois bâties de la même façon que les précédentes [au clocher-porche de l'église Saint-Genest de Lavardin (cf. *Bull. Mon.*, 1913, p. 360) et à la Tour des Cloches de Marmoutier (cf. G. Plat, *o. l.*, p. 110-111, pl. VI, *c*)], avec la conque d'angle caractéristique,

Sud de l'église de Mouliherne (Maine-et-Loire) [1], l'un des pans de l'arc de cloître laisse voir des rudiments de pendentifs en arrière des nervures, ici diagonales. La « coupole » de Bayeux, comme il a été indiqué plus haut [2], paraît être une imitation imparfaite des trois voûtes tourangelles à nervures médianes.

En même temps qu'ils adoptaient l'arc de cloître à nervures des Espagnols, les maîtres d'œuvre français ont-ils emprunté le nom de la *bóveda de algibe* et cru qu'*algibe* désignait ces nervures ? Qu'il y ait eu confusion sur le sens du mot ou simple déplacement dans son acception, l'une des deux hypothèses, à priori, ne semble pas inadmissible, quoique l'arc de cloître ne fût pas le type dominant des voûtes à nervures. D'autre part, le passage d'« *algibe* » à « *ogive* » peut s'expliquer, non plus par « *augive* » comme forme intermédiaire attestée, car l'*Album* de Villard de Honnecourt présente déjà la graphie « *ogives* », tandis que le plus ancien exemple d'« *augives* » est postérieur d'un siècle, mais grâce à la prononciation particulière d' « *al-* » et « *ar-* », qui rapproche l'*a* d'un *o* ouvert dans la péninsule ibérique : cf. « *olmafi* » (vieux mot portugais) à côté de l'ancien « *almafil* » (IXe s.), « ivoire brut » [3], et la forme seconde du français « *morfil* » répondant à l'espagnol « *marfil* » [4]. Les graphies *oegives* (1325), *augives* (1347), *orgives* (1399-1400) [5] sont-elles de nouveaux essais dans la transcription d'*algibe* [6] ?

Malheureusement, l'expression *bóveda de algibe*, jusqu'ici, ne paraît être attestée pour la première fois que dans le *Breve Tratado de todo Género de bóbedas* de Juan de Torija (1661) [7]. Bien entendu, cela ne préjuge pas son âge.

---

mais s'en distinguent par une particularité très importante. Elles sont toutes trois portées par une croisée de larges doubleaux qui retombent sur une colonne engagée dans un dosseret, au milieu de la paroi interne de chacune des quatre faces du clocher...

A Cormery, quatre colonnes logées dans les angles... supportent la base de la conque d'angle... Peut-être doit-on supposer que [l'architecte] a voulu établir sur ces colonnes une croisée d'arcs diagonaux plus étroits que les doubleaux des quatre faces et n'a su comment s'y prendre, faute d'avoir l'idée d'une clé commune, idée trop savante pour l'époque... »

1. *Bull. Mon.*, 1934, p. 45-46, fig.

2. *Supra*, p. 542, n. 3.

3. Cf. Dozy-Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe* (1869), p. 302.

4. Cf. Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique*, *morfil*, *marfil*.

5. Cf. *buelta de argibe*, dans le *Cuaderno de arquitectura* de Juan de Portor y Castro, ms. terminé en 1708 : Torres Balbás, *l. l.*, p. 478, n. 1.

6. Cf. d'ailleurs A. T. Baker, *Romania*, 1937, p. 11-13, sur *al-* > *o-* aux XIIIe et XIVe siècles.

7. Torres Balbás, *l. l.*, p. 468. Mon très regretté collègue et doyen Georges Cirot m'avait déjà, il y a longtemps, communiqué cette citation d'après le *Diccionario de Autoridades* (1726). J'ai vainement demandé à d'autres hispanisants, dont un médiéviste espagnol, s'ils connaissaient des exemples antérieurs, ou simplement un travail de lexicologie où l'on eût chance de les trouver.

La construction des citernes en Espagne est une tradition d'origine musulmane — sous le règne de Charles-Quint, on faisait encore appel, pour cela, à des *albañiles moriscos* [1] —, et M. Georges Marçais a mentionné, dans le domaine des Fatimides déjà, un caveau et une citerne qui sont voûtés en arc de cloître [2]. A-t-on utilisé aussi les nervures dans ces constructions souterraines groupées sous le nom d'*algibe* [3]? M. L. Torres Balbás n'en connaît pas d'exemple hispano-musulman. Mais le passage d'*algibe* à « ogive » ne suppose, je crois, nullement qu'il y en ait eu, ni que la *bóveda de algibe* ait été primitivement un arc de cloître nervé [4]. C'est surtout l'existence de cette expression aux XII^e-XIII^e siècles qu'il nous importerait de voir attestée.

Les Espagnols auraient-ils d'eux-mêmes formé d'après elle le mot *algiva* [5]? Autre hypothèse bien incertaine. M. Manuel Gómez-Moreno a trouvé *algiva* dans un document de 1546, concernant les croisées d'ogives qui couvrent la nef de la Cathédrale Neuve de Salamanque [6]. Sans doute l'attraction du mot *algibe* n'est-elle guère douteuse ici, mais, au XVI^e siècle, les ogives françaises étaient depuis longtemps connues et imitées en Espagne, et l'on peut encore supposer qu'*algiva*, plus vraisemblablement, a été tiré du français *augive* ou du latin médiéval *augiva*.

Non moins obscure est l'origine de l'anglais *ogee*, à travers les caprices de la graphie [7]. Dans les temps modernes, il se dit des moulures infléchies en *S*, en principe de notre « talon » — la *cyma reversa* des architectes et archéologues de langue anglaise, le « kymation lesbique » des Grecs —, profil dont on peut dessiner des variétés suivant deux demi-circonférences superposées en sens contraires, mais aussi de notre « doucine » — *back-ogee*, *cyma recta*, ou *sima* proprement dite —, dans laquelle on passe d'une courbe à une courbe contraire juxtaposée [8]. On dit également *ogee* pour *ogee-arch*, l'« arc en accolade » [9]. Mais le « talon » (jumelé comme dans l'« accolade ») devient un profil interne des ogives aux XIV^e-XV^e siècles, et le sens premier

---

1. Cf. Manuel Gómez-Moreno, *Archivo Español de Arte y Arqueologia*, I, (1925), p. 33 et 35.
2. *Manuel d'art musulman*, I, p. 121 et 139.
3. Sur le sens second de *al-ǧubb*, *algibe*, « prison, cachot », voir Dozy-Engelmann, *o. l.*, p. 125, et G. S. Colin, *l. l.*, p. 380.
4. Hypothèse de M. Torres Balbás, *l. l.*, p. 482.
5. Manuel Gómez-Moreno, *El arte romdnico español* (1934), p. 154 ; Torres Balbás, *l. l.*, p. 477 et 479.
6. Torres Balbás, *l. l.*, p. 478 et n. 2.
7. Sir James A. H. Murray, *A new English Dictionary on historical Principles*, t. VI, p. 90 ; Rob. Gordon Latham, *Dictionary*, *s. v.* ; *Encyclopaedia Britannica*, 11^e éd., XVIII (1911), p. 932, col. 2, fig. 6 et 7.
8. La concavité du « talon » se présente en retraite, qu'elle soit en bas (« talon droit »), ou en haut (« talon renversé »), la concavité de la « doucine », en saillie, tantôt vers le haut (« doucine droite »), tantôt vers le bas (« doucine renversée »).
9. Cf. *Encyclopaedia Britannica*, 11^e éd., II (1910), p. 343, col. 2, fig. 11.

d'*ogee* paraît avoir été « ogive »[1]. « Ogive » est d'ailleurs passé en anglais, où l'accent a normalement transformé la deuxième voyelle en diphtongue. *Ogee* est-il une forme réduite — antérieurement ? — de notre « ogive »[2] ? La graphie ancienne *oggez* (plur.), dans un document incomplètement latinisé de 1428-1429, ne suggère-t-elle pas plutôt une origine analogue à celle des formes médiévales *agiz*[3], *degez-degiez-degis*, *sougis-subgiz*[4] ? Les ogives sont très exactement des *arcus objecti* (*camerae*). Mais la relation d'**ogiz-*ogit* (*?*) avec « ogive » serait alors un autre problème.

R. Vallois.

---

1. Cotgrave, *s. v. Ogive.*
2. *New English Dictionary*, *l. l.*
3. Cf. Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, I, p. 33, *s. v. adjectum.*
4. Cf. Julia Bastin, *Romania*, LXVII (1943), p. 384.

COMPTES RENDUS

Ronald N. WALPOLE, **Charlemagne and Roland, a study of the source of two Middle english metrical Romances,** Roland and Vernagu *and* Otuel and Roland [*University of California publications in Modern Philology*, volume 21, nº 6, pp. 385-452] ; Berkeley and los Angeles, 1944 ; in-8º [74 pp.], 1 dépliant.

Roland and Vernagu (*RV*), bref poème moyen anglais (800 v.), écrit aux environs de l'an 1300, met en œuvre deux épisodes de la légende carolingienne : l'auteur résume d'abord (vv. 1-140) l'histoire fabuleuse du voyage de Charlemagne en Orient, telle que la rapportent la chanson française intitulée le *Pèlerinage de Charlemagne* et le récit latin connu sous le titre de *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli aquis grani detulerit, qualiterque Carolus calvus hoc ad sanctum Dyonisium retulerit* ; dans la seconde partie de son œuvre, beaucoup plus étendue, il raconte une expédition entreprise par l'empereur pour délivrer le tombeau de saint Jacques de Compostelle ; ce récit est composé d'épisodes mal liés : n des plus importants (vv. 461-880) est consacré au combat victorieux de Roland contre le géant sarrazin Ferragu. On sait que les mêmes thèmes sont développés dans la Chronique du Pseudo-Turpin.

Otuel and Roland (*OR*) est une œuvre plus longue, contemporaine de la première. On connaît, entre autres par un poème français, la légende d'*Otinel* (Otuel), ce héros sarrazin, qui, touché par la grâce au cours d'un duel contre Roland, se convertit et devint le gendre de Charlemagne : elle occupe les 700 premiers vers du poème anglais. La fin de celui-ci (vv. 1692-2786) reprend le récit des exploits de Charlemagne en Espagne, jusqu'à la mort de Roland à Ronceveaux et à la victoire de l'empereur devant Saragosse.

Gaston Paris, suivi par les éditeurs de *RV* et *OR*, a montré jadis que ces deux œuvres appartenaient à une « sorte d'ouvrage cyclique » qu'il a nommé *Charlemagne et Roland*. Les sources de cette compilation ont été indiquées avec plus ou moins de précision, la première partie de *RV* remonte à une forme abrégée de la *Descriptio* citée plus haut ; la seconde, à un résumé des premiers chapitres de la chronique du Pseudo-Turpin ; la conversion d'Otuel, racontée dans les vers 1 à 1692 d'*OR* est à rapprocher des autres formes de

cette légende, les rapports entre les diverses versions aujourd'hui conservées restant à éclaircir ; la fin d'*OR* est imitée d'une traduction française jusqu'ici non identifiée de la seconde partie du Pseudo-Turpin.

M. W. reprend à son compte ces divers résultats, qu'il considère comme acquis : une heureuse découverte lui permet de les préciser, et c'est là l'objet propre de son mémoire. Laissant de côté les questions relatives à la légende d'Otinel, il montre que la combinaison des diverses sources énumérées plus haut n'est pas l'œuvre des auteurs anglais : ceux-ci n'ont eu qu'à transposer dans leur langue une compilation française, où étaient déjà réunis les éléments qui apparaissent dans *RV* et *OR*. Cette compilation anonyme est tout simplement une traduction française du Pseudo-Turpin, due à un certain Jean (vers 1200), au début de laquelle on a inséré un résumé de la traduction française de la *Descriptio*, par Pierre de Beauvais. Cette œuvre, qui connut un certain succès (18 mss conservés) reste anonyme : elle a été exécutée en 1206 pour Renaud de Boulogne, bien que 11 manuscrits donnent comme patron à l'auteur Michel de Harnès, autre seigneur du Nord de la France. Un grand tableau (entre les pp. 400 et 401) montre clairement les relations de ces versions et la filiation des manuscrits qui les conservent. M. W. justifiera sans doute son classement dans l'édition qu'il annonce de la traduction du Pseudo-Turpin par Jean, d'après le ms. de la Bibl. nat. fr. 2464 : il n'y a pas lieu d'insister pour le moment.

Les pages suivantes mettent en relief les concordances et les quelques divergences de détail qui existent entre l'œuvre française et les poèmes anglais, auxquels il faut reconnaître une certaine originalité, leurs auteurs s'efforçant de dramatiser quelque peu le récit assez plat de leur modèle. La question est d'ailleurs reprise d'un point de vue plus large dans la dernière partie de cette brochure intitulée « *l'évolution des cycles de* Charlemagne et Roland *en Angleterre* » (pp. 420-433), où l'auteur étudie les rapports des deux poèmes et leur caractère propre : ce sont des œuvres médiocres ; la légende carolingienne y a été exploitée à des fins d'édification religieuse.

M. W. rejoint là l'introduction de son étude : la figure de Charlemagne n'a pas été réellement populaire en Angleterre ; les auteurs qui s'en sont servis, infidèles à l'esprit de nos premières chansons de geste, ont retenu surtout l'aspect clérical que donnaient aux légendes épiques les formes latines du genre du Pseudo-Turpin. De ce point de vue, les pages 386-391 sont, avec les dernières, les plus suggestives du travail de M. W. Ces indications dépassent en portée les résultats de son enquête sur la source d'*OR* et *RV* : elles mériteraient d'être approfondies : aussi bien, il ne s'agit là que d'une étude préliminaire, d'ailleurs précise et fort bien conduite [1].

J. MONFRIN.

1. M. W. établit (pp. 400-409) que le traducteur anglais a travaillé sur le ms. français aujourd'hui conservé au British Museum sous la cote Add. MS.

MARTÍN DE RIQUER, **Obras completas del trovador Cerverí de Girona**, *texto, traducción y comentarios*; Barcelone. Instituto español de estudios mediterráneos, 1947 ; in-4, XV-387 pages (avec sept planches hors texte).

Une édition critique des œuvres de Cerverí de Girona était une tâche qui s'imposait depuis longtemps. Elle avait été assumée par le regretté Jaume Massó Torrents, qui y a consumé ses dernières forces. Quoique facilitée par la publication récente du plus riche des manuscrits, elle restait lourde et délicate plus qu'il ne semblait au premier abord. Cerverí en effet est, avec Guiraut de Riquier, le plus fécond des troubadours et aussi l'un des plus difficiles à entendre ; poursuivant à tout prix l'originalité, mais impuissant à la trouver dans la nouveauté ou la profondeur de la pensée, il la cherche dans les formes strophiques les plus compliquées, les rimes les plus rares et les artifices les plus laborieux du « trobar clus », au point que l'on peut dire en toute vérité que chez lui, c'est la forme qui gouverne et tyrannise la pensée.

M. de Riquer ne s'est pas laissé arrêter par ces difficultés. Le texte qu'il a établi n'est pas toujours assuré, mais il est tel qu'il résulte normalement de l'étude des manuscrits. Mais l'effort de l'éditeur a surtout porté sur l'interprétation de ce texte : chaque pièce est précédée d'une brève notice où le sujet et le sens général en sont précisés, et suivie d'abondantes notes où les passages les plus difficiles sont discutés et souvent éclaircis par de précieuses indications de sources et de suggestifs rapprochements. Grâce à tous ces secours, il est désormais possible d'écrire sur Cerverí une étude d'ensemble où seront déterminées les étapes de sa carrière, les milieux qu'il a fréquentés et les influences qu'il a subies, et où seront analysés de près ses procédés de versification, de composition et de style. Cette étude, M. R. nous apprend qu'il l'a lui-même entreprise. Il est certainement mieux préparé que quiconque à l'écrire et nous en attendons la publication avec une impatience accrue par la promesse que nous y trouverons aussi un chapitre sur la langue de l'auteur et un glossaire.

A. JEANROY.

40142 ; il est revenu sur ce point dans une note, *The source MS of* Charlemagne and Roland *and the Auchinleck bookshop* (*Modern Language Notes*, LX, 1, January, 1945, pp. 22-26) ; la question n'est pas sans intérêt : ce ms. se serait trouvé, au début du XIVe s., dans l'officine d'un libraire anglais qui s'occupait de faire adapter, par ses compatriotes, des œuvres françaises : on trouvera des renseignements complémentaires sur ce point dans un article du prof. L. H. Loomis, *The Auchinleck Manuscript and a Possible London Bookshop of 1330-1340*, dans *Publ. of Modern Lang. Assoc.*, LVII (1942), pp. 595-627, cité p. 22, n. 1.

CHRONIQUE

Notre collaborateur et notre ami le professeur Jean-Jacques Salverda de Grave est mort à La Haye au mois de mai 1947. M. Alfred Jeanroy a bien voulu se charger de rédiger la notice nécrologique que la *Romania* lui doit ; nous ne voulons dire aujourd'hui que notre peine et le souvenir de nos rencontres d'il y a cinquante ans chez Gaston Paris, qui avait pour Salverda de Grave l'affection que nous lui avons continuée. — M. R.

— Sur la composition du cadre des romanistes dans les universités allemandes à la fin de 1947, nous avons reçu les informations suivantes.

Berlin : Fritz Neubert ; la seconde chaire (linguistique romane) est vacante.

Zone russe. Leipzig : Eduard von Jan (désigné pour Erlangen). *Halle* : vacante (c'est l'ancienne chaire de Karl Voretzsch, décédé en 1946. *Iéna* : vacante. *Rostock* : Rudolf Brummer. *Greifswald* : Viktor Klemperer.

Zone française. Tübingen : Julius Wilhelm ; une seconde chaire doit être créée pour Ernst Gamillscheg. *Fribourg-en-Brisgau* : Hugo Friedrich. *Mayence* : Eugen Lerch, Schramm, E. Glässer.

Zone britannique. Hambourg : R. Grossmann, H. Petriconi (Fritz Krüger, révoqué). *Cologne* : F. Schalk. *Bonn* : Ernst Robert Curtius, Heinz Lausberg (professeur extraordinaire). *Munster* : vacante (O. Heinermann, mort accidentellement). *Goettingen* : Kellermann, Walther Suchier (F. W. Th. Elwert, révoqué).

Zone américaine. Munich : Gerhard Rohlfs, F. Rheinfelder. *Francfort-sur-le-Mein* : Erhard Lommatzsch. *Heidelberg* : Gerhard Hess (Mönch, révoqué). *Würzbourg* : F. Rauhut (Adalbert Hämel, révoqué). *Marbourg* : Alwin Kuhn, Werner Krauss (désigné pour Leipzig en remplacement de Eduard von Jan). *Erlangen* : Heinrich Kuen.

Publications annoncées.

Par Mlle Julia Bastin et M. Edmond Faral, l'édition des œuvres complètes de Rutebeuf.

Collections et publications en cours.

Dans les *Classiques français du moyen âge*, qui peuvent maintenant reprendre leur cours, a paru une nouvelle édition revue du *Tristan* de Béroul :

12***. Béroul, *Le Roman de Tristan, poème du XII^e siècle*, édité par Ernest Muret ; quatrième édition revue par L. M. Defourques ; 1947, xvi-173 pages. — Malgré le soin apporté à cette publication, des fautes typographiques ont échappé, et l'éditeur nous a adressé des corrections que nous imprimerons dans notre prochain numéro.

La première branche de *Renart*, éditée par Mario Roques paraîtra sous peu dans la même collection.

— Du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, nous avons reçu le fascicule xxi : bouffüe-bourson, daté de 1947. Nous serions heureux de recevoir les fascicules xvii-xviii qui ne nous sont pas encore parvenus.

— Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, qui paraît maintenant à Bâle chez Helbing et Lichtenhahn, nous avons reçu les fascicules 39, g-glocire, et 40, glocire-gula, datés tous deux de 1947, qui commencent le tome IV de l'ouvrage. Pour le tome III, il nous manque toujours le fascicule 32, que nous désirerions vivement retrouver.

Comptes rendus sommaires.

Faye-Wilson (Evelyn), *The* Stella Maris *of John of Garland*, edited together with study of certain collections of Mary legends made in Northern France in the 12th and 13th centuries ; Cambridge (Massachussetts), Mediaeval academy of America, 1946 ; in-8, xii-224 pages. — L'introduction comporte une étude précise des collections mariales. Mais la collection qui, d'après Jean de Garlande lui-même, est la source de son propre recueil et qui appartenait à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, n'a pu être retrouvée précisément ; deux seulement des contes de Jean de Garlande paraissent ne pas se retrouver ailleurs. Le *Stella Maris* a été composé entre février 1148 et mars 1149. Il est conservé dans deux manuscrits, Bruges 546 et Londres, Brit. Mus. Royal 8 c iv, qui ont servi tous deux à la constitution du texte de la présente édition. Le texte (1.155 vers en sizains aabccb) est suivi de notes abondantes sur les 61 légendes qui constituent le poème. — M. R.

Y. Malkiel, *The « amulatado » type in spanish* [Extr. de *The Romanic Review*, 1941, pp. 278-295]. — Très intéressante note sur l'origine, l'usage et surtout les valeurs stylistiques ou les emplois littéraires et techniques de cette formation adjectivale particulière à l'espagnol. L'origine en est claire. Il s'agit, au départ, soit de participes passés de verbes dénominatifs formés

à l'aide du préfixe *a-* (comme c'est si souvent le cas en espagnol), participes mis en rapport direct avec le substantif, l'intermédiaire du verbe étant supprimé (*aconsejado* considéré comme venant de *consejo*, sans l'intermédiaire de *aconsejar*), soit d'adjectifs en *-ado* (type hérité du latin), pourvus du préfixe *-a*. Puis, le type une fois constitué, la catégorie s'est enrichie d'autant plus facilement que le rapport marqué par la formation reste très vague, au point qu'à certaines époques un adjectif en *a... ado* a pu être formé à peu près sur n'importe quel substantif. Le plus souvent, l'adjectif éveille une idée de couleur ou de forme (*amulatado, abarquillado*), mais il peut aussi exprimer les rapports les plus lointains et qui découlent du groupe syntactique dans lequel il est engagé : *bizcocho arratonado* « biscuit mangé par les rats », *discurso asermonado* « discours qui ressemble à un sermon », *cuero anavajado* « cuir endommagé par le tranchet », etc... Et M. M. montre fort bien, par des exemples pertinents, quel parti certaines époques, certaines écoles, certains genres littéraires ont su tirer des ressources de pittoresque, de suggestion, d'analyse, d'humour ou même de caricature (chez Quevedo entre autres) que le procédé met à la disposition de ceux qui savent le manier. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *Old spanish « nadi(e) », « otri(e) »* [Extr. de *Hispanic Review*, XIII (1945), pp. 204-230]. — Nombreuse réunion de textes qui s'efforçent de mettre un peu de clarté dans la répartition et la filiation des formes *nadi, nade, nadie, nadien, otri, otrie, otrien*. On aura peut-être quelque difficulté à admettre une accentuation ancienne **alterĕm* et à accorder à *otrien*, forme dont malgré ses efforts, M. M. n'a trouvé qu'un exemple dans les *Flores de Filosofía*, l'importance qui lui est ici donnée. Ce qui est bien mis en lumière, par contre, c'est la relative difficulté qu'a eue un mot comme *nadi, nadie* à faire son chemin dans la langue. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *The base of the spanish suffix -eño* [Extr. de *American Journal of Philology*, LXV (1944), pp. 372-381]. — M. M. soutient avec vraisemblance que l'origine du suffixe esp. *-eño* est à chercher dans les mots latins en -ineus, mots dans lesquels le suffixe -eus est ajouté à un thème en *-n* ou à un dérivé en -ago ou -igo. Ces mots sont assez nombreux (M. M. en dresse la liste), particulièrement dans la langue de la campagne, pour avoir donné naissance à une fausse coupure -ineus à une époque où l'utilisation des suffixes atones devenait de plus en plus difficile. — F. Lecoy.

ADDITIONS

à l'article de M. Loriot sur *Réderie*.

I. — *Romania*, LXIX, p. 465 et 467 : l. d. « la Réderie » : général t. cult., parfois t. accidentée, par contamination pop. avec « raide ».

Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-s/mer (com. de : Le Wast, Wierre Effroy) ; arr. de Montreuil-s/mer (Mencas, Caumont, Prieures) ; arr. de Saint-Omer (Hallines, Quercamps ; Enquin-les-Mines, Renty, Audincthun-Wandonne) ; arr. de Béthune (Ligny-lez-Aire) ; anc. arr. de Saint-Pol (Fiefs, Viel-Hesdin, Nœux-lès-Auxi).

Somme, anc. arr. de Doullens (Montigny-les-Jongleurs, Heuzecourt).

II. — P. 473. *Révyer* « rêvasser ». Relevé par J. Haust à Grandmesnil, Luxembourg belge sept. (extrait du *Diction. français-liégeois* en cours d'impression). Comm. de M. Piron.

III. — P. 485. *Carroi* (*Karwé*). Relevé au cours de nos enquêtes personnelles en Ile-de-France sept. (Valois, Senlisis) avec le sens de « réunion du soir, causerie, veillée d'été et parfois d'hiver, selon les lieux ».

IV. — P. 495. *Marvoyer*, autre composé de via avec un préfixe péjoratif. offre de curieuses analogies de sens et d'emplois avec *desver* et *resver*. Cf. Godefroy. « *Marvoié* » (*malvoié*) : *égaré, fou ; hors* de sens, *de la voie, du chemin* ».

« *Marvoyer*, *-yi* », et « *enmarvoyer* » restent toujours vivants en picard sept. : Hainaut (cf. Delmotte, Sigart, Hécart), Flandres (cf. Maës, Wattéeuw, Legrand), Picardie ? (cf. Corblet). Il semble disparu du wallon depuis Jehan d'Outremeuse (cf. *marvie, -voie* dans la *Geste de Liége*).

Errata.

P. 137, ligne 12 du bas, au lieu de *Nerderlands*, lire *Nederlands*.

P. 140, ligne 16 du bas, lire : *Scientiarum*.

P. 276, ligne 4, au lieu de *Lepik*, lire : *Lyrik*.

P. 281, ligne 15, au lieu de *1652*, lire : *1562*, et ligne 16, au lieu de : *Frank*, lire : *Frans*.

P. 435, ligne 21, au lieu de : *Bartsch LVIII*, lire : *Bartsch, LVII :*

INDEX DES MOTS [1]

A

a fr. 4, 34, 56, 132, 402
a- esp. 553
a- fr. 4
aache (*m'*) fr. 431
abaiche (*s'*). Voir *baiche*.
abajo esp. 77
abasquillado esp. 553
abattre fr. 16, 21
abeũter, -beveter fr. 431
abourer, -bovrer fr. 430
abricot fr. 130
ab-uia, -uiare 488
acclivis 2
accueillir fr. 135
-acho esp. 121
aclikier fr. 263
aco (*l'*) it. 128
-aço port. 121
aconsejado, -jar esp. 553
acorer fr. 399
acoroner. Voir *coroner*.
acorre fr. 399
acu (*l'*) it. 128
ad- 56
ad- 3
adevyé (*far*) Haute-Saône 472
adjectum 547
adjou gaum. 243
adminuere 191
-ado esp. 553
**adown* angl. 59
**aduius, *adviare* 488
adversus 2
aéronef fr. 283
aestimare 476
aestuare, -rium 471
âgen angl. 537
agiz fr. 547
-ago 553
agraço, agro port. 121
agraz esp. 121
agrume fr. 283
agu fr. Nord 492
aguarrón andal. 131
aguicher fr. 283
aidier fr. 484
aiei (*tot son*) fr. 430
aigu fr. 492
aiguail fr. 283
aimer fr. 476
Aimer le Chetif fr. 276
ain judéo-fr. 538
aine fr., norm. 536, 538
aine (*en*) *et en fond* fr. 547
ainés (*en*) fr. 534
ainneté fr. 538
-aire fr. 401
-aiv- fr. 492
aive fr. 489
al- 116
-al, -al- esp. 119
-al fr. 116, 454
**alare* 116
alayron prov. 346
alba it. 274
-aldad esp. 119
aleine, -lenees fr. 259
**al-gibb* ar. 541, 546
**algibe* cast. 541
algibe fr. 541, 545
algiva esp. 546
-ali- 120
aliabierto esp. 139

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes XXXI-LX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

-alis, -alitatem. 116, 119, 454
aljibe cast. 541
allenees fr. 259
aller fr. 10, 50, 116, 283
alliens fr. Nord. 404
allo fr. 283
alloens fr. 404
almafil fr. 545
alterem. 553
alto esp., it. 77
Altrefia. 490
altum, -us. 2, 4, 7, 59, 66, 78
(a)luga fr. arg. 284
amare. 476
ambulare 116
amedoi fr. 539
amélanche fr. 283
amenuir, -nuisement, nuisier, -nu(s), -nusement fr. 190
amont fr. 1, 33, 40, 50, 58, 62, 65, 69, 76, 78
amonter fr. 40
Amseduna. 112
amulatado esp. 552
an, on dn angl. 537, 540
anai ibéro-basque. 409
anar prov. 116, 283, 329, 339
anavajado esp. 553
anaya (mi) esp. 409
Ancehune, -cezune fr. 114
-anco germ. 128
andar cast. 116
andar(e) esp., it. 116, 283
Andria esp. 409
anen angl. 537
angelot fr. 242
anieus fr. 188
annare it. dial., sarde. 116
anneté (en) fr. 538
annué fr. 190
Ansaduna, -seduna. 113
Anseüne fr. 113
ansorillie. Voir *ensorillie.*
*Anssedunum, *Antioduna.* 114
antuvi (de primer) cat. 485
antuvio (de primer) esp. 485
-ão port. 121
apache fr. 283
apelier prov. 338
aplaidier fr. 263
aplakant, -kier, fr., wall. 263
apostura prov. 344, 346
appentis fr. 413
aprisier. Voir *prisier.*
aqua, aquarium 489
aquel esp. 408
aqueuse fr. 399
ar basque. 132
arabier fr. dial. 480
aragi, -ié pic. 480
arajeir fr. 430
arancitola sic. 127
arasser (s') fr. 277
arbalestrier, -lette, -lestiaus fr. 261
aresser fr. 277
argibe (buelta de) esp. 545
Argubium. 490
Arguoeuve pic. 490
-ari. 120
-aria port. 121
-aricius. 120
arista (boveda por), aristas (b. de) esp. 541
-arius 245
arlequin fr. 283
armée fr. 12
arne fr. 248
Arne pic. 486
arondelle fr. 402
arpète fr. 283
-arr-. 131
arra basque. 132
-arra it. Sud. 131
arrabi pic. 479
arratonado esp. 553
arrer (soi), arrher fr. 277
arriba, -bar esp. 39, 60, 77
arriver fr. 39
arriviste fr. 283
-arro. 132
-arro, -arrón esp. 131
-arru it. Sud. 131
-arrune cal. 132
arsis fr. 413
article fr. 289
ἀρυγγιον, ἀρυγγίτης 128
ascendere 1, 3
ascendre fr. 3
Aseduna 114
asermonado esp. 553
asne fr. 248
asouteis fr. 262
aspic fr. 283
assiette fr. 289
assommer fr. 283
assoter fr. 262
assoti liég. 262
aterrer fr. 40
Atrepia. 490
aucun fr. 299
augiva. 546
augive fr. 545
auiare, -ius 483, 487
aureolus, -eus. 100, 453
-aus fr. 116
aut fr. 59
autarchie, cie fr. 283
Autavès (l') fr. 118
autorail fr. 283
autre que teil fr. 398
Autrèche, -treffe fr. 497
aval fr. 1, 33, 40, 42, 60, 62, 65, 68, 70, 73, 78
avalanche fr. 284
avaler fr. 4, 22, 24, 40, 60
aveement, aveer, aveiement, aveier, fr. 488
avena 132
Avenisce (l') fr. 238

aver esp. 408
Avesnoie (*l'*) fr. 432
aveu fr. 284
avia 488
avia- 492
a-via-ire 477
**aviare* 489, 494
aviement, -ier fr. 488
Avion pic. 491
avium, -us 488, 494
avoiement, -ier fr. 488
avret fr. 416
avviare it. 489

B

back-ogee angl. 546
bacula(s) fr. 284
**baga* 267
bage fr. 267
baiche fr. 261, 267
baiche (sa) fr. 430
bain fr. Nord 403
Báiva rét. 485
Baives fr. Nord 490
bajo esp. 77
balai fr. 284
balda, -dão port. 121
balestrié fr. 261
balocer, -cher (se) fr. 267
banquet fr. 116
baragouin fr. 284
Baraton fr. 520
barbapunniente esp. 139
barbarrão port. 131
barbiponiente, -bite-ñido esp. 139
bard fr. dial. 284
bas, à b., en b. fr. 1, 7, 65, 73, 75
bas et haut fr. 73
bas les armes, b. les pattes fr. 65
basso it. 77
bassum, -us 7, 67, 78
Baugenoy-sur-Layre fr. 133
bave fr. 284
Bavia, -vis 490
bayard fr. dial. 284
beaupré fr. 277
bébé fr. 100, 284
béculu, beddu corse 129
beffroi, bègue fr. 284
bégulu corse 129
Beiva rét. 485
belliger 139
bello vivo pisan 129
bellu corse 129
belsa 271, 427
bescio it. 97, 101
*bestia, -*tiu* 97, 101
bible fr. 417
bier prov. 328, 338
biffa it. 417
biffe fr. 417
bigulu corse 129
-bilis 418
binôme fr. 284
bis it. 132
biuium, -us 483
Bivio-Stalla it. 485
bivium 485
Blandras, Blans Draps fr. 226
bo adur prov. 139
bobard fr. 284
bobarrón esp. 131
bočaabierto esp. 139
boecherie fr. 266
boegspriet néerl. 277
boen, boin, bon fr. 264, 402
bondrée fr. 284
bonum 264, 402
boquarroto esp. 139
borbotar prov. 346
borce veudie fr. 266
borgne, born- fr. 284
botarra port. 131
boue, bougna, bouille fr. 284
bourbouta, prov. 346
bourn-, bouse fr. 284
boutàrro gasc. 131
bouter fr. 21
bov fr. 284
braconiere fr. 341
brado 341
Braffe fr. Nord 493
Braffia, Brafia 493
bragon. Voir *brazon.*
brandevin esp. 277
braon fr. 341
brassonieras prov. 341, 346
brazon fr. 341, 432
briccola it. 417
bricole fr. 417
broiier fr. 263
brouillis fr. 413
brûler fr. 284
brûlis fr. 413
bruman fr. 419
Büchse all. 260
bucla fr., prov. 284
buen fr. 264
buffa it. 417
buglion, -ne it. 273
burseal fr. Nord 404

C

ca- fr. 276
ca- pic. 268, 413
ça fr. 9
cabalarro cat. 131
caborgne fr. 268
cacharro esp. 131
cage fr. 479
cagnàrrou gasc. 131
Cahu fr. 520
caille fr. 261
caillier, faire le c. fr. 419
cailloutis fr. 413
cain fr. 431
caisne fr. 493
caitiff angl. 388
**caive* pic., wall. 479
caiz fr. Nord 403
calapatarro cat. 131
calbotin fr. 260
calciata, calcipetra 417
calfaté (couillon) fr. 183

calier fr. 261
calx 417
canibestia, -bostia, busté, bwestia, liég., nam. 263
caniveau fr. 276
caparró cat. 131
capillum, -ppellum . . 264
captive angl. 388
caput 128
carar, caras fr. arg. . 284
carcerarius 245
carieis prov. 346
carigordo esp. 139
carogier fr. 485
caroi prov. 485
carole fr. 272
caros, -rous, -rousse, -sser fr. 262, 268
Carrez fr.-comt. . . . 406
carroi fr. 485, 554
carrouge fr. . . . 470, 485
carroy fr. 470
casse-croûte fr. 116
castaienis prov. 346
Castejón esp. 129
**castellione, castellum* 129
Castiglione it. 129
cauleya prov. 346
Caupastez fr. 263
caussas prov. . 341, 359
cavea 479
cego, -gueira port. . . 121
ceguera esp. 121
centime fr. 402
chdblis fr. 413
chdgn liég. 493
c(h)aive pic., wall. . 479
champs fr. 404
chanson de geste fr. . 438
chdr wall. 493
charabia fr. 284
charterier, -tre, -trier fr. 244, 246
Châtillon fr. 129
chauf, -ive fr. 388
chaussée fr. . . . 284, 417
chaviaus fr. 264
cheto it. 486
chevauchée fr. 12
chiche fr. 97
chief, -ier fr. 262
choir, c. jus fr. . . 51, 60
chou, choute fr. 101
ciaus pic. 264
ción, -nes esp. 420
cil fr. 290, 294
Cingne. Voir *Gige* (*La*).
ciotarru, -une it. Sud. 131
clapotis fr. 413
claus fr. 454
claustral (*bóveda*), *claustro* (*b. en rincón de*) esp. 541
clausura 238
clavus 454
χλειοῦρα 238
cleus fr. 454
clier prov. 338
cliquetis fr. 413
clisoura balk. 238
Closure (*La*) fr. 238
ço dit fr. 277
cocarro cat. 131
cocharrón arag. 131
coger esp. 135
cohors 269
coi fr. 486
coldre fr. 80
colère fr. 97
collant (*être*) fr. 263
collation fr. 116
colletin fr. 269
colligere 135
colline fr. 40
comitondut prov. . . . 139
commandé fr. 245
comûn, -nal, -leza esp. 119
conditionnel fr. 414
conquerre fr. 245
consejo esp. 553
constipare 388
contrari (*per*) prov. 399
contre fr. . . . 34, 49, 56
contrebas, en c. (*de*) fr. 74
contremont fr. 34, 37, 43, 46, 49, 52, 59, 62, 65, 72, 76
contrere, par c. fr. . . . 398
contreval fr. 34, 37, 44, 49, 52, 58, 62, 65, 74
corbeillon fr. 129
corchiet fr. Nord . . . 262
coriette, -rnette fr. . . 30
coroner (*a*) fr. 430
cors fr. 269
**costif, costis* fr. . . . 388
costive angl. 388
costivé, -er fr. 388
çou (*ne*) *ne quoi* fr. . 138
coudre fr. 265
coule fr. 264
coulis fr. 413
courir, courre fr. 26, 31, 50, 53
coursier fr. Nord. . . 262
court fr. 269
coustiblá prov. 388
coûte que coûte fr. . . 185
coutil, -tissé fr. 413
covant (*en*) fr. 431
covenant fr. 156
covrechiet fr. Nord. 262
crassera corse. 129
crescere 246
croi fr. 192
croissir, croistre fr. . 246
crollecul fr. 270
croquis fr. 413
croslecus fr. 270
crotte fr. 100
crucem 192
cruel, -ldad, cruo esp. 120
cual (*ya*), *cuanto* (*ya*) esp. 138
cueda esp. 409
cueillir fr. 135
cuer fr. 260, 265
cuida esp. 409
cuier fr. Nord. 265

cuir fr. 260
cuirena 269
cuirie fr. 269
cultiparla esp. 139
cunnus 182
cust' ettima corse. . . 129
Cycnus. Voir *Gige* (*La*).

D

daivî wall. 473
damier fr. 134
dans fr. 132
Danse macabre fr. . . 272
dauvi wall. 473
davantage fr. 414
davî, dâvi wall. . . . 473
Davière fr. 491
daviet fr. 473
davyi fr. N-Est. 484, 492
Davyon fr. 491
de 278
de- 3, 483
de esp. 409
de fr. . . . 4, 7, 277, 296
de- fr. 4, 28
deaestuare 473
debajo esp. 77
déchausser, -ux fr. . . 388
declivis. 2
dedans fr. 4
déduire fr. 415
defaute fr 190
defectio, -tus. 190
defisement fr. 190
degez, -giez, -gis fr. 547
degré fr. 42
dehors fr. 4
déjeuner, petit d. fr. . 116
dejicere. 1
del fr. 296
delirer, -reus, -reuze, -ros, -loiros fr. . . 399
déluge fr. 485
démente, -ter fr. . . . 391
demie (*avoir*) fr. . . . 261
demittere. 1
deorsum . . 3, 6, 25, 77
derrière fr. 4
dervend turc. 238
derver fr. 248, 474, 486
des fr. 296
des- fr. 483
descendere 1, 3
descendre fr. 3, 22, 24, 31, 51, 60, 74, 79
desclichier, -cliquier fr. 263
desduch prov. 275
desduit fr. 275
deseure fr. 7, 28
deslacier, -las fr. . . . 400
desor fr. 29
desoz fr. 7, 9
despeulle, -pouille fr. 264
desport prov. 275
dessous fr. 4
dessus, au-d. fr. 4, 29, 55, 66
de(s)taint fr. 195
desu fr. 26, 29
desuio. 484
desuper. 3
desus fr. 28
desve, -veie, -veier fr. 483
**desveo*. 482
desver fr. 248, 471, 477, 482, 486, 494, 554
desverie fr. 495
desviar cat., esp., port. 483
**desviare*. 482
desviare it. 483
**desvie* fr. 484
desvier fr. 481, 486, 494
**desvio*. 482
desvio cat., esp., it., port. 483
desvoie, -ier fr. 483
desvoirie fr. 495
desvoyer, -rie fr. 481, 494
**desvye* fr. 484
detains fr. 194
de-uia, deuio, -ius. 483, 488
deule fr. 264, 268
deurvi deurva fr. . . . 476
devant fr. 4
devée fr. 482
deveer fr. 476
dêver fr. 487, 492
devetare, -tatum. . . . 476
dêvi wall. 473
deviare 483
dévié, -vier fr. 476, 484
dévie (*faire*) Mâconnais. 472
devisement. Voir *defisement*.
**devitare*. 476
devoie (*je*), *devoyer* fr. 476
Dexdont, Dex dont fr. 431
**dezwyo*. 484
dier prov. 329, 338
dierver fr. 474, 476, 486
Digeon pic. 491
Dijon fr. 491
diluuium. 485
dîner fr. 116
dire fr. 87
dis- 483
dis fr. 263
dissipare. 483
**dis-viare* 476
dit (*ço*) fr. 277
divinal, -ldad, -no esp. 119
Divion pic. 491
Divius. 491
dobbel néerl. 277
dobbelunddelnaglen fr. 277
doille fr. 268
dolereus, -loiros fr. . 400
**doloriosus* 400
doloros fr. 400
don esp. 409
donier prov. 338
donner que donner fr. 185

down, d. the, d. with angl. 58, 60, 65
Draps. Voir *Blans Draps.*
dré pic. 468
droit parti fr. 151
du fr. 298
dueur fr. 262, 269
dûhabe; -hance liég. .. 262
duire fr. 262, 415
dulzarrón esp. 131
dùnè (of) angl. 59
dunethe (unt) fr. 416
dûre liég. 262
durier prov. 338
Du-te draculuĭ roum. 132
dymenge, -gne fr. Nord 403

E

-e esp. 408
e prov. 430
-eau- fr. 115
eboulis fr. 413
ècalot chestrolais. .. 243
échecs, échiquier fr. . 134
eclabonssis fr. 413
ecliter fr. 265
édenvié bress. 472
édevier fr. 484
édima corse 129
effant wall. 402
-effe fr. 490
efferoie (m'). Voir *mefferoie.*
égailler fr. 283
égal fr. 132
Egnatia (via) 205
eigen germ. 538
eindegré agn. 538
ekalo ard. 243
ἔκλειψις 190
el- 116
-el fr. 116, 454
**elare* 116
elle(s) fr. 121, 266
-els fr. 116
emittere 1
emmi fr. 6
emporter amont fr. .. 50
en fr. 6, 132
en (l') fr. 312
en- fr. 487
en- indo-eur. 116
en sus, en sus de fr. 31, 33, 48
enache (m') fr. 431
enaines fr. 534, 536
enbovreis fr. 263
**Enceduna* 112
encontre fr. 34
encore fr. 130
encouant. Voir *covant.*
en-d- indo-eur. 116
endeule fr. 268
endèver, faire e. fr. 463, 471, 474, 476, 486
eneines fr. 539
enessilier, engeler, -gemir, enjoindre, enlimer fr. 487
enmarvoyer pic. 554
ennames fr. 534
ennué fr. 188
-eño esp. 553
enresdie fr. 487
ens fr. 267
ensentir fr. 487
Ensérune fr. 112
ensevoir, -sieuir, -socorir fr. 487
ensorillie fr. 430
ensuivre fr. 487
entro-e, -trove esp. . 409
entroubler fr. 487
Enurgs prov. 274
enunes fr. 539
envirer, -visier, -vivre fr. 487
Eprave wall. 490
-erei all., angl. 466
-erie fr. 466
Erpruvium 490
errare 476
errer fr. 476
errer (soi) fr. 277
ἠρυγγίτης 128
-es fr. 116
escaillant fr. 261
escalot, -te fr. 242
escardee fr. 261
eschace, faire e. 399
eslate fr. 175
esclistrer, -clitrer fr. . 265
escors fr. 269
escrire fr. 87
escriure la boyta prov. 87
escureldat esp. 120
esleaixier (s', soi) fr. 431
Esne, l'Esneval pic. . 486
espadarrón port. 131
espesches fr. 398
espiet fr. 404
esprit fr. 414
esquifada, -quilfada (bóveda) esp. 541
esquillas, -letas prov. 342
esquoi fr. 539
esragier fr. 259
esse esp. 408
esteule pic. 264
estier prov. 338
estoule fr. 264
estraiere fr. 269
estre fr. 10
estuet fr. 131
estupidarrão port. .. 131
**es-vo* fr. 472
esvoiturer fr. 13
et esp. 409
et prov. 352
état fr. 156
étier fr. 471
étó(j') pic. 492
-eu- lorr. 260
-eus 486, 553
-eus fr. 116
eux fr. 121
év- fr. 492
évaige fr. arg. 284
ève, évier fr. 489
exvagare, -gu 471

*exvius 494
eyn, -ne agn..... 538

F

facere..... 246, 409
fac're esp..... 409
fagarra arag..... 131
fagarruni it. Sud.. 131
faille (jouer à la) fr. 134
faire esp..... 409
faire fr. Ouest..... 246
falberta prov.. 344, 346
fale fr..... 284
fallum (perdere ad). 134
farangitula cal..... 127
fealdad(e) esp..... 119
feauté fr..... 120
feedumbre, feeza esp. 119
fenoille fr..... 264
feo esp..... 119
fer esp..... 409
feutré (couillon) fr.. 183
fialdad esp..... 119
**fibella*..... 344
fides..... 437
fiel, -ldad(e) esp.... 119
figo (la, le) it..... 128
fir-fer irl..... 82
fivella prov..... 344
flau fr..... 263
foi fr..... 437
foire fr..... 247
fois, foiz fr..... 437
fois (toutes) et quantes fr..... 138
fondefle fr..... 417
fondre tout jus fr.... 32
**foravoir, forfaire, -ait, forgesir, -guit, -gut, foroyut* fr.. 403
fortaleza esp..... 120
fortelece, -terece fr.. 120
fouchtra fr..... 284
Fougeon fr..... 491
fouillis fr..... 413
fourgut fr..... 403
fourloucher, -chier fr. 269
foymens fr. Nord... 404
Fraisna, Franeis... 493
fráne wall..... 493
frango esp..... 409
Frasnes wall..... 493
fr-avali all..... 479
Fraxina, -nus..... 493
fré pic..... 468
fredaine, -delle fr... 479
Frederie (La) pic... 468
frefel, freor, freu, frevaille fr..... 479
frevel all., néerl... 479
fri- fr..... 418
frialdad(e) esp..... 119
frialeza esp..... 120
friboler berr..... 418
fricasser fr..... 418
friera esp..... 121
frigaler, frimouille, -mousse fr..... 418
frio esp..... 119
fripouille fr..... 418
friselis fr..... 413
fristouille, frivoler fr..... 418
frocho, frucho, fruecho, fruito esp... 409
fuerte esp..... 120
*Fulvias, *-vio*..... 491
fusée fr..... 265
fuvella prov... 344, 347
fuzée fr..... 265

G

ga- pic..... 268
Gages, Gaiges fr. Nord 493
galapia fr. 284
gallurese it..... 275
Gamache pic..... 490
gamli norv..... 110
Ganape..... 490
gangiv fr. Nord.... 403
garangitula cal..... 127
garbeche fr. Nord... 404
garganta, tão port.. 121
garousse fr..... 268
gatàrrou gasc..... 131
gaudium..... 278
Geavia..... 490
Geirmundr norv... 111
geis irl..... 82
Genappe wall..... 490
Gengeaivá, -geavia. 490, 492
Gennep néerl..... 490
geôlier fr..... 245
Gesves nam... 490, 492
ghièzolo tosc..... 129
Gige (La) fr.. 225, 231
giù it..... 77
glacis fr..... 413
glose fr..... 89
go (to) angl..... 60
Godmundr norv.... 111
Godmundum..... 111
Godrum, Gormond fr..... 275
Gormont fr..... 103
gosa prov..... 417
Gotmundum..... 111
goujon fr..... 479
goulé fr..... 264
goûter fr..... 116
goutte fr..... 307
gouvion pic., wall.. 479
gozque esp..... 417
gré fr..... 538
grènetis, gribouillis fr..... 413
grotesque fr..... 416
guuin fr..... 265
Guaramundus..... 104
ǧubb (al) ar... 541, 546
Gudrum fr..... 276
Guemps wall..... 490
Guillaume fr..... 268
guipillon fr..... 129

H

h- germ..... 59
hachis fr..... 413
Hademarus..... 276

baillon fr. 129
Haimricus 276
haleinee fr. 259
hallegoitree, -goutee fr. 431
halt fr. 71
Hanape, -neffe, -nnache, -nnapes fr., wall. 490
harlé, haslé fr. 248
harouce fr. 268
haut fr. 1, 4, 7, 59, 65, 70, 72
hebdomas 129
Henape ard. 490
herauf all. 59
hermandad esp. 276
Herpruvia 490
herunter all. 59
heures (quatre-) fr. .. 116
high angl. 30
hinc ha(c) hora 130
histoire (chanson d') fr. 438
**hôh* germ. 59
hom fr. 310
Honeffe fr. Nord ... 490
hôte fr. 243
hourdis fr. 413
huge fr. Nord. 404
Hunafia 490

I

-i fr. 413
-l wall. 473
-iau, -iaus pic. 264
-ie fr. 328
iel fr. 450
ier, iert fr. 437
-ier fr. . 338, 472, 484
ieus fr. 116
-if fr. 388
-iff angl. 388
igal fr. 132
ignicomus 139
-igo 553
-il fr. 413
il, ils fr. 266
imperuius 483
imus 2
in 56
indn angl. 537
inanis 534
Inceduna 112
-inco germ. 128
-ineus 553
inferior, -fimus, -fra 2
inguen 536
inscribere librum ... 87
insilire 1
intravit 409
in-utia, iniuio, -uius. 483, 488
-is fr. 413
-itatem 120
iterare 476
-itiam 120
-ius 486
iuuentus 413
-ive angl. 388
ivel fr. 132
ivrogne fr. 97

J

jal fr. 450
jane fr. 393
Jemappes, meppe fr. . 490
jencarrune it. Sud .. 131
jeopardize, -dy angl. 147
jeter fr. 21, 31, 51, 60, 65
jeu parti fr. 146
jeux de tables fr. 133
jocko fr. 416
joi fr. 278
joi prov. 275
joie fr. 282
jor fr. 278
**jos* fr. 26
jouke fr. 431
jouvre fr. 277
juffer néerl. 277
Julien (s.) fr. . 427, 429
jus fr. 1, 7, 20, 31, 38, 41, 44, 50, 58, 62, 68, 70, 73, 78
justiche fr. Nord ... 402

K

kadruvi ret. 485
Kahn all. 260
kanebustin fr. . 259, 263
karobi lomb. 485
karrudzu log. 485
karugu gén. 485
karuz bress. 485
karwè fr. Nord. ... 554
keu(s) (mal) fr. 431
keudre pic. 265
kenoille fr. 264
kiel néerl. 277
kré pic. 468

L

la fr. 290
là fr. 9, 48, 53
ladre fr. 97
laicté (couillon) fr. . 183
laissier fr. 484
landica 182
large fr. 388
lascar fr. 284
lassthe(n)aglen fr., néerl. 277
las(s)us amont fr. 35, 46, 70
lata, -tão port. 121
lattis fr. 413
laurier fr. 246
lause, lave fr. 284
lavis fr. 413
-le fr. 298
leist, lest fr. Ouest. . 246
Lesves nam. 490
letre (la) fr. 84
lettre fr. 89
leuce(a). Voir *alenée*.
leuium 485

lever fr. 18, 20, 22, 46, 50, 53, 60
li fr. 87, 290, 292
libellum 132
liège fr. 485
lieu fr. 115
limarra, -ru cal. 131
limpolding angl. 134
limus 131
linpole fr. 134
livel fr. 132
-ll- arag. 127
lo fr. 290
locati(s), logis fr. 413
long (le) du fr. 63
lor fr. 246
louche fr. 388
louer fr. 245
(l)ubie fr. 485
lucius 192
luer, luga (a) fr. arg. 284
lui fr. 121
**lui, luis* fr. 192
lukenagel, -naglen fr., néerl. 277
lune tosc. 130
luquer fr. arg. 284
lus, luz fr. 192
lux 192

M

macellum 266
madré (couillon) fr. 183
madrial, -igal fr. 132
main fr. 265
mais fr. 414
maiseaus, -siaus, -ssiaus fr. 266
maitrize (par sa) fr. 400
Malavia 490
Malcorps fr. 263
Malèves wall. 490
Malmatin prov. 343
malvoié fr. 554
m'ami fr. 101
man mano esp. 138
manache. Voir *enache (m')*.
manaie fr. 265
mançana esp. 421
mandé fr. 81, 84
manilargo esp. 139
mano (la, le) it. 128
mansion fr. 115
manum aeger 139
manus 128
marfil esp. 545
margouillis fr. 413
Mariain, -ie, -ion fr. 263
marque fr. arg. 284
marte tosc. 130
marvie, -voie, -voyer, -yi fr. Nord, wall. 554
mase esp. 409
matauit 409
mate fr. arg. 284
material 132
matod(e) esp. 409
matta 183
mattradura finl., pol., russe 419
Maucors fr. 263
mefferoie fr. 431
méler fr. 486
mengua esp. 409
merle, -ler fr. 248
merler pic. 486
Mermoz fr.-comt. 406
mes fr. 266
mesle, -ler fr. 248, 486
mesme fr. 5
message, -gier fr. 246
messiers fr. 267
mettre fr. 10, 14, 21, 27, 31, 53, 65, 76
mezédima tosc. 130
mezzédima corse. 129
mi fr. 5
*mic, mică, *micu* roum. 97
*mica, *micus* 97
μικκός, μικός, -κρός. 98
middelnagel, -naglen fr., néerl. 277
mie fr. 99, 307
mie (avoir de) fr. 261
mi-hauteur (à) fr. 6
mik istro-roum. 98
mikku cal. 98
milieu fr. 6
Minaya, mingua esp. 409
minuit fr. 6
mioche fr. 98
mion fr. 99
Moabites fr. 366
mois fr. 278
moise, moloise fr. 268
mon (cest, c'est) fr. 431
mont fr. 33, 42, 282
montagne, -taigne fr. 492
monter fr. 4, 22, 24, 53, 60, 74, 79
Montgogne, -gnie, -guie, -guié fr. 92
Montjoie fr. 101, 282
morfil fr. 545
mortal, -tel fr. 454
mosse fr. 268
mot fr. 307
moulason, -asson fr. 268
Moultjoie fr. 101
Mousaive, Mouzaive wall. 490
moyen (par ce) fr. 162
mozète ard. 183
**mue* fr. 187
musahwjo germ. 490

N

nace. Voir *nate*.
nachale gaum. 184
nache que nache fr. 174
nade, -di(e), -dien esp. 553
nagel néerl. 277
naisse. Voir *nate*.
naité fr. 180
naive angl. 389
Nanate (Marie) fr. 182
nasal prov. 344
nata 175
nata cat., esp., lomb., port. 183

natą piem. 184
nate que nate fr. . . . 174
naté (couillon) fr. . . 182
Nate (Eul) fr. 182
nater fr. 175
nati saint. 183
nativitatem 180
natot prov. 184
natta 183
natte, n. que n. fr. 174, 183
natti saint. 183
naturaleza esp. 120
Naves fr. Nord. . . . 490
Navia 490
navitare 175
nee fr. 180
neige fr. 491
ne-mica 97
neuces fr. 391
n'ic moldo-roum. . . . 98
Nijon fr. Est. 491
nike abruz. 98
niku sic. 98
nimic roum. 97
nimpole fr. 134
niveau fr. 132, 276
nizzard fr. 274
Noje crem. 274
noro (la) it. 128
Nouvion, noviant fr. 479, 490
novientum, Novioma-gum, -us, Noviomo (de) 479, 490
Novion, Noyant, -yen, -yon fr. 490
nube 409
nuda pedes 139
nue fr. 187
nueces fr. 391
nueve esp. 409
nyica moldave. 97
nyik istro-roum. . . . 97
Nyons fr. 491

O

obiter, obuiam, -uiare, -uius, ob-viam, -io. 483, 485, 488
obya piem. 485
oegive fr. 545
ogee, o.-arch, oggez angl. 546
ogive fr. 541, 545
**ogit, *-giz* fr. 547
oïb roum. 485
oire fr. 453
Oirne pic. 486
olmaſi port. 545
omu corse. 129
on angl. 8, 30
-ó(n) cat. 121
on (l') fr. 312
onc fr. 278
-one it. Sud. 131
optatif fr. 414
opus (est) 131
or jus, or sus fr. . 32, 48
ordonnance fr. 156
orgive fr. 543
ori-, oriaus fr. 454
ories, -euls, -ex fr. . 453
-orro esp. 131
ostel s. Julien fr. . . . 429
ôter fr. 21
otri(e), -ien esp. . . . 553
own angl. 537
-oz esp. 408

P

pain (marcher selon son) fr. 247
pais fr. Nord. 403
*palea, *-lye* 492
pan prov. 345
Panfile (la) fr. 225
papilia 401
papillon fr. 265
papyria 401
par fr. 6, 63
parçon fr. 165
pared esp. 486
**parete* 486
parete it. 486
pariete 486
parmi fr. 6
paroi fr. 486
parti, -it fr. 145, 152, 155, 160, 266
parti (prendre (son)) fr. . . . 145, 164, 172
parti d'armes fr. . . . 149
parti pris fr. 171
partie fr. 167
partrir pic. 486
parwangnier fr. Nord. 401
paté (couillon) fr. . . . 183
pavillon fr. 129
Paweilhar liég. 400
pawillon pic. 265
paye fr. 492
paylye 492
pecus 128
perbio it. 485
perce-neige fr. 284
per-uius 483, 485
pestrir fr. 486
petit-déjeuner fr. . . . 116
petit-juif fr. 284
pétrir fr. 486
peullie fr. Nord. . . . 264
peuple, -lier fr. 246
peytral prov. 342
pian piano esp. 138
picoabierto esp. 139
picotin fr. 260
pier prov. 328, 338
pignole (laisser qq'un dans la) fr. 398
Pizan (de) fr. 272
placant fr. Nord. . . . 263
Plagne, -aigne (La) fr. Nord. 493
plaki liég. 263
playmes prov. 346
pleuvoir fr. 491

plèv, ploève pic..... 491
ploj champ., lorr... 491
plombé (*couillon*) fr. 183
**plovia*..... 491
pluie fr..... 491
plus fr..... 414
point fr..... 307
pouillon. Voir *pawillon*.
poullie fr..... 264
por esp..... 409
portarró cat..... 131
porter, p. outre, p. sus fr..... 14, 21
praeuius..... 483
praise (*to*) angl..... 131
prebenda port..... 121
preisen all..... 131
preit rét..... 486
pris fr..... 400
priser fr..... 131
prisier (*a*) fr..... 430
prison, -nnier fr.... 244
puntarrón arag..... 131
pur fr..... 5
puy (*des sots*) fr.... 257

Q

**qetu*..... 486
quadriuium, -us, -aruvium. 470, 483, 485
quatre-heures fr..... 116
qué (*ya*) esp..... 138
que, non que fr. 185, 418
que prov..... 430
quelle fr..... 138
quietu..... 486, 539
quille fr..... 277
quisquis..... 138
quoi fr..... 539

R

rā- fr..... 488
ra- néerl..... 479
raaf flam..... 466
rab- fr..... 475, 480
rabâcher fr..... 474
rabast, -ter fr..... 481
rabb-, rabbi fr..... 480
rabi pic., rouchi... 479
**rabia*..... 480
rabie(r) fr.... 259, 480
*rabies, *-itus*.. 259, 480
raccourci fr..... 413
**ractu*..... 402
rades esp..... 420
rage fr..... 480
raib- fr..... 475
raibar prov..... 492
Raide pic..... 466
Raiderie (*La*) pic.... 463
**raijer* fr..... 489
raillon fr..... 129
raine fr..... 404
-rais fr..... 414
raiv- fr..... 475
raive fr..... 480
Raivi wall..... 473
**raivier* wall..... 493
rak néerl..... 277
ramassis fr..... 414
rap- fr..... 475
raptu..... 402
raque fr..... 277
rasvier fr..... 488
rat fr..... 403
ratio..... 481
rauv fr..... 487
rauvi wall..... 473
rav-, rava fr. 475, 478, 480, 487, 492, 494
ravacher haïtien.... 493
ravdder wall..... 473
ravage, -ger fr.-canadien... 487, 492
ravager, -gi pic. 481, 487, 492
ravagner fr.-canadien..... 478
ravasser, -erie fr. 477, 492
ravat champ..... 481
ravaud (*faire le*) fr.-canadien... 481, 494
ravauder fr.... 473, 477
ravauder, -erie fr.-canadien. 477, 481, 494
rave vosg..... 480
rave (*to*) angl. 474, 477, 480, 486
rave(e)len néerl. 466, 475, 477
raveler fr..... 475
râveler wall..... 473
raveluker, -uquer pic. 481, 487, 492
raven néerl. 466, 477, 479
raver angl..... 474
raver, -erie fr. 474, 477, 480, 487, 493
Raverie (*La*) pic.... 466
raveuder fr. dial.... 477
ravi fr., wall. 473, 477, 480
Ravia..... 490
raviel fr..... 478
ravier fr..... 488
ravier néerl..... 478
ravin (*to*), *-ng* angl. 474
ravion wall..... 473
ravir fr..... 487
rav'lé, -ledge, -ler wall..... 473
ravoier fr..... 488
ravot, -tten, -tterij flam., néerl..... 478
ravyé, -yi fr., wall. 484, 489, 492
raw- fr..... 487
raw, -wer fr. dial.. 478
rayt fr..... 402
rayve fr..... 480, 492
r(e)- fr..... 488
re + ad, + auiare. 488, 491, 493
reb- fr..... 475
rebellare..... 479
rëben all..... 474

receut fr. 416
recovreir, -is fr..... 266
redder pic.... 481, 492
Redderie (*La*) pic... 463
Rede germ. 481
reden néerl..... 481
reder, -erie pic. 465, 471, 481, 492
rederie néerl..... 467
Réderie (*La*) pic. 463, 489, 493, 554
redois, -ssier fr..... 262
Rédrie (*La*), *Redry* pic..... 467
réduire fr..... 415
**re-ex-vagare, -gidu*. 472
**re-ex-viare* ... 487, 494
regne fr. Nord..... 404
reideir, -rie fr., pic. 481
**réjer* fr..... 489
relevé (*couillon*) fr.. 183
relle wall..... 262
remier fr..... 266
remis avant, r. sus fr. 13
remuer, -uier, -uiers (*a*) fr..... 266
rene, -nge fr..... 404
renovelé fr..... 197
rens fr..... 431
rep- fr..... 475
repreuces fr..... 391
reprises fr..... 400
reprochier fr..... 398
requerre fr..... 245
resdant wall..... 475
re(s)de, -der, -derie fr. 472, 474, 476, 479, 481, 492
resdeur wall..... 475
resdie fr..... 487
**res/dve, *res/sve* pic. 493
resse wall..... 475
resteya prov..... 346
restiff, -ive angl.... 388
**restivus*..... 389
resvel fr..... 478
resveor de nuit fr... 476
re(s)ver, -erie fr. 466, 472, 474, 480, 486, 492, 554
**resvier* fr..... 484
retroussis fr..... 413
reule fr..... 262
rev- fr..... 475, 487
reva- prov..... 472
reva vosg..... 480
revaice fr..... 431
rêvauder fr. dial.... 477
réve fr..... 480
revel fr..... 478
revelaar, -len néerl. 473, 475, 479
reveler fr..... 475
reven néerl. 466, 475, 479
rêver, -erie fr. 463, 471, 473, 475, 480, 482, 487, 492
rêverie angl..... 467
Réverie (*La*) fr. 469, 489
reverser fr..... 21
Réves fr. Nord. 490, 492
révî wall..... 473
revier néerl..... 478
révioules wall..... 479
revot flam..... 478
revye(r), -yi fr., wall. 473, 489, 554
rewe wall..... 262
Rhederie (*La*) pic... 468
rib- fr..... 475
riba all..... 478
ribaud fr..... 478
ribaut que ribaut fr. 185
ribeir, -ber fr..... 478
rible prov..... 344
ribler fr..... 478
riblon prov... 344, 346
ricacho esp..... 121
ricaço, rico port.... 121
ridohî liég..... 263
rien. Voir *rens*.
Rike (*enn*) norv.... 110
riot angl..... 478
rip-, riv- fr..... 475
riva rivá esp..... 138
rivel, -er fr..... 478
rivier néerl..... 478
riviere fr..... 269
rivot fr. Nord..... 478
Roavia, Rodava.... 490
rôder, roer fr..... 477
roille fr..... 262, 264
rondela..... 402
rotare..... 478
Rotavia, -thavia... 490
rouer fr..... 478
rougeole fr..... 479
Roussillon fr..... 129
rouvieu, -vioûles pic., wall..... 479
rova vosg..... 480
-rr-..... 132
rubeola, -lu..... 479
ruer, r. jus fr... 10, 16
Rupe-te capului roum..... 132

S

sagreya prov..... 346
Saibuni fr..... 114
saige fr..... 404
saillir sus fr.... 31, 53
saive angl., nor., wall..... 479
saivir fr. Nord.... 404
sal pic..... 479
salmis fr..... 413
salvia..... 479
santarrão port..... 131
sapidu, -iu(s)..... 479
sassarese it..... 275
saturno tosc..... 130
saur fr..... 404
sauter, s. sus fr.. 10, 50
sav- pic..... 479
scalot chestrolais... 243
scarpelingnen fr.... 277
-scendre fr..... 3
scharpeline néerl... 277
scippare it..... 483
se fr..... 269
secarrão port..... 131

secundus 2
sedulo, -lus 483
selonc son estre, s. s. pain fr. 247
semaines (trois) por un mois fr. 400
semis fr. 413
sen fr. 269
senectus 413
sentine fr. 284
ser esp. 408
serranilla esp. 275
seruitus 413
seul fr. 5
**seur, -re, -rre* fr. .. 7, 25
seza prov. 347
sias prov. 338
sillon fr. 129
silont qq. ch. (aler) fr. 247
sima 546
situation fr. 156
sivir fr. 404
so fr. 26
sôdjé wall. 473
soe fr. arg. 284
soi fr. 121, 427
sol fr. 40
solatz prov. 275
som fr. 5
son, -nnet fr. 391
sone esp. 409
sopra fr. 77
**sor* fr. 25, 29
sordera esp. 121
soror 128
sotcella prov. . 342, 346
sougis fr. 547
souper fr. 116
**sour, -re, -rcil* fr, .. 25
souz, soz fr. 7, 9
speye, spie, spié, -ire fr. 404
st'edima corse 129
Stete loculuĭ roum. . 132
stonda corse. 129
struit wall. 262
stunda 129
**stunda* goth 129
su fr. 26, 77
sù it. 77
sù pic. 492
sub 3
subgiz fr. 547
subter, -tus 3, 7
sucette fr. 284
suĭvir fr. 404
sum, en s. fr. 5
sume (la) fr. 84
summo, -mus 2, 5
συνάγειν 135
suoir, -or fr. 404
super, -rior ... 2, 7, 25
suppositif fr. 414
supra 3, 7
sur fr. 25, 28, 31, 38, 63
sursum ... 3, 6, 25, 77
sus fr. 1, 7, 14, 20, 41, 44, 58, 62, 65, 69, 73, 76, 78
sus fr., prov. 347
suso esp. 77
suza prov. 346
suzette fr. 284
sviare it. 483

T

tables, -blier fr. 133
tabula, -larium ... 133
taillis fr. 413
tains (de) fr. 194
taisniere fr. 248
tale e quale it. 138
talent fr. 538
Talhaprima prov. ... 344
tango esp. 409
tangonner fr. 263
tant (ne) ne quant fr. 138
tantot (né), nè quanto, t. (fermatì) o quanto it. 138
-tas 413
-tât all. 144
tatiniparla esp. 139
tchâli wall. 261
tegula 130
témoin(s) mes parents fr. 419
Templeuve fr. Nord. 490
Templovium, -luvia. 490
terniere fr. 248
terre (à, contre, par) fr. 40
terrenr fr. 40
Tervagant fr. 520
Thimiame fr. 277
through angl. 57
Thymiama 277
toile (chanson a ou *de)* fr. 437
toite fr. Nord. 404
tolla corse. 130
**tolla* goth. 130
tontarrón andal. ... 131
torchis fr. 413
tortaldad judéo-esp. 120
tostif, -is fr. 388
tout, t. jus fr. 5, 32
traie fr. Ouest 246
trainé fr. 267
traire en sus fr. 53
trans 419
transuio 488
traviare it. 488
trebbio it. 485
tree fr. Ouest 246
treille fr. Nord. ... 268
treive lyon. 485
Trelle (La) fr. 268
trentisme (soi) fr. ... 427
trep frioul. 485
treule fr. 264
Trèves fr. 485
trevi prov. 485
Treviris 485
treyve lyon. 485
triavo dauph. 485
trib lang. 485
Trier all. 485
trieve dauph. 485
triuatim, Triuia,

triuialis, -uium, -us, trivium. 483, 485
troie fr. Ouest... 246
trolleybus fr..... 284
-tš- arag..... 127
tu autem..... 419
tuerteldad judéo-esp. 120
Turelure (royaume de) fr..... 140
-tus..... 413
tuuido esp..... 421

U

-ua- esp..... 409
uanum (in)... 534, 537
ubbia it..... 485
-ue- esp..... 409
-ueha..... 482
-ui- fr..... 260
uia, -are, uio. 464, 482, 485, 488
uib roum..... 485
uir, -rtus..... 413
-uius.... 464, 482, 485
un fr..... 290
under néerl..... 277
-une, -uni it. Sud.. 131
un(e)s fr..... 298
-uó- esp..... 408
up, upon angl. 8, 30, 58
-urro esp..... 131
uus..... 486

V

vache de vache fr... 185
val fr..... 33, 42
valet fr..... 486
vallée fr..... 40
varangue fr..... 277
varlet, vaslet fr. 248, 486
véculu corse..... 129
vehiculum..... 129
veille fr. Ouest.... 246
vejarrón esp..... 131
veloutis fr..... 413
vendre que vendre fr. 185
Venisce (La) fr. 225, 236, 238
ventalha prov..... 344
ventarrón esp..... 131
ver- germ..... 418
verdoen néerl..... 479
verner fr..... 248
vertu fr..... 413
vesner fr..... 248
veudie, -diee fr..... 431
via..... 464, 489
viande fr..... 121
viare..... 482
vices..... 437
Viglione, -ni it.... 129
villain que villain fr. 185
*villa, *villione*..... 129
ville, Villon fr..... 129
vinara cal..... 131
vinharrão port..... 131
vitare..... 476
vivenda port..... 121
vivienda esp..... 121
voguer fr..... 278
voie fr..... 476, 483
volaiges, -lant fr... 402
vole fr..... 264
voler, v. jus fr.. 10, 51
voyde fr. Ouest.... 246
voye (aler le) fr.... 403
vozarra, -ão port... 131
vrang néerl..... 277
Vuillermoz fr.-comt. 406

W

wacru fr..... 268
wagon all..... 278
wain, wanaie fr.... 265
wanguive fr. Nord.. 403
Wardecors fr. Nord. 269
Warnave(s) wall. 490, 492
Warnavia.... 490, 492
werison fr. Nord... 404
wihais, -hète, -hot fr., liég..... 262, 268
Wilhelm fr. Nord.. 262
**wogon* all..... 278
wrevel all., néerl... 479

XYZ

xadee fr..... 265
y fr..... 391
-yi wall..... 473
yuso esp..... 77
ziglia corse..... 130
zolla it..... 130

TABLE DES MATIÈRES

Pages

FARAL (Edmond), Les chansons de toile 433
FOULET (Lucien), L'effacement des adverbes de lieu 1
— *Prendre parti* 145
HENRY (Albert), Ancien français *nate que nate* 174
LAMBERT (Ène), L'*Historia Rotholandi* du Pseudo-Turpin et le pèlerinage de Compostelle 362
LONGNON (Jean), Sur l'histoire de l'empereur Henri de Constantinople par Henri de Valenciennes 198
LORIOT (R.), *Réderie*, toponyme picard et la famille étymologique de *rêver* 463
— Additions 554
MC'MILLAN (D.), Lectures sous les rayons ultra-violets. VI. Bibl. Nat., Fr. 24369 (*Enfances Guillaume*) 93
PFLAUM (H.), Sur deux passages de *Balaham et Josaphas* 187
PORCHER (J.), Lectures sous les rayons ultra-violets. VII. Maître Jean d'Amiens, enlumineur 95
ROQUES (Mario), *Roland à Saragosse*, poème épique provençal (troisième article) 317
SAMARAN (Charles), Lectures sous les rayons ultra-violets. V. L'album des Villard de Honnecourt 91
SPITZER (Léo), La « lettre sur la baguette de coudrier » dans le lai du *Chievrefueil* 80
STONE (Louise W.), Jean de Howden, poète anglo-normand du XIII^e siècle 496
YVON (H.), L'assiette du nom des origines au XIV^e siècle 289

MÉLANGES

FAVIÈRE (Jean), *Montjoie* et *Moultjoie* 101
GOUGENHEIM (G.), *Charterier* dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel 244
— Roumain *mic*, *mică* « petit » et latin *mica* « miette » 97
HAUST (Jean), Ancien français *escalot* 242
HENRY (Albert), Un prétendu manuscrit de *Cleomadès* 389
LÅNGFORS (Arthur), Deux proverbes obscurs 246
— Un poème latin sur l'origine des fleurs de lis 525

LAUER (Philippe), Garin d'Anseüne et l'oppidum d'Ensérune 112
LECOY (Félix), Le *Dit de l'espervier* 528
MICHA (Alexandre), Les éditions de Robert de Blois 248
ROQUES (Mario), L'ancien français *enaines* et le vers 1678 du *Tristan* de Béroul 534
SCHWARTZ (J.), La laisse CLXXXVII de la *Chanson de Roland* 520
SOUTHWARD (E. C.), Gormont, roi d'Afrique 103
SPITZER (Léo), Un apax ancien français expliqué par l'anglais ? 388

DISCUSSIONS

VALLOIS (R.), *Ogive* < *algibe* ? 541

COMPTES RENDUS

ALLEN (Joseph H. D.), Portuguese word formation with suffixes (F. LECOY) 120
BAGUETTE (Albert), Le *Paweilhar Giffou* (Noël DUPIRE) 400
BASTIN (Julia) et FARAL (Edmond), Onze poèmes de Rutebeuf concernant la croisade (F. LECOY) 396
BRANDT (Gustaf), La concurrence entre *soi* et *lui*, *eux*, *elles* ; étude de syntaxe historique francaise (F. LECOY) 120
Études romanes dédiées à Mario ROQUES par ses amis, collègues et élèves de France (M. R.) 409
FARAL (Edmond). Voir BASTIN.
HUGUET (Edmond). Voir Mélanges de philologie.
JEANROY (Alfred), Histoire sommaire de la poésie occitane des origines à la fin du XVIIIe siècle (Albert HENRY) 122
LÂNGFORS (Arthur), Deux recueils de sottes chansons (A. JEANROY, Albert HENRY, Noël DUPIRE) 257
LEBEL (Paul), Les noms de personnes en France (J. MONFRIN) 406
MALKIEL (Yakov), The derivation of hispanic *fealdad(e)*, *fieldad(e)* and *frialdad(e)* (F. LECOY) 119
Mélanges 1945 [Strasbourg], II, Études littéraires (M. R.) 116
Mélanges de philologie et d'histoire littéraire offerts à Edmond HUGUET par ses collègues, ses élèves et ses amis (M. R.) 115
MENÉNDEZ PIDAL (R.), *Cantar de mio Cid* (B. POTTIER) 408
MIREAUX (Émile), La *Chanson de Roland* et l'histoire de France (J. MONFRIN) 126
PIDAL. Voir MENÉNDEZ PIDAL.
RIQUER (Martin DE), Obras completas del trovador Cerveri de Girona (A. JEANROY) 550
ROQUES (Mario). Voir Études romanes.
STRECKER (K.), Introduction à l'étude du latin médiéval, trad. par P. VAN DE WOESTIJNE (J. MONFRIN) 405

Van de Woestijne (P.). Voir Strecker (K.).
Walpole (Ronald N.), Charlemagne and Roland, a study of the source of two middle english metrical romances, *Roland and Vernagu* and *Otuel and Roland* (J. Monfrin) 548

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXXVI, 1939 ; CLXXVII, 1940 ; CLXXVIII, 1941 ; CLXXIX, 1941 ; CLXXX, 1942 ; CLXXXI, 1942 ; CLXXXII, 1943 ; CLXXXIII, 1943, et CLXXXIV, 1943-1944 (A. Långfors) 127
Archivum latinitatis medii aevi. Voir Bulletin Du Cange.
Bibliothèque de l'École des chartes, CV, 1944 (M. R.) 271
Bulletin du Cange (Archivum latinitatis medii aevi), XVIII, 1945 (M. R.) 417
Cultura Neolatina (Bolletino dell' Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma), I, 1941 ; II, 1942, et III, 1943 (M. R.) ... 270
Medium Ævum, IX, 1940 ; X, 1941, et XI, 1942 (M. R.) 132
Mélanges de la Société Toulousaine d'Études Classiques, I, 1946 (M. R.) 275
Neophilologus, XXV, 1939-40 ; XXVI, 1940-1941, et XXVII, 1941-1942 (M. R.) 275
— XXVIII, 1942-1943, et XXIX, 1943-1944 (M. R.) ... 417
Neuphilologische Mitteilungen, XLIV, 1943 ; XLV, 1944, et XLVI, 1945 (M. R.) 418
Revista de filologia espanola, XXVIII, 1944, et XXIX, 1945 (B. Pottier) 420
Revue des Études latines, XXI-XXII, 1943-1944, et XXIII, 1945 (M. R.) 135
Studi medievali, XIII, 1940 ; XIV, 1941, et XV, 1942 (M. R.) 278
Studier i modern Språkvetenskap, XV, 1943 (M. R.) 422

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Abernum. Voir Pierre d'Abernum.
Ahlborn (Gunnar), Le patois de Ruffieu-en-Valromey (Ain) 285
Anselmi (Folco), La *Morte di Tristano e Isotta*, prima versione italiana del poema antico-francese di Thomas 138
Antoine de la Sale. Voir Desonay (Fernand).
Apocalypse. Voir Rhys (Olwen).
Arnaud (Léonard E.), The *Sottes chansons* in *ms. Douce 308* of the Bodleian Library at Oxford 430
Arnould (E. J.), Le *Livre de scentz medicines*, the unpublished devotional treatise of Henry of Lancaster 281
Atkinson Jenkins (T.). Voir *Seinte* (La) *Resureccion*.
Aucassin et Nicolette. Voir Paxeco (Elza); Thomov (Thomas S.).

AUERBACH (Erich). Mimesis, dargestellte Wirklichkeit in der abendländischer Literatur ; eine Geschichte des abendländischen Realismus als Ausdruck der Wandlungen in der Selbstanschauung des Menschen 429
BAR (Francis), Les routes de l'autre monde 140
BASTIN (Julia), Les *Mémoires* de Philippe de Commynes 426
BECKERLEGGE (Oliver A.). Voir PIERRE D'ABERNUM OF FETCHAM.
BERTHAUD (Pierre-Louis), Bibliographie occitane, 1919-1942 283
BLÉDY (Geza), Influenţa limbii române asupra limbii maghiare, studiu lexicologic 283
BRUNEL (Clovis), *Vida e miracles de Sancta Flor* 430
BURGER (A.), La naissance de l'amour occidental 143
CASELLA (Mario), Jaufre Rudel, Liriche 137
CASOLA. Voir NICCOLO DA CASOLA.
Chanson (La) *de Roland*. Voir THOMOV (Thomas S.).
Chanson (La) *de Sainte Foy de Conques*. Voir FABRE (Augustin).
CHARLIER (Gustave), Commynes, étude historique et littéraire 426
CHAYTOR (H. J.), From script to print, an introduction to medieval literature 429
CHICHMAREF (V.), Ocerki po istorii iazikov Ispanii 143
CHIŢIMIA (Ion Const.), Cronica lui Stefan cel Mare (versiunea germană a lui Schedel) 138
CLAIN (Samuel). Voir KLEIN (Samuel).
COMMYNES. Voir BASTIN (Julia) ; CHARLIER (Gustave).
COMBES (A.), Études gersoniennes 144
CONTINI (Gianfranco). Voir DANTE ALIGHIERI.
DANTE ALIGHIERI, *Rime*, a cura di Gianfranco CONTINI 282
DAUZAT (Albert), Étude de linguistique française. Les synonymes. Questions de grammaire. La diffusion du français en Bretagne. Étymologies. Études argotiques 283
DESCROIX (J.), Glossaire du patois de Lantigné en Beaujolais (Rhône). 281
DESONAY (Fernand), Antoine de la Sale, aventureux et pédagogue 281
DEUTSCHMANN (Olaf), La familia en la fraseologia hispano-portuguesa. 143
DRĂGANU (Nicolae), Morfemele românești ale complementului în acuzativ şi vechimea lor 281
DUFOUR (J.-E), Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire, avec tables... par Marguerite GONON 284
Études romanes dédiées à Mario ROQUES 281
FABRE (Augustin), La *Chanson de Sainte Foy de Conques*, poème occitan du XII^e siècle ; Du nouveau sur la *Chanson de Sainte Foy* : La *Chanson de Roland* dans la *Chanson de Sainte Foy* ; Du nouveau sur la *Chanson de Sainte Foy* : Aux sources de la *Chanson de Sainte Foy*. 429

FARAL (Edmond), La vie quotidienne au temps de saint Louis..... 285
FAYE-WILSON (Evelyn), The *Stella Maris* of John of Garland..... 552
Folie (La) *Tristan*. Voir HOEPFFNER (Ernest).
FOX (John). Voir RHYS (Olwen).
Französisches Etymologisches Wörterbuch. Voir WARTBURG (Walther von).
GAIFFIER (Beaudoin de), La légende de saint Julien l'Hospitalier..... 427
GÁLDI (László). Samuelis KLEIN dictionarium valachico-latinum..... 143
Glossaire des patois de la Suisse romande, fasc. XIX, XX..... 282
— fasc. XXI..... 551
GOLDMANN (Jean), La philologie romane en Pologne..... 282
GONON (Marguerite). Voir DUFOUR (J.-E.).
GRAVE. Voir SALVERDA DE GRAVE.
GUIETTE (Robert). Voir Le *miroir des Dames mariées*.
GUITER (Henri). Grammaire de la langue du *Llibre d'Ave Maria* de Ramon Lull..... 286
HATCHER (Anna G.), Consecutive clauses in old french, a contribution to medieval syntax and psychology..... 143
HENRY OF LANCASTER. Voir ARNOULD (E.-J.).
Historia de los amors de Bayâd y Riyâd, una *chantefable* oriental en estilo persa (Vat. Ar. 368), p. p. A. R. NYKL..... 432
HOEPFFNER (Ernest), La *Folie Tristan* d'Oxford..... 137
HOLMBERG (John), Das suffix *tât*..... 144
Hommage offert à Ferdinand LOT pour son quatre-vingtième anniversaire..... 427
HUGUET (Edmond), Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle, fasc. XXXI-XXXII..... 282, 425
IORDAN (Iorgu), Stilistica limbei române..... 282
JAUFRE RUDEL. Voir CASELLA (Mario).
JENKINS. Voir ATKINSON JENKINS (T.).
KLEIN (Samuel). Voir GÁLDI.
KRAEMER (Erik v.), Le type du faux mendiant dans les littératures romanes depuis le moyen âge jusqu'au XVII^e siècle..... 140
LAMBRECHT (Joos), 'Het Naembouck van 1562, tweede druk van het Nederlands-Frans Woordenboek, p. p. R. VERDEYEN..... 137, 281
LYNGFORS (Arthur), Deux recueils de sottes chansons, Bodléienne, Douce 308, et Bibliothèque Nationale, Fr. 24432..... 137
LAPA. Voir RODRIGUES LAPA (M.).
LA SALE. Voir ANTOINE DE LA SALE.
LEBEL (Paul), Les noms de personnes..... 284
LEGGE (Dominica), Anglo-norman letter and petitions from all souls Ms. 182..... 281
LERCH (Eugen), Sinn, Sinne, Sinnlichkeit..... 144

LIEBMAN (Charles J.), Étude sur la vie en prose de saint Denis..... 287
LOBECK (Konrad), Die französisch-frankoprovenzalische Dinlektgrenze zwischen Jura und Saône..... 426
LOT (Ferdinand). Voir Hommage offert à Ferdinand LOT.
MACLAGAN (Eric), The Bayeux tatestry..... 285
MALKIEL (Y.), Old spanish « nadi(e) », « otri(e) »..... 553
— The « amulatado » type in spanish..... 552
— The base of the spanish suffix -eño..... 553
MANLY (J.-M.). Voir *Seinte* (La) *resurreccion*.
MAROUZEAU (Jules), Précis de stylistique française, deuxième édition revue et augmentée..... 284
MARTIN (Paul-E.), Haut moyen âge, Burgondes et Alamans en Suisse : langues, noms de lieux, archéologie..... 143
MENRAINI (Alberto), I gerghi Bolognesi..... 426
Miroir (Le) *des Dames mariées, c'est assavoir de la merveilleuse pacience et bonté de Griseldis, marquise de Saluces* [Introduction de Robert GUIETTE]..... 142
MONTEVERDI (Angelo), Saggi neolatini..... 286
MOURIN (Louis), L'œuvre oratoire française de Jean Gerson et les manuscrits qui la contiennent..... 144
NEUVONEN (Eero K.), Los arabismos del español en el siglo XIII..... 138
NICCOLO DA CASOLA, La guerra d'Attila, p. p. Guido STENDARDO..... 426
NORBERT (Dag), Beiträge zur spätlateinische Syntax..... 427
NYKL (A. R.). Voir *Historia de los amors de Baydd y Riyâd*.
NYSTRÖM (Urban), Poèmes français sur les biens d'un ménage depuis l'*Oustillement au villain* du XIIIe siècle jusqu'aux *Controverses* de Gratien du Pont..... 137
PAPAHAGI (Tache), Manual de fonetică romanică, română, italiană, franceză şi spaniolă..... 427
PASQUALI (P. S.), « Cose e biscose » di Valdobbiadene (Alto Trevisano). 144
— Nomi comuni da nomi locali nei gerghi ticinesi..... 143
PAXECO (Elza), *Aucassin e Nicolette*, romance dramatico del sécolo XII traduziodo e anotado..... 287
PIERRE D'ABERNUM OF FETCHAM. Le *Secré de secrez*, from the unique ms. B. N. fr. 25407, p. p. Oliver A. BECKERLEGGE..... 281
POPE (Mildred K.). Voir *Seinte* (La) *resureccion*.
REMACLE (Louis), Les variations de l'*h* secondaire en Ardenne liégeoise ; le problème de l'*h* en liégeois..... 281
RHYS (Olwen), publ. An anglo-norman rhymed *Apocalypse* with commentary [avec une introduction de Sir John Fox]..... 281
RODRIGUEZ LAPA (M.), Estilistica de la lingua portuguesa..... 283
Romania. Voir Tables de la *Romania*.
ROQUES (Mario). Voir Études romanes.

ROSETTI (Al.), Filosofia euvântului 427
— Scrisori românești din Arhivele Bristriței 138
ROSTAING (Charles), Les noms de lieux 284
RUDEL (JAUFRE). Voir CASELLA (Mario).
SALVERDA DE GRAVE (J. J.). Observations sur l'art lyrique de Giraut de Borneil 287
SAULNIER (Verdun L.), La civilisation française du moyen âge 141
Secré (Le) *de secrez*. Voir PIERRE D'ABERNUM.
Seinte (La) *resureccion*, from the Paris and Cantorbury mss, éd. commencée par T. ATKINSON JENKINS et J. M. MANLY, achevée par Mildred K. POPE et J. G. WRIGHT 281
SIMONE (Franco), Robert Gaguîn ed il suo cenacolo umanistico 432
SIMONESCU (Dan), Legenda lui Afodițian Persul 138
SOYER (Jacques), La Beauce ancienne ; le peuplement et la mise en valeur de la Beauce d'après la toponymie 427
— Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret, fasc. VIII (1944) et IX (1946) 282
SPITZER (Léo), El acusativo griego en español 139
— Interrogativo e indefinido 138
— Una variante italiana del tema del « Contenado por desconfiado » 141
STENDARDO (Guido). Voir NICCOLO DA CASOLA.
STRECKER (Karl), Introduction à l'étude du latin médiéval, trad. par Paul VAN DE WOESTIJNE 281
SVENNUNG (J.), Composiciones lucences, Studien zum Inhalt zur Textkritik und Sprache 281
Tables de la *Romania* (t. XXX-LX, 1902-1934), t. I, Table des mots. 424
TEN CATE (J. P.), Poema de Alphonso XI 141
THIBAUDET (Albert), La naissance du roman ; Chrétien de Troyes et l'amour courtois 288
THOMAS. Voir ANSELMI (Folco).
THOMOV (Thomas S.), *Aucassin et Nicolette*, chantefable du XIII^e siècle 142
— La *Chanson de Roland* 142
Tombel (Le) *de Chartrose*. Voir WALBERG (E.).
TURDEANU (Émile). La littérature bulgare du XIV^e siècle et sa diffusion dans les pays roumains 425
VAN DE WOESTIJNE (Paul). Voir STRECKER (Karl).
VERDEYEN (R.). Voir LAMBRECHT (Joos).
VISCARDI (A.), Letteratura franco-italiana 425
WALBERG (E.), publ. Contes pieux en vers du XIV^e siècle tirés du recueil intitulé le *Tombel de Chartrose* 426

WARTBURG (Walther von), Französisches etymologisches Wörterbuch, fasc. 37 (1945), et 38 (1946) 138
— fasc. 39 et 40 (1947) 551
WILLIAM (Mary), More about Bleddri 144
WRIGHT (J. G.), Voir *Seinte* (La) *resureccion*.

CHRONIQUE

Nécrologie : Édouard Bourciez, 280 : Jean Haust, 423 ; Louis Michel, 423 ; Salverda de Grave, 551 ; Kristian Sandfeld, 423.

Sociétés : Anglo-Norman Text Society, 281 ; Hispanic Society of America, 432 ; Mediaeval academy of America, 552 ; Societas humaniorum litterarum Lundensis, 426 ; Societas scientiarum Fennica, 140 ; Société de publications romanes et françaises, 281, 405, 409 ; Société des Anciens Textes français, 426 ; Société roumaine de linguistique, 281.

Publications annoncées : La langue des chartes du Berry antérieures au XIVe siècle, par Francis Bar, 137 ; *Le livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, éd. par Maud Ericsson, 424 ; Œuvres de Rutebeuf, éd. par E. Faral et J. Bastin, 551 ; *Roman de Renart*, branche I, éd. par Mario Roques, 551.

Collections : Acta reg. societatis humaniorum litterarum Lundensis, 426 ; Annales Academiae Scientiarum Fennicae, 137 ; Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, 137 ; Bibliothèque de l'Université de Sofia, 142 ; Classiques français du moyen âge, 551 ; Collection nationale [belge], 426 ; Commentationes humanarum litterarum Societatis Scientiarum Fennicae, 140 ; Hispanic notes and Monographs, Essays, Studies, and brief Biographies issued by the Hispanic Society of America, 432 ; Il Melagrano, scritti rari e rappresentativi di poesia e pensiero in versioni d'arte con testo a fronte, 137 ; Mythes et Religions, 140 ; Notre Passé, 426 ; Nuova Raccolta di classici italiani annotati, 282 ; Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, Textes d'études, 137 ; Que sais-je ?, 141, 284, 406 ; Recueils de travaux publiés par l'Université d'Upsal, 281 ; Romanica helvetica, 426 ; Studi e Testi, Testi e Manuali, dell'Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma, 425 ; Texte de Literatură veche românească, 138 ; Travaux de l'Institut d'Études Slaves [Paris], 425 ; Uppsala Universitets Arsskrift : voir Recueil de travaux.

ERRATA 432, 554
INDEX DES MOTS 555

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Octobre 1947.
Dépôt légal 4e trimestre 1947.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6252. — N° d'ordre chez l'éditeur : 276.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1948 et 1949 en un tome, t. LXX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements en 1948 et 1949 seront fixées ultérieurement, mais les demandes sont reçues dès maintenant.

Les payements peuvent être effectués :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX DE VENTE EN 1947

Tome LXIX :

France	**500 fr.**
Étranger	**600 fr.**

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons la publication de la *Romania* et nous espérons lui rendre bientôt sa périodicité trimestrielle.

Pour éviter des frais fort lourds et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Si certains de nos abonnés, en raison des difficultés d'expédition, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ " ROMANIA ".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules du format de la *Romania*.

Prix des deux fascicules réunis : France ..... 700 fr.
Étranger ..... 740 fr.

Le fascicule I ne se vend plus séparément.

Prix du fascicule II : France ..... 450 fr.
Étranger ..... 480 fr.